UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF REGIONAL DE RENFORCEMENT ET DE COORDINATION DES STOCKS NATIONAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS L'ESPACE UEMOA

Rapport Final

Avril 2011

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

RESUME 7

I. INTRODUCTION 10

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE..... 12

III - LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS L'ESPACE UEMOA..... 16

3.1 Caractéristiques physiques, démographiques et économiques de l'espace UEMOA 16
3.2 Caractéristiques physiques, démographiques et économiques par pays..... 17
3.3 Les dynamiques agricoles et la sécurité alimentaire dans les pays de l'UEMOA..... 21

IV - LE CADRE STRATEGIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA..... 23

4.1 Au niveau régional..... 23
4.2 Au niveau des Etats 24
4.3 Au niveau des partenaires..... 27
4.4 Au niveau des organisations des producteurs et privés..... 28
4.5. Expériences de Cogestion entre Etats et Partenaires Techniques et Financiers 29

V - ETAT DES LIEUX DES STOCKS DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA 30

5.1 Historique des stocks de sécurité alimentaire 30
5.2 Stocks de sécurité alimentaire existants dans l'espace UEMOA..... 30
5.3 Tiers détenteurs des stocks..... 39
5.4 Etude économétrique des déficits et excédents céréaliers sur la période 2000-2008 39

VI - PROPOSITION D'UN MECANISME DE RENFORCEMENT ET DE COORDINATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE 42

6.1 Le Dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de..... 42
sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA 42
6.2 Le Pré positionnement d'un stock régional de sécurité alimentaire..... 44
6.3 Mécanisme adéquat et coordonné de gestion de la sécurité alimentaire et les ressources..... 46
nécessaires..... 46
6.4 Plan d'action……..47

VII – CONCLUSION……48

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI :	Agence canadienne pour le développement international
AFD :	Agence Française de Développement
ANAG :	Association Nationale des Agriculteurs de la Guinée Bissau
ANSAT :	Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo
BCV :	Banque de céréales villageoises
CCA :	Cellule des crises alimentaires
CC/SAP :	Cellule de coordination du système d'alerte précoce
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICB :	Conseil Interprofessionnel des Céréales du Burkina
CILSS :	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CISA :	Comité Interministériel de Sécurité Alimentaire
CMC :	Commission mixte de concertation Etat-Donateurs
CRS :	Catholic Relief Services
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CNSA :	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CORESA :	Conseil Régional de Sécurité Alimentaire
CSSA :	Cadre Stratégique pour la Sécurité Alimentaire
HASA :	Haute Autorité pour la Sécurité Alimentaire
ECHO :	Agence humanitaire de l'Union européenne
ECOWAP :	Politiqe Agricole de la CEDEAO
FAO :	Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA :	Fonds international pour le développement agricole
FMI :	Fonds monétaire international
IDH :	Indice de développement humain
MCG :	Malnutrition chronique globale
MAG :	Malnutrition aiguë globale
OCHA :	Agence humanitaire des Nations Unis
OCPV :	Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers
ONASA :	Office National de Sécurité Alimentaire
ONCAD :	Office national de commercialisation et d'appui au développement
OPAM :	Office des Produits Agricoles du Mali
OPVN :	Office des Produits Vivriers du Niger
OXFAM:	Oxford Commitee for Famine Relief
PAM :	Programme Alimentaire Mondial

PAU :	Politique Agricole de l'Union
PIB :	Produit intérieur brut
PDDAA :	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PNIA :	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD :	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRIA :	Programme Régional d'Investissement Agricole
RESOGEST : Réseau des Sociétés, Offices, Commissariats et autres structures chargés de la gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RESOGEST)	
ROPPA :	Réseau des Organisations des Producteurs et des Paysans
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SIM :	Système d'Information sur les Marchés
SIMA :	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SIM-B :	Système d'Information sur les Marchés du bétail
SNS :	Stock National de Sécurité
SNV :	Netherlands development organisation (organisation de développement international)
SOSAR :	Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire régionale
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNPC :	Union nationale des producteurs de céréales du Burkina Faso
USAID :	Agence des Etats-Unis pour le Développement

TABLEAUX ET GRAPHIQUES :

Tableau 1 : Les principaux acteurs de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire 25
Tableau 2 : Cadres organiques, institutionnels et dispositifs de sécurité alimentaire existants ..25
Tableau 3 : Achats Locaux du PAM 2007-2009 dans l'espace UEMOA 28
Tableau 4 : Structures des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA ...28
Tableau 5 : Capacités de stockage des pays membres de l'UEMOA 32
Tableau 6 : Déficits et Excédents brut en céréales de 2000 à 2008 (x 1000 T) 40
Tableau 7 : Production de maïs (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo) ..40
Tableau 8 : Flux habituels et tendances 2010-2011 ..41
Tableau 9 : Production céréalière des pays membres de l'UEMOA 2000-2010 50
Tableau 10 : Synthèse des propositions faites par les acteurs de la sécurité alimentaire dans les pays ..52
Tableau 11 : Aperçu de l'aide japonaise, exemple au Bénin et au Sénégal ..57
Tableau 12 : Capacités de stockage dans les pays de l'UEMOA 58

Graphique 1 : Evolution de la production céréalière total des pays de l'UEMOA entre 2000-2010 .21

CARTES ET ILLUSTRATIONS :

Carte 1 : Espace UEMOA 16
Carte 2 : Localisation des aires de stockage dans l'espace UEMOA .34

AVANT PROPOS

En 2008, la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif du CILSS convaincus de la nécessité de travailler en concertation, et de rechercher ensemble les synergies nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et projets ont signé entre eux une coopération et un partenariat dans les domaines d'intérêts communs. La coopération entre les deux institutions porte, entre autres, dans les domaines de la Gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et la promotion de la bonne gouvernance au service de l'intégration régionale.

Ainsi, cette étude qui a concerné les huit (8) pays de l'UEMOA notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte- d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, a été commanditée par la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été conduite par un groupe d'experts (Agroéconomiste, agronome, statisticien, économiste planificateur) du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Le CILSS adresse ses sincères remerciements à la Commission de l'UEMOA, aux directeurs nationaux des sociétés/Offices en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire (ONASA, SONAGESS, OCPV, OPAM, OPVN, CSA, ANSAT), aux secrétaires exécutifs des Conseils nationaux de sécurité alimentaire, aux directeurs de Commerces extérieur et intérieur des pays de l'UEMOA, aux secrétaires permanents des comités nationaux CILSS, aux responsables et cadres des structures nationales des statistiques agricoles et systèmes d'alerte précoce, aux responsables et animateurs des ONG (CRS, SNV, etc.), associations et autres organisations de la société civile (ROPPA, ANAG, CICB, etc.), aux organismes internationaux (PAM) ainsi qu'aux personnes ressources dont la disponibilité, les appuis et contributions ont permis d'atteindre les résultats de la présente étude.

RESUME

L'espace UEMOA englobe huit (8) pays sur une superficie de 3,5 millions de km^2, avec une façade maritime très importante et une population supérieure à 98,8 millions d'habitants (estimation 2011). Les trois quart (¾) de l'espace UEMOA sont situés dans les zones soudanienne et sahélienne fragiles de l'Afrique de l'Ouest. Les précipitations se situent entre 100 mm et 1 500 mm par année. Les pays sont souvent confrontés à des problèmes d'insécurité alimentaire. Les systèmes de production agricole sont caractérisés par un système double qui combine l'agriculture de subsistance avec l'agriculture d'exportation. Les cultures traditionnelles de denrées alimentaires, telles que le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le manioc, sont principalement destinées aux besoins de consommation nationaux ou régionaux. Les cultures d'exportation, qui ont été développées pendant la période coloniale, sont le coton, le café, l'arachide, les fèves de cacao, le sucre et les cajous. Les aliments de base dans la zone UEMOA sont, le riz, le blé, le maïs, le mil, le sorgho, l'igname et le manioc, parmi d'autres. Les céréales représentaient 50% de la consommation totale d'aliments de base de l'UEMOA en 2003, constituant ainsi la base principale de l'alimentation de la région.

Les pays membres de l'UEMOA, à l'instar de nombreux pays du monde et de la région de l'Afrique de l'Ouest notamment ont été considérablement affectés par la hausse mondiale des prix alimentaires avec de sérieuses répercussions pour les ménages pauvres. Toutes les céréales ont vu leur prix augmenter, même si celui des céréales importées (riz, blé) a connu la plus forte hausse. Paradoxalement, ce renchérissement des prix de denrées alimentaires n'a pas permis de façon générale et à court terme, d'augmenter les revenus des petits producteurs. En réalité, la dépendance des ménages ruraux au marché, ajoutée à la hausse des coûts de production a exacerbé les difficultés croissantes rencontrées à chaque période de soudure. Dans les zones à risque, cette hausse des prix n'a fait qu'amplifier les problèmes structurels d'insécurité alimentaire que connaît la région. Les ménages démunis qui recourent au marché pour satisfaire leurs besoins alimentaires, ont été les plus touchés. Ils se sont adaptés en diminuant le nombre de leurs repas, la qualité nutritionnelle de leur alimentation, leurs dépenses de santé, voire dans certains cas en retirant les enfants de l'école. Certains ménages pastoraux ont même été forcés de vendre quelques têtes de bétail reproducteur. La hausse des prix a aussi frappé de plein fouet les ménages urbains, jusque là relativement épargnés.

Pour faire face à cette situation, certains pays ont développé des instruments relativement bien maîtrisés notamment des politiques et stratégies de sécurité alimentaire pour un développement durable. Les politiques nationales de sécurité alimentaires se sont adaptées régulièrement au contexte en perpétuel changement. Les stratégies mises en œuvre au cours des vingt (20) dernières années ont surtout visé les formes d'insécurité alimentaire liées aux chocs climatiques et affectant, de manière conjoncturelle, l'ensemble d'un pays ou une zone donnée. Ces stratégies se sont par conséquent, focalisées sur les céréales, culture dominante et soumise aux aléas climatiques, mais elles ont eu en revanche peu d'impact sur les problèmes alimentaires structurels. Ceux-ci s'expliquent moins par les déficits globaux de l'offre agricole ou alimentaire que par les difficultés d'accès à l'alimentation ou les difficultés de valorisation/utilisation de cette alimentation par l'organisme. En clair, c'est principalement la pauvreté qui explique dans les pays l'insécurité alimentaire, d'où l'incapacité des stratégies centrées sur la seule dimension " disponibilités alimentaires " à réduire durablement l'insécurité alimentaire.

Aujourd'hui, presque tous les pays de l'UEMOA disposent dun stock national de sécurité alimentaire (SNSA). Ces stocks ont des fonctions différentes selon le contexte dans lequel ils évoluent. Certains sont régis par un cadre entre l'Etat et les donateurs et d'autres servent d'instruments tampons en cas de crises ou à des fins politiques. La gestion des stocks nationaux n'est pas harmonisée dans les pays de l'UEMOA. En plus, ces pays disposent des expériences assez avérées en matière de conservation et de gestion de stocks. Dans certains pays (Burkina Faso, Niger, Mali) cohabitent deux types de stocks notamment un stock national de sécurité (SNS) alimentaire cogéré par l'Etat et les Donateurs et un stock national stratégique ou de réserve indépendant des PTF. Dans d'autres pays (Sénégal, Guinée Bissau) la situation se particularise par le fait que le stock national de sécurité est essentiellement constitué des stocks privés et de stocks d'institutions (PAM). Dans un cas, cela tient au fait que l'Etat se fonde sur la facilité d'approvisionnement du pays liée à la qualité des infrastructures portuaires. Au Togo et au Bénin, des stocks sont constitués par les structures publiques (ANSAT, ONASA), privés et institutions (PAM, CRS) impliqués dans la gestion de la sécurité alimentaire.

Les capacités de stockage existantes sont encore en deçà des besoins tant en quantité qu'en qualité. De même les dispositifs nationaux de concertation et de dialogue existants ne fonctionnent pas toujours en plein régime et leur absence dans les autres pays de l'espace UEMOA ne favorise pas totalement une stratégie régionale de gestion des stocks de sécurité alimentaire. L'évaluation des besoins pour la soudure reste encore à améliorer, les modalités d'utilisation des stocks sont fortement subordonnées au discours politique. Il convient aussi de souligner que le volume et la nature des spéculations constituant le stockage varient de façon importante, sans indexation sur le niveau de production nationale. Les limites du processus de gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire portent sur la faible couverture des activités de constitution et de gestion des stocks. En effet, le plus souvent le stock stratégique ne couvre pas toujours les zones affectées, les fonds pour la reconstitution des stocks structurels sont insuffisants et la contrainte de leur remboursement annuel rend l'opération précaire et aléatoire.

Afin de mieux gérer les éventuelles crises alimentaires et soulager la souffrance des populations, l'UEMOA a commandité la présente étude dans l'objectif général de mise en place d'un dispositif régional permettant de renforcer et de coordonner les stocks nationaux de sécurité alimentaire et une gestion adéquate de la sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA. Il y'a lieu de noter que la Commission de l'UEMOA a aidé les pays membres à atteindre les critères de convergence macroéconomique, développer une méthode de contrôle efficace, adopter une union douanière et un tarif extérieur commun (début 2000), mettre en accord des réglementations pour les taxations indirectes, et initier des politiques régionales structurelles et sectorielles. Une étude du Fonds monétaire international (FMI) de septembre 2002 a désigné l'UEMOA comme étant "le plus avancé en matière d'intégration" de tous les groupes régionaux en Afrique.

Les premières analyses montrent que les appuis à apporter aux pays devront porter particulièrement :

a) Au niveau technique sur :

la construction des infrastructures de stockages,
l'amélioration des infrastructures de stockages existantes,
la formation des ressources humaines en matière de conservation et de gestion des stocks,
le renforcement et / ou la mise en place des systèmes d'alerte précoce (SAP),
le renforcement et / ou la mise en place des systèmes d'information sur les marchés (SIM).

b) Au niveau institutionnel sur :

- le renforcement et/ou la création des cadres de concertation et de dialogue pour la gestion de la sécurité alimentaire au niveau régional (CORESA, CORPAO, etc.) et au niveau national.

L'UEMOA devra également apporter son appui pour la réalisation des actions prioritaires pour la mise en place du dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire.

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- Elaborer un dossier technique et institutionnel détaillé et consensuel et mobiliser les financements conséquents ;
- Lancer une étude pour déterminer le seuil de réserve (ou stock) régional ;
- Appuyer la mise en place du CORESA et du RESOGEST ;
- Lancer la cellule d'information sur les stocks ;
- Mettre en place un organe de décision, de coordination et de supervision au sein de l'UEMOA ;
- Elaborer un cahier de charge en vue de dégager les rôles et les responsabilités de chaque acteur ;
- Procéder à la signature d'un accord cadre entre les différents intervenants (pays, UEMOA, CEDEAO, CILSS) ;
- Créer un fonds de sécurité alimentaire pour recevoir les contributions de donateurs.

Un plan d'action est proposé pour assurer la cohérence et accélérer la définition globale du programme de renforcement et de coordination du processus. Il se fixe pour objectifs de :

- Faire valider le schéma organisationnel proposé par l'étude ;
- Etudier le seuil de réserves notamment le stock régional ;
- Harmoniser les procédures techniques de gestion des stocks ;
- Renforcer les capacités des structures en charge des stocks ;
- Mettre en place un fonds de sécurité alimentaire ;

- Préparer une conférence régionale sur le mécanisme adéquat et de coordination.

Pour faire face à cet ensemble de défis, l'UEMOA devra mettre un groupe de travail composé des parties prenantes (CEDEAO, CILSS, PAM, ONG, PTF).

I. INTRODUCTION

Pour faire face à la crise alimentaire de 2008, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, tenu en juin 2008 à Dakar au Sénégal avait adopté un plan d'actions pour la relance de la production agricole, conformément aux objectifs de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Aussi, le renforcement des capacités de gestion de la sécurité alimentaire est l'un des quatre (4) axes principaux retenus pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires dans les pays membres. Pour ce faire, malgré la mobilisation des ressources internes et celles attendues des partenaires d'un montant global de 400 milliards Francs CFA destinées au financement des besoins d'urgence et des projets agricoles à moyen terme, l'UEMOA a recommandé à ses Etats membres d'accroître leurs allocations budgétaires consacrées à l'agriculture lors de la tenue d'un Conseil extraordinaire des Ministres en avril 2010 à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Les pays membres de l'UEMOA, à l'instar de nombreux pays du monde et de la région de l'Afrique de l'Ouest notamment, ont été considérablement affectés par la hausse mondiale des prix alimentaires avec de sérieuses répercussions pour les ménages pauvres. Toutes les céréales ont vu leur prix augmenter, même si ceux des céréales importées (riz, blé) ont connu la plus forte hausse. Paradoxalement, ce renchérissement des prix de denrées alimentaires n'a pas permis de façon générale et à court terme, d'augmenter les revenus des petits producteurs. En réalité, la dépendance des ménages ruraux au marché, ajoutée à la hausse des coûts de production a exacerbé les difficultés croissantes rencontrées à chaque période de soudure. Dans les zones à risque, cette hausse des prix n'a fait qu'amplifier les problèmes structurels d'insécurité alimentaire que connaît la région. Les ménages démunis qui recourent au marché pour satisfaire leurs besoins alimentaires, ont été les plus touchés. Ils se sont adaptés en diminuant le nombre de leurs repas, la qualité nutritionnelle de leur alimentation, leurs dépenses de santé, voire dans certains cas en retirant les enfants de l'école. Certains ménages pastoraux ont même été forcés de vendre quelques têtes de bétail reproducteur. La hausse des prix a aussi frappé de plein fouet les ménages urbains, jusque là relativement épargnés.

Depuis 2008, des stratégies volontaristes de développement basées sur la promotion des productions agricoles nationales et du marché régional se sont engagées dans les pays avec la mise en place de programmes structurants à savoir : le Renforcement de la production agricole au Bénin, l'Initiative Riz au Mali, la grande offensive pour l'abondance de la nourriture (GOANA) au Sénégal, l'Appui à la production au Burkina Faso, etc.). Ces stratégies mettent particulièrement l'accent sur l'exploitation des potentialités agricoles régionales, en valorisant les complémentarités de production et de consommation entre pays côtiers et continentaux. Elles mettent aussi en exergue les difficultés à surmonter à long terme.

Dans la plus part des pays de l'UEMOA (Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal), les céréales constituent la base de l'alimentation des populations, et l'appréciation de la situation alimentaire est faite sur la base du bilan céréalier. Cependant, l'offre de céréales repose sur une agriculture essentiellement pluviale, soumise à plusieurs contraintes majeures : les aléas climatiques qui induisent de variations très importantes des niveaux de productions et handicapent l'intensification des systèmes de production ; la dégradation des ressources naturelles qui se manifeste par l'érosion et un appauvrissement des sols ; les attaques de prédateurs (criquet pèlerin), etc. Dans les autres pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo), l'offre alimentaire repose sur les tubercules et racines et les produits animaux.

L'estimation de la production agricole, le suivi des marchés de produits alimentaires, le bilan vivrier ou céréalier, lidentification précoce des zones à risque et des populations vulnérables, la constitution des stocks de sécurité, la distribution de vivres, etc. sont entre autres les outils et instruments développés pour atténuer les crises alimentaires. Parmi les instruments mises en œuvre en temps de crises, les stocks nationaux de sécurité alimentaire constitués dans la plupart des pays s'inscrivaient dans le sens du désengagement de l'Etat du secteur de la commercialisation ; et ce suite à l'échec des stratégies nationales d'autosuffisance alimentaire ou céréalière conduisant à une vision libérale de gestion de la sécurité alimentaire. Dans cette vision libérale, une place importante a été accordée au marché et aux opérateurs privés de l'import/export. Ainsi, la gestion des stocks de sécurité a été confiée à des Offices céréaliers dont certains ont été transformés en sociétés d'Etat. Ces sociétés d'Etat et/ou Offices chargés de la gestion des stocks de sécurité sont liés à l'Etat par des contrats-plan (Etat/Donateurs).

Plusieurs années après leur création, ces Sociétés et/ou Offices ont rencontré des difficultés pour mobiliser les fonds nécessaires pour le financement de ces stocks. Ces structures (publiques ou privées) souffrent d'un manque de coordination des actions dans la gestion des stocks et des aides alimentaires provenant des différents acteurs. Pire, on assiste depuis quelques années à la naissance de divergences d'approche et de vue entre les Etats et leurs partenaires dans la gestion de ces stocks. Il est donc impérieux de rétablir

des concertations permanentes entre les acteurs (Etats, Partenaires) dans un souci de pérennisation des instruments de gestion de l'insécurité alimentaire des populations.

Au niveau régional, l'UEMOA, le CILSS et la CEDEAO ont mis en place des politiques et stratégies (PAU, CSSA/SOSAR, ECOWAP) pour un développement humain durable. Ainsi, la dynamique de concertation s'accélère également avec la convergence sur certains thèmes d'intérêts communs, à savoir l'augmentation des productions agricoles et le renforcement des stocks de sécurité alimentaire.

Très récemment, la nécessité de la mise en place d'un dispositif régional des stocks alimentaires a été renforcée par la crise alimentaire qui a frappé l'Est du Sahel en 2010. En effet, plusieurs pays, à travers leurs institutions en charge de la gestion des stocks, comme l'ONASA au Bénin, la SONAGESS au Burkina Faso, le CSA au Sénégal et l'ANSAT au Togo ont manifesté leur élan de solidarité à l'endroit du Niger, pays le plus durement touché. Face aux difficultés liées à la mobilisation et la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire (SNS), à la gestion paritaire Gouvernement – Partenaires techniques et financiers, des stocks nationaux d'intervention (ou de souveraineté) sont en train de se mettre progressivement en place. Ce sont des dispositifs pour lesquels seuls les États ont le contrôle total de la gestion. Plusieurs réflexions sont actuellement engagées dans ce sens notamment, la mise en place d'un stock régional par la CEDEAO dans le but de développer la solidarité régionale face aux situations d'urgence alimentaire que les pays affrontent régulièrement. La mise en réseau des Sociétés, Offices, Commissariats et autres structures chargés de la gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RESOGEST) initié et animé par le CILSS participe à cette dynamique, de même que le projet de mise en place d'une Bourse Régionale de Produits Vivriers (BRPV) par l'UEMOA.

Actuellement, les Etats membres de l'UEMOA sont engagés dans des dynamiques de décentralisation qui impliquent de nouvelles répartitions des responsabilités entre les Etats et les collectivités locales. Par ailleurs, il apparaît de plus en plus nécessaire de passer du bilan céréalier au bilan alimentaire, qui intègre des éléments plus variés et plus complexes. Or le profil alimentaire des populations est variable en fonction des environnements physique, économique et social, et les stratégies adoptées en période de crise sont variables (vente à prix social, distributions gratuites, nourriture contre travail, etc.). Ainsi, la sécurité alimentaire demeure comme un pilier fondamental de la PAU (Politique Agricole de l'Union). Nonobstant l'existence de déficit et de crises dans la sous-région ; d'une volonté de rechercher des solutions durables à cette situation ; de l'existence d'une dynamique en cours sur la question des stocks au niveau de la région ; l'initiation de cette étude dans l'optique d'avoir une meilleure compréhension et des solutions à y apporter pour une sécurité alimentaire durable traduit l'affirmation de la volonté clairement affichée de l'UEMOA de s'associer à cette dynamique régionale pour une plus grande synergie et la perspective envisagée par l'UEMOA de s'investir dans la gestion et la coordination des stocks. L'objectif est d'apporter son appui aux pays dans la résolution des problèmes de sécurité alimentaire dans un souci de mieux cibler les secteurs pouvant résoudre durablement la question de la sécurité alimentaire.

En raison des effets des crises récurrentes sur la stabilité macroéconomique et les conditions de vie des populations, la sécurité alimentaire a été au centre des préoccupations de la Commission de l'UEMOA notamment au cours de l'année 2008. Par ailleurs, près de 50% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté estimé à environ un dollar américain par jour. Le paysage régional actuel et futur en matière d'intervention sur le plan de la sécurité alimentaire est donc particulièrement complexe et mérite d'être coordonné. L'ensemble des initiatives en cours ou prévues devra donc être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre.

C'est dans ce contexte global que la présente étude est menée dans l'espace UEMOA pour contribuer à répondre aux interrogations pertinentes qui demeurent, et plus particulièrement « Quels mécanismes institutionnel et financier pour la mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA ? ».

De façon spécifique, l'étude vise à :

- faire l'état des lieux des capacités de stockage des Etats membres ;
- analyser le niveau actuel des stocks de sécurité dans les Etats membres ;
- diagnostiquer les structures de gestion des stocks de sécurité alimentaire des Etats membres de l'UEMOA ;
- proposer un mécanisme adéquat et coordonné de gestion de la sécurité alimentaire au niveau de la zone UEMOA, assorti d'un plan d'actions dans le domaine.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les informations relatives aux capacités de stockages dans les Etats membres sont disponibles ;
- Les informations relatives aux stocks de sécurité alimentaire existants dans les Etats membres sont disponibles ;
- Les structures de gestion des stocks de sécurité alimentaire des Etats membres sont diagnostiquées ;
- Un mécanisme adéquat et coordonné de gestion de la sécurité alimentaire dans la zone UEMOA est proposé.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie proposée s'est déroulée en trois phases :

1er phase : démarrage et briefing avec la Commission (cadrage de l'étude, organisation de la mission et revue documentaire).
2ème phase : visite de terrain dans les pays UEMOA (collecte des données, proposition de stratégies, etc.).
3ème phase : rédaction du rapport provisoire et dépôt du rapport final.

Chaque phase s'est résumée à :

a) la recherche et l'analyse documentaires : elle a consisté à examiner les documents relatifs au sujet et à l'espace d'étude de la zone UEMOA ou dans la région ouest-africaine.

Un certain nombre d'études de référence ou similaires ont été menées dans la région (Mise en place du RESOGEST avec le CILSS, Mise en place d'un stock régional d'urgence avec la CEDEAO et le PAM, Mise en place d'une Bourse Régionale de Produits Vivriers (BRPV) dans l'espace UEMOA).

b) des entretiens semis structurés avec les services techniques (Offices, Commissariats en charge de la gestion des stocks de sécurité alimentaire, Ministères Agricultures, Elevage, Finances, etc.).

Phases d'exécution de l'Etude

Phase	PHASE 1 Démarrage	PHASE 2 Enquête de terrain	PHASE 3 Rédaction et validation du rapport final
Travaux	- Briefing au siège de l'UEMOA - Cadrage de l'étude - Organisation de la mission - Revue documentaire	- Visites dans les pays de l'espace UEMOA - Collecte de données - Analyse et traitements des données d'enquête - Diagnostic et cartographie sur le niveau de stockage des Etats membres - Proposition de stratégie et de système efficace de gestion de stock régional de sécurité alimentaire	- Rédaction du rapport provisoire - Observations de la Commission - Validation du rapport final
Période d'exécution	05 jours	20 jours	20 jours
Délivrables			Rapport Final

1. Phase 1 : Démarrage

Activités	Délivrables
➢ ***Organisation des travaux*** - Prise de contact avec la Commission de l'UEMOA notamment le Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DDRE) - Exposition de la méthodologie au cours d'une séance de briefing au siège de la Commission de l'UEMOA - Recueil des suggestions des membres du Comité de pilotage - Définition d'un plan de communication et de facilitation de l'étude (contacts privilégiés, lettres d'introduction, etc.) - Elaboration d'un planning opérationnel programmant la mise en œuvre des différentes phases de l'étude, les restitutions partielles, l'organisation des travaux entre les différentes équipes - Revue documentaire ➢ ***La collecte documentaire*** - Utilisation de la base de documentation du CILSS sur la sécurité alimentaire et la gestion des stocks nationaux et régionaux.	▪ Séance de briefing avec le comité de pilotage de la Commission de l'UEMOA • Planning opérationnel de la réalisation de l'étude • Plan d'information sur l'étude et de facilitation défini • Synthèse revue documentaire

La revue documentaire

Cette phase a été primordiale pour la réussite de la mission car elle a fourni d'indispensables informations relatives au domaine dans lequel a porté l'étude. D'autres acteurs ont également été consultés en plus des notes et rapports existants au CILSS :

- ❑ Les études récentes ou en cours des autres organisations internationales ou régionales sur la sécurité alimentaire en général et sur la dynamique de mise en place du dispositif régional de stock de sécurité alimentaire. Les études existantes auprès des acteurs humanitaires (FAO, PAM, OXFAM, CRS,).
- ❑ L'étude relative à la faisabilité de la mise en place d'un système régional de réserves alimentaires dans la zone CEDEAO.

2. Phase 2 : Enquête de terrain

Cette phase avait pour objectif de réaliser un diagnostic global des structures chargées de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA. L'enquête de terrain a permis de disposer d'une bonne connaissance sur la gestion des stocks et d'aboutir à une description probante des structures impliquées (mécanisme institutionnel, capacité de stockage, niveau de stocks actuel, analyse tendancielle, infrastructures, etc..).

a)- Diagnostic des structures chargées de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'UEMOA

Activités	Délivrables
➢ ***Diagnostic des différents types de stocks existants dans l'espace UEMOA*** - Stocks des Offices, sociétés et commissariats, stocks paysans, stocks commerçants, stock des humanitaires (PAM, OXFAM, CRS, etc..) : infrastructures, organisation institutionnelle,	• Rapport diagnostic global des structures chargées de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA

niveau, mécanisme de renouvellement et de mobilisation des stocks, etc. - Fonction des stocks (régulation du marché, appui aux populations vulnérables, etc..), - Degré d'implication des producteurs et de leurs OPs dans les fonctionnements des Offices, - Contraintes de gestion des stocks. ***Modalités*** - Revue de la documentation disponible - Interview semi structuré (entretiens individuels) et focus group avec les personnes ou institutions en charge des stocks de sécurité alimentaire, les donateurs, les humanitaires, etc.	

b)- Validation du diagnostic et esquisse d'une stratégique de mise en place du dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA

Activités	Délivrables
➢ ***Présenter, valider et enrichir les conclusions du diagnostic*** - Organisation d'ateliers nationaux de partage des conclusions. Est-il opportun d'organiser des ateliers nationaux ? - Élaboration d'un rapport intégrant les suggestions issues des ateliers ➢ ***Présenter et valider sur le choix et les modalités stratégiques de mise en œuvre d'un dispositif régional efficace dans l'espace UEMOA*** - Proposition d'un mécanisme adéquat de gestion de stocks de sécurité alimentaire - Définition des choix stratégiques pour la mise en place d'un dispositif régional de gestion des stocks ***Modalités :*** - Formalisation des principales conclusions du - diagnostic - Entretien avec les acteurs nationaux et régional - Validation des principaux axes stratégiques ➢ ***Synthèse et validation des propositions et du Rapport provisoire de l'Etude*** - Analyse et traitement des données d'enquête - Faire une cartographie du niveau de stockage des Etats membres - Proposition de stratégie et de système efficace de gestion de stock régional de sécurité alimentaire - Les conditions liées au renforcement et à la coordination du dispositif régional sont définies - Identification des partenaires potentiels **Modalités :** - Organisation d'un atelier de partage sur les résultats et présenter le rapport provisoire à la Commission de l'UEMOA	• Différents rapports du diagnostic • Rapport de synthèse des visites auprès des acteurs nationaux • Esquisse d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire

3. Phase 3 : Finalisation et validation rapport final

La rédaction du rapport se fera sur la base d'une exploitation approfondie des données issues des phases précédentes qui serviront à l'identification des recommandations et à la définition des modalités de mise en œuvre du dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire. Pour ce faire, des tentatives de réponses seront apportées à certaines questions clés à savoir :

- Quelles sont les possibilités de stockage pouvant intéresser les pays, dans les zones d'action « transfrontalières » des Offices ?
- Quel est le niveau des autres stocks (paysans, commerçants, etc.) et en cela peut-il avoir un impact sur l'activité des Offices ?
- En quoi la mise en place d'une cellule analysant les informations existantes et les mettant à disposition pourrait être utile au niveau régional ?
- Sous quelle forme un stock physique régional est-il envisageable ?
- Les pays ont souvent des possibilités de stockage non utilisées. Dans ce cas, les Offices pourront-ils louer une partie de leurs infrastructures pour le pré-positionnement du stock régional ?
- Où sont localisés les excédents et les déficits dans l'espace UEMOA ?
- Quels sont les différentiels de prix et est-il rentable de faire venir des céréales des pays hors de l'espace UEMOA ?
- Quel est le niveau de coordination minimum requise dans la mobilisation des différents types de stocks ?
- Quelles sont les relations à envisager avec les autres pays de la sous-région ouest-africaine non-UEMOA en termes de complémentarité et de dynamique des échanges régionales ?
- Quels sont les partenaires potentiels ?

Le premier rapport sera soumis à la Commission de l'UEMOA afin de recueillir des observations et commentaires. Ainsi, ce rapport sera discuté avant sa finalisation, au cours d'un atelier de restitution qui va regrouper les parties prenantes.

Activités	Délivrables
➢ ***Valider le rapport final de l'Etude, définir un agenda de mise en œuvre du dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire*** • Valider la stratégie de mise en place du dispositif régional proposé • Organiser un séminaire de restitution et de validation de l'Etude **Modalités :** ✓ Prise en compte des tous les amendements sur le document provisoire ✓ Organisation d'un séminaire régional de validation	➢ Rapport final de l'Etude

La phase de collecte des données a concerné les pays de l'UEMOA au nombre de huit (8) à travers des prises de contacts avec des structures impliquées dans la problématique traitée par l'étude. Les consultants ont eu des entretiens avec les services techniques des Etats (SONAGESS, ANSAT, ONASA, CSA, OPAM, OPVN, etc..), des projets communautaires et programmes de développement, des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux, des organisations humanitaires et des ONG, ayant mis en place des instruments de sécurisation alimentaire.

III - LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS L'ESPACE UEMOA

3.1 Caractéristiques physiques, démographiques et économiques de l'espace UEMOA

L'Afrique de l'Ouest est composée de quatre zones climatiques, du nord au sud : saharienne, sahélienne, soudanaise et guinéenne (humide et équatoriale). Les niveaux des précipitations dans la région sont très peu prévisibles, ce qui soumet le système de production à une instabilité considérable. Les pluies varient de 100 mm à plus de 3000 mm. Les sols de la région manquent d'éléments nutritifs et se dégradent de jour en jour.

Les pays de l'espace UEMOA présentent une physionomie différente, des pays situés pleinement en zone sahélienne et des pays en zone soudano-sahélienne ou soudanienne. L'espace englobe huit (8) pays sur une superficie de 3,5 millions de km2, avec une façade maritime très importante et une population supérieure à 95 millions d'habitant (source Division population Nations-Unies 2010). La population est jeune (60 % au moins de 25 ans).

Les études récentes provenant de la FAO estiment que les terres arables couvrent 33 802 000 hectares, soit un peu moins de 10% de la surface territoriale totale. De ces terres, 4 445 000 ha sont cultivés de façon permanente, soit 13% du total des terres arables. De grands systèmes fluviaux traversent la région : le fleuve Niger (2 090 000 km²), le fleuve Sénégal (440 000 km²), le fleuve Gambie (69 900 km²), le Sassandra (68 200 km²), le Bandama (97 500 km²), la Comoé (78 100 km²), la Volta (412 800 km²), le Mono (22 000 km²) et le Lac Tchad (2 388 700 km²). Ces cours d'eau sont directement liés aux niveaux des précipitations et sont dépendants de la maintenance de la couverture des sols et des ressources en eau.

Carte 1 : Espace UEMOA

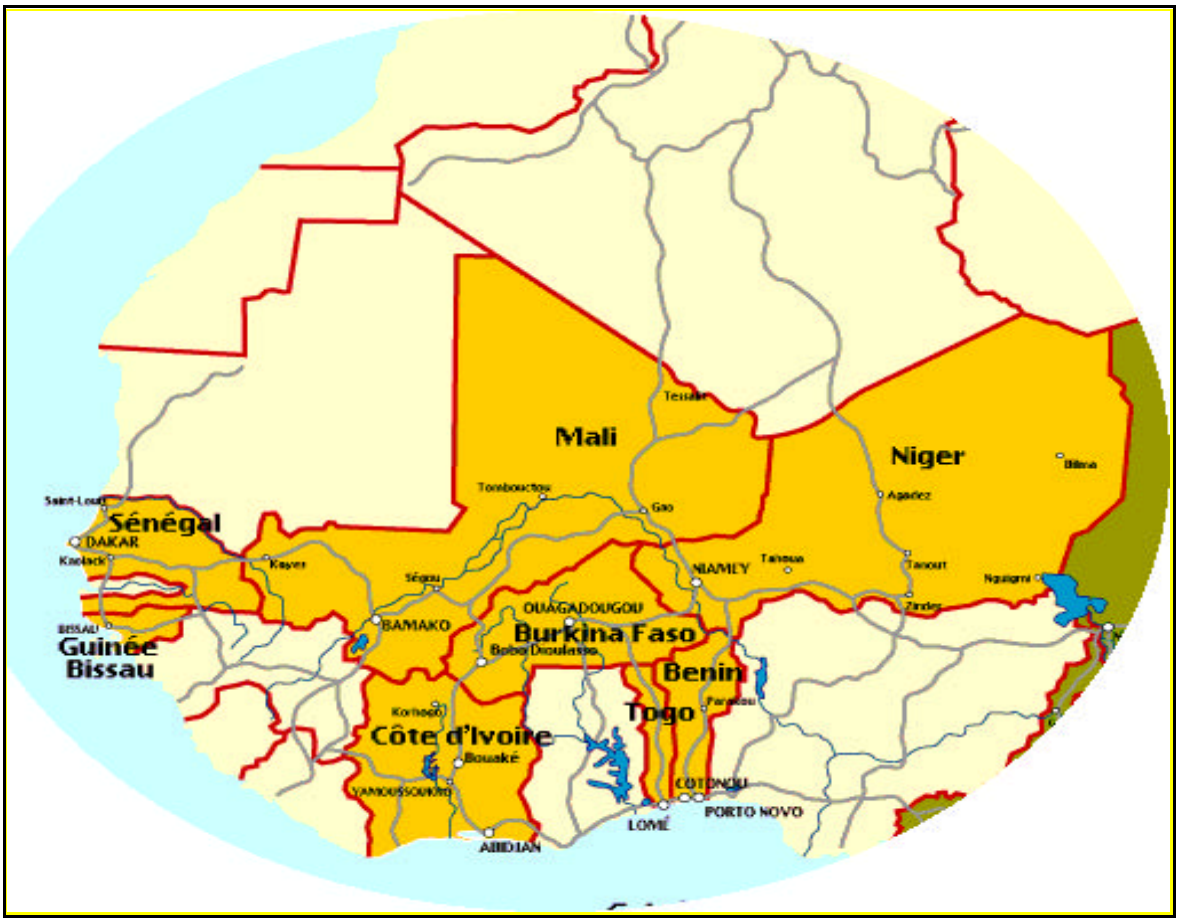

L'agriculture joue un rôle central dans le développement des pays membres de l'UEMOA, et contribue en moyenne à hauteur d'environ 36% du total du PIB en 2004 (FAO, 2005). Elle est la principale activité générant des revenus pour la majorité de la population rurale. De plus, la production agricole est essentielle pour couvrir les besoins en consommation alimentaire de la population de la région en constante augmentation. La majorité des terres sont situées dans des régions arides ou semi-arides. Les pays membres de l'UEMOA restent des importateurs de denrées alimentaires. La région dispose d'importantes potentialités rizicoles (Mali : 0.5 millions d'hectares) et de cultures de maïs (Bénin). Le PIB global des pays de l'UEMOA représente 33 % du PIB de l'Afrique de l'Ouest.

Le système de production agricole dans l'Afrique de l'Ouest est caractérisé par un système double qui combine l'agriculture de subsistance avec l'agriculture d'exportation. Les cultures traditionnelles de denrées alimentaires, telles que le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le manioc, sont principalement destinées aux besoins de consommation nationaux ou régionaux. Les cultures d'exportation, qui ont été développées pendant la période coloniale, sont le coton, les arachides, les fèves de cacao, le sucre et les cajous. Les aliments de base dans la zone UEMOA sont l'igname, le riz, le blé, le maïs et le manioc, parmi d'autres. Les céréales représentaient 50% de la consommation totale d'aliments de base de l'UEMOA en 2003, constituant ainsi la base principale de l'alimentation de la région. L'igname et le manioc représentaient chacun moins de 13% de la consommation totale de nourriture.

La croissance économique moyenne annuelle par habitant dans la région subsaharienne était de 0,61% entre 1990 et 2007 (Banque Mondiale, 2008), même si, à partir de 2004, la croissance a dépassé 3% par an. Dans la zone UEMOA, la population agricole a un PIB plus bas par habitant que la moyenne nationale. Par exemple, le PIB agricole par habitant était de seulement la moitié du PIB national par habitant en 2003 et en 2004. L'écart entre le rendement agricole par habitant et la moyenne nationale varie largement selon les pays. Au cours des 30 dernières années, l'agriculture a joué un rôle important dans le PIB global des pays membres de l'UEMOA. En moyenne, l'agriculture a maintenu une part de 30% ou plus du PIB depuis 1979, représentant jusqu'à 36% du total du PIB en 2004. Par exemple en Guinée-Bissau, l'agriculture a constitué 61% du PIB total en 2004, tandis qu'au Sénégal, la part de l'agriculture dans le PIB n'était que de 18%.

Dans l'espace UEMOA, la situation alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante avec un taux de malnutrition chronique qui a été estimée à 38% en 2008, et celui de l'insuffisance pondérale à 30%. La sous-alimentation reste donc répandue et continue de représenter un obstacle majeur à la satisfaction des besoins essentiels. L'insécurité alimentaire est un souci quotidien pour plus de 44% de la population (CILSS, 2009) et risque d'augmenter avec le prix croissant du carburant et des denrées alimentaires. La production agricole brute a augmenté entre 2000 et 2005, mais la production alimentaire par personne a diminué, démontrant la difficulté de la production domestique à devancer la croissance de la population. A la situation de la hausse progressive des prix des denrées alimentaires s'ajoutera entres d'autres facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire, le bas niveau de la productivité agricole, la pauvreté, l'urbanisation rapide, la démographie galopante, une diversification insuffisante des sources de revenus et un accès limité aux produits agricoles. La grande majorité de la population sous-alimentée soit ne peut pas produire, soit ne possède pas les ressources nécessaires pour acheter suffisamment de nourriture. Son accès aux moyens de production, tel que la terre, l'eau, les semences et les plantes, la technologie appropriée et le crédit agricole sont inadéquats. De plus, les guerres, les conflits civils, les catastrophes naturelles, les changements écologiques liés au climat et la dégradation de l'environnement ont une incidence négative sur des millions de personnes. Et l'aide alimentaire, bien qu'étant des apports importants aux moments cruciaux, ne constitue pas une solution à long terme pour remédier aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire.

3.2 Caractéristiques physiques, démographiques et économiques par pays

3.2.1 Bénin

Le Bénin couvre une superficie de 114 763 km^2 au relief de faibles dénivellations et un réseau hydrographique dense. De par sa situation dans la zone intertropicale, le pays présente un climat chaud et humide au sud et semi-aride au nord. Il est couvert par deux types de climat : au sud, le climat de type subéquatorial comprenant deux saisons de pluies (avril à mi-juillet et de mi-septembre à octobre) et deux saisons sèches (novembre à mars et de mi-juillet à mi-septembre) et le climat soudanien au nord marqué par une saison sèche (novembre à mai) et une saison pluvieuse (juin à septembre). Au sud, la pluviométrie varie entre 1 200 mm et 820 mm. Alors qu'au Nord, elle est généralement en dessous 800 mm. En avril 2011, la population était estimée à 9 067 074 habitants Le taux de croissance annuelle de la population est

de 3,3 %, valeur parmi les plus élevée dans la sous région ouest africaine ; ce qui aboutit à une population très jeune : 46,8 % a moins de 15 ans.

L'incidence de la pauvreté s'est aggravée au Bénin au cours des dernières années. En effet, l'incidence de pauvreté monétaire est estimée à 37,4% en 2006 contre 28,5% en 2002. En termes non monétaires 40,2% de la population béninoise sont pauvres (Rapport d'avancement SCRP 2007) ; la situation étant beaucoup plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, le PIB par habitant est d'environ 320 $US, son taux de croissance est de 5,1%. En 2010, l'IDH a été estimé par le PNUD à 0,435 place le pays au 134ème rang sur 169 pays.

L'activité économique dominante dans le pays est l'agriculture : elle occupe 47,1 % de la population active. Les principales cultures vivrières pratiquées sont le maïs, l'igname, le manioc, le haricot, le mil et le sorgho. Les principaux produits d'exportation sont le coton, l'arachide, les palmistes, l'huile de palme. L'enquête AGVSAN conduite conjointement par le PAM et l'Unicef en 2008 révèle que 12% des ménages sont en insécurité alimentaire et 13,2% à risque d'insécurité alimentaire.

3.2.2 Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays de 274 000 km² à climat de type soudano – sahélien, caractérisé par deux saisons bien contrastées et des fortes amplitudes thermiques. La longueur de la saison pluvieuse varie de 4 à 5 mois du nord au sud et la saison sèche plus longue dure de 7 à 8 mois. La pluviométrie se caractérise par de fortes variations spatiales (300 à 1200 mm du nord au sud), et des irrégularités interannuelles et spatio-temporelles qui ont un impact direct sur les rendements et la production agro-pastorale. Le Burkina Faso compte aujourd'hui une population de plus de 16 millions d'habitants.

L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur le secteur agricole qui occupe plus des trois quarts de la population active et contribuait pour 40% au PIB du pays en 2008 (agriculture 25%, élevage 12 % et 3 % foresterie et pêche). On note également que le niveau de développement social du pays est relativement bas. Avec un IDH de 0,305, il est classé par le PNUD au 161ème rang sur 169 pays en 2010. Le pays a également l'un des PIB par habitant les plus faible du monde. En 2009, il a été estimé à 250 $US, ce qui représente un réel défi pour la réduction de la pauvreté. Dans le Sahel du Burkina Faso, les taux de MCG et MAG sont respectivement supérieurs à 30 % et 10%. En 1994, il y avait 44,5 % de la population qui vivait en dessous du seuil national absolu de pauvreté. Cet état de pauvreté s'est accru à 46,4 % en 2003. La croissance du PIB a dépassé l'augmentation démographique au cours de la dernière décennie; le taux de croissance en volume serait de l'ordre de 5 % l'an dans la période actuelle, et donc supérieur à l'augmentation démographique. L'inflation serait stabilisée autour de 4 % l'an.

L'insécurité alimentaire conjoncturelle est fréquente au Burkina Faso et a pour causes essentielles les risques climatiques, la faible fertilité de sols, les attaques de prédateurs, etc. Il en résulte des productions agricoles insuffisantes pour couvrir les besoins de consommation des populations. Sur la période 1984/85 à 1998/99 on observait en moyenne un déficit céréalier tous les trois ou quatre ans. Mais dans la décennie 2000, il n'y a pas eu pratiquement de déficits. Cf. tableau page 28.

3.2.3 Côte d'Ivoire

En raison de la crise sociopolitique prévalant au moment des missions de terrain, ce pays n'a pu être visité. Néanmoins, on note que le taux de malnutrition chronique globale est compris entre 20 et 40 % dans l'Ouest et le Nord du pays.

3.2.4 Guinée Bissau

La Guinée-Bissau est située sur la côte occidentale de l'Afrique. Elle est limitée au Nord par le Sénégal, à l'Est et au Sud par la Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. L'ensemble du pays couvre une superficie de 36.125 Km2. Le climat est caractérisé par l'alternance d'une saison pluvieuse de Mai/Juin à Octobre/Novembre et d'une longue saison sèche de 5 à 7 mois. Les précipitations varient avec environ 2.600 mm au Sud-ouest et 1.200 mm à l´extrême Nord-est. Les températures moyennes sont de l'ordre 26º C et les amplitudes thermiques sont faibles. La population de la Guinée Bissau serait de près de 1.6 millions d´habitants à l´an 2010[1]. Au plan administratif, la Guinée Bissau comporte huit (8) régions subdivisées en 26 secteurs administratifs. Le pays est situé au 164ème rang sur 169 en 2010. Il fait partie des pays les plus pauvres du monde avec un PIB/habitant de 264 $US.

[1] Kaoussou DIOMBERA ; Système de prévention et de gestion des crises alimentaires en Guinée Bissau ; Etude réalisée pour le CILSS en juillet 2007 ; page 8

En dépit d'une pluviométrie favorable, l'insécurité alimentaire conjoncturelle est fréquente en Guinée Bissau depuis les années 1960, pour des raisons multiples, liées aux contextes physiques, socio – économiques et politiques. Au plan céréalier, la consommation de la Guinée Bissau repose essentiellement sur deux groupes de produits: le riz et les céréales sèches (mil, sorgho, maïs). Le bilan céréalier du pays est régulièrement déficitaire. La couverture des besoins par la production nationale est de 64% en moyenne sur la période 1999/2000 à 2009/2010. Le reste est assuré par des importations commerciales et des aides alimentaires. En Guinée Bissau, les termes de l'échange - riz/anacarde- détermine la sécurité alimentaire des populations rurales.

3.2.5 Mali

Le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, est le plus vaste pays de l'Afrique de l'Ouest après le Niger. Il est enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale entre le tropique du Cancer et l'Équateur. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. En 2009, le recensement général évaluait la population 14 517 176 hbts ; elle atteindra 15 581 000 habitants au 30 avril 2011 (estimations). La plus grande part de cette population réside en zone rurale. La densité, très variable, passe de 90 hab. /km² dans le delta central du Niger à moins de 5 hab. /km² dans la région saharienne du Nord. Le Mali partage 7.420 km de frontière avec sept Etats voisins : la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Environ 80 % de la population active travaillent dans ce secteur qui représente plus 40 % du PIB estimé à 240 $US par tête. Le Mali est classé au 160ème rang sur 169 pays en 2010 selon le PNUD.

Depuis l'indépendance, la construction de la sécurité alimentaire a toujours été un objectif pour le Gouvernement malien. L'Etat malien a mené une politique interventionniste depuis l'indépendance jusqu'aux années 80, en mettant en place une structure, l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), assurant la commercialisation des céréales avec des prix fixés. Face aux limites de celle-ci marquées par des problèmes de gestion, et dans un nouveau contexte mondial de libéralisation, l'Etat a par la suite libéralisé les marchés pour la première fois par décret n° 03-176 du 25 avril 2003[2]. Une révision est intervenue, postérieurement à la création du CSA. Au Mali, la sécurité alimentaire a deux dimensions:

- une dimension conjoncturelle gérée par le programme de restructuration des marchés agricoles (PRMC), chargé de mettre en œuvre les actions d'urgence de prévention et de gestion des crises alimentaires ; en collaboration avec des partenaires-clés tels que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) entre autres.

  Une dimension structurelle gérée par le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), qui a pour mission de vaincre la faim et de garantir la sécurité alimentaire sur le territoire national et prioritairement dans les communes à déficit structurel. Pour la dimension structurelle, à noter aussi l'implication de plusieurs autres structures notamment du Ministère de l'Agriculture, à savoir : l'Institut d'Economie Rurale (IER) pour les aspects de recherche agricole et de liens recherche-développement, ainsi que la Cellule de Planification et de statistiques et la Direction Nationale de l'Agriculture qui sont fortement impliqués dans le suivi de la situation agricole et alimentaire au cours des différentes campagnes agricoles.

3.2.6 Niger

Le Niger est un pays de climat sahélo – saharien dont les trois quarts nord des 1267 000 km² sont quasi désertiques ou désertiques. On distingue du sud au nord, quatre zones climatiques (i) La zone sahélo – soudanienne qui représente 1% de la superficie du pays, reçoit 600 à 800 mm d'eau en année normale ; (ii) La zone sahélienne couvre 10% de la superficie et reçoit 350 à 600 mm d'eau en année normale ;(iii) La sahélo – saharienne qui représente 12% du pays, et où il tombe en année normale150 à 350 mm d'eau ; (iv) La zone saharienne couvre 77% du territoire et la pluviométrie annuelle y est inférieure à 150 mm. La population nationale projetée au 30/042011 est estimée à 15.318.442 personnes.

Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. En 2010, il a été classé 167ème sur 169 pays. Les trois cinquièmes (59,5%) de la population sont considérées comme pauvres. Comme pour la majorité de ses pays voisins, le PIB (nominal) par tête est également faible (257 $ US).

[2] A cette époque, au Mali, la sécurité alimentaire faisait l'objet d'un département ministériel délégué.

L'insécurité alimentaire conjoncturelle est très fréquente au Niger. Elle a pour causes les fréquentes sécheresses et/ou les attaques de prédateurs qui sont à l'origine de productions agricoles insuffisantes pour couvrir les besoins alimentaires des populations. En 2005, la mission de capitalisation des expériences de crédits garantis par warrantage notait que pendant les 15 années précédentes, la production agricole n'a été excédentaire que pendant trois années (1998, 1999 et 2000). Aussi, le pays, pour la décennie 2000 sur 10 ans a enregistré trois années de déficit et trois années d'équilibre précaire.

3.2.7 Sénégal

Le Sénégal est un pays plat, parcouru par trois fleuves que sont : le Sénégal (long de 1700km avec une superficie de 60 000 km² en territoire sénégalais), la Gambie (750km de long avec une superficie 54 631 km² en territoire sénégalais) et la Casamance (300km de long avec une superficie 20 150 km² en territoire sénégalais). Le climat de type sahélo-soudanien est caractérisé par une grande variabilité spatiale des précipitations qui fluctuent en moyenne entre 1200 mm au sud et 300 mm au nord du pays. Le pays connaît une saison sèche, qui va du mois de novembre à juin et une saison des pluies, qui couvre la période de juillet à octobre.

Au plan démographique, la population sénégalaise est estimée à 12.171.265 habitants en 2009, soit une densité moyenne de 61,9 habitants/km². Avec un taux de croissance démographique de 2,5% par an, elle devrait être de l'ordre de 14 millions en 2015, selon les prévisions. Il est établi que les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté constituent encore une proportion non négligeable de la population totale ; le taux est passé de 65,7 % en 2001-2002 à 52,2%, soit une baisse de plus de 3 points de pourcentage annuellement (source ESPS 2007). Malgré cette diminution significative, l'incidence de la pauvreté reste élevée. Le PIB par habitant en 2009 est de 494.871 FCFA. Le taux de croissance moyen de 5% l'an du PIB sur la période 1995-2002 est en deçà des objectifs de 7 à 8 pour cent nécessaires pour réduire de façon significative l'insécurité alimentaire et atteindre les objectifs fixés par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et ceux du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de moitié de la pauvreté et de la faim en 2015. Toutefois, il convient de noter que des progrès importants ont été réalisés dans les secteurs de l'éducation et de la santé entraînant une amélioration sensible de l'espérance de vie ainsi que du taux de scolarisation.

La population rurale qui représente plus de la moitié de la population totale, dispose d'importantes ressources et responsabilités: 2,5 millions d'hectares cultivés, sur un potentiel cultivable de 3,8 millions d'hectares, un cheptel de plus de 7millions de têtes, sous exploité, un potentiel d'irrigation de 275 000 hectares, dont seuls 105 000 sont aménagés et 75 000 cultivés, d'importantes ressources halieutiques à exploiter rationnellement dans une perspective de développement durable. Malgré ces richesses, la campagne sénégalaise s'appauvrit et se dépeuple.

3.2.8 Togo

Le Togo est une bande étroite d'une superficie de 56 600 km2 qui s'étire sur une longueur de 600 km et d'une largeur variant entre 50 et 150 km. Il est subdivisé en deux grandes zones de reliefs : une partie montagneuse qui relie le Nord /Nord-est et le sud/sud-ouest et une seconde partie peu accidentée, le centre, l'ouest et l'est du pays.

Le pays est traversé par deux types de climats. Le climat subtropical couvre la moitié sud du pays et est caractérisé par deux saisons sèches (novembre à mars et juillet à août) et deux saisons des pluies (mars à juillet et septembre à octobre). La moitié nord du pays est couverte par le climat tropical humide avec une seule saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril).

La population en 1997 était évaluée à 4 269 500 habitants. On l'estime aujourd'hui à environ 6 028 000 habitants en 2010, avec un rythme de croissance de 2,3%. Plus du tiers de la population réside en milieu urbain qui est en constante augmentation : le taux de croissance annuelle urbaine est estimé à 4.3%. La capitale Lomé qui compte environ 790 000 habitants domine fortement le paysage urbain. La moitié de la population est occupée par l'agriculture qui représente environ 40% du PIB. Cette agriculture produit majoritairement des céréales, les tubercules et légumineuses. Les cultures de rente (Café, cacao, coton) sont pratiquées par une frange réduite d'agriculteurs.

3.3 Les dynamiques agricoles et la sécurité alimentaire dans les pays de l'UEMOA

Entre 2000 et 2010, sur l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, le volume global de la production céréalière a connu une croissance régulière passant de 10 600 000 tonnes à environ 18 000 000 tonnes, soit un accroissement de 69% sur la période. La plus forte croissance a été enregistrée par le maïs (86%), suivi du riz (78%), le sorgho (70%) et le mil (54%). En terme de volume, la céréale la plus cultivée est le mil qui représente environ 36,3% du total des superficies cultivées, suivi du maïs et du sorgho (23.6% et 23,7%). Le riz ne représente que (16,3%), mais bénéficie des plus forts rendements car la culture est en grande partie irriguée. Il apparaît que la marge d'accroissement des spéculations est d'autant plus faible que le volume initial est élevé. Les grands pays producteurs de céréales au sein de l'UEMOA sont le Niger (23% du volume total), suivi du Burkina Faso et du Mali (22%). Les plus faibles productions sont enregistrées au Togo (6%) et en Guinée-Bissau (1%). En termes de spéculation, le Niger domine la production de mil avec un peu moins de la moitié du volume total (48,5%). Le Bénin produit près du quart du maïs total (24,3%). En 2010, le Mali occupe la première place de la production de riz avec 43,6% du volume total. Quant au sorgho, le Burkina Faso arrive en tête avec 39,7% de la production de l'union. La production agricole est tirée par la demande, notamment urbaine, avec une préférence pour le riz. Cf. Annexe 1 : Série de production des pays de l'UEMOA.

Les principaux bassins de productions dans l'espace UEMOA sont :

1. Espace de production du Riz : Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire avec 70% de la production ;
2. Bassin de production du Mil : Burkina Faso, Mali, Niger avec 75 % ;
3. Bassin de production du Sorgho : Burkina Faso et Mali avec 60 % de la production de la région ;
4. Espace de production du Maïs (lien avec le coton) : Côte-d'Ivoire, Mali, Bénin, Burkina Faso (avec 80 % de la production maïzicole).

Graphique 1 : Evolution de la production céréalière total (en tonnes) des pays de l'UEMOA entre 2000-2010.

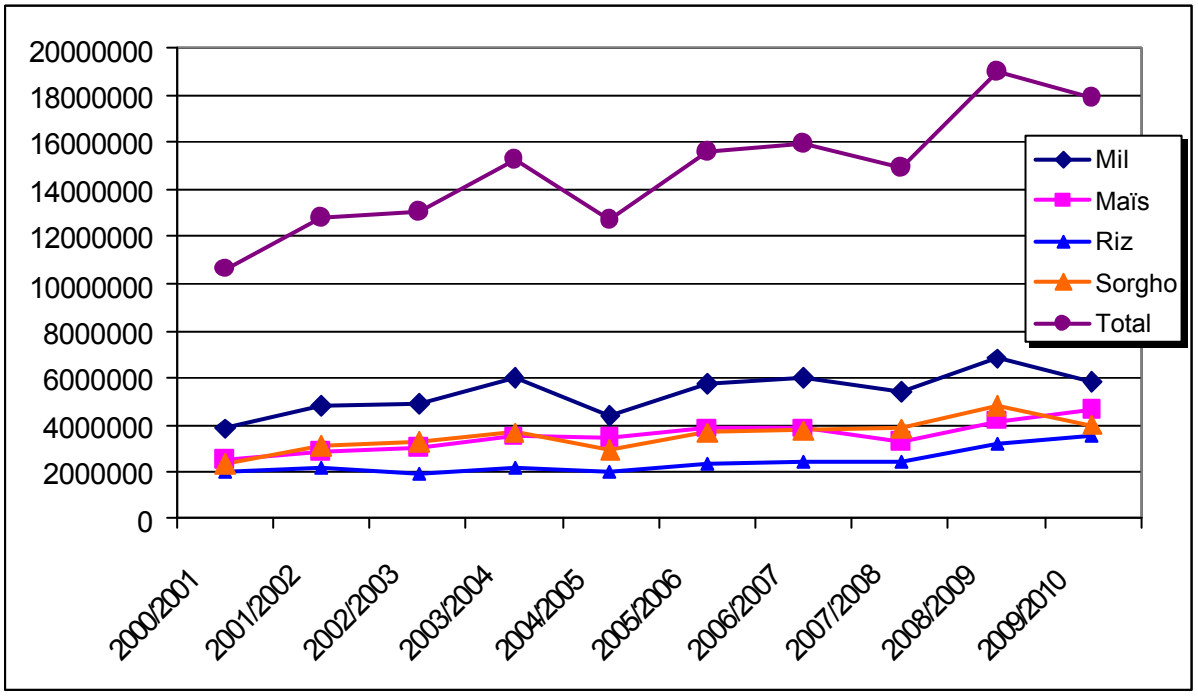

Source : CILSS/AGRHYMET 2011

Au Bénin, la production céréalière est passée de plus 990 000 tonnes en 2000 à 1 500 000 tonnes en 2010, soit un accroissement de 52%. Cette augmentation est liée à celle du riz (210%) et surtout au maïs de part son volume de production. En revanche, le mil a perdu un quart de sa production et le sorgho un cinquième. La production céréalière est dominée par le maïs qui représente les trois quarts de la production (76,1%). Le mil, le maïs et le sorgho ne représentent respectivement que 3,3% ; 6,9% et 13,8%. Leur volume stagne en général en dessous de 150 000 tonnes.

Au Burkina Faso, au cours de la décennie 2000-2010, la production céréalière a pratiquement doublé : le taux d'accroissement a été de 96%. La plus forte croissance a été enregistrée par le riz dont le volume a plus que triplé (222%). Viennent ensuite le maïs (183%), le sorgho (80%) et le mil (61%). En termes de volume, la céréale la plus cultivée est le sorgho (environ 44% du total) suivi du mil (32%) et le maïs (20% environ). Malgré sa très forte progression, le riz reste assez faible (4%).

En Guinée-Bissau, la production de riz a représenté entre 56% et 75% de la production céréalière totale. Cette prédominance nette traduit une réorientation de la structure de production céréalière. En effet, à l'exception du riz qui a enregistré un accroissement de production sur la période (45%), toutes les autres céréales ont plutôt connu une chute relative: maïs (-63%), mil (-20%) et sorgho (-15%). La campagne 2005/2006 est celle qui traduit le mieux ce changement de stratégie des paysans. Alors que le volume de riz cultivé augmentait d'environ 48%, le volume des autres céréales baissait de 55% en moyenne.

Au Mali, la production agricole céréalière a connu une croissance constante globalement ou pour chaque spéculation considérée entre 2000 et 2010. Le volume est passé de 2 281 131 T à 4 627 587 T soit un doublement de la production (103%). La croissance la plus forte a été notée au niveau du maïs (291%) suivi du riz (106%), du sorgho (84%). Le mil enregistre la plus faible augmentation (61%). Il apparaît assez clairement que l'année 2004/2005 a marqué une inflexion dans cette évolution, d'autant qu'elle a fait suite à une campagne 2003/2004 assez exceptionnelle. Il est important de noter que suite à la situation alimentaire difficile intervenue en 2007 et 2008 à cause des prix élevés des denrées alimentaires, dénommée « situation de vie chère », le Gouvernement du Mali a lancé un vaste programme de relance de l'Agriculture notamment le développement de la culture du riz, dénommé « Initiative Riz ». Cet important programme a permis de bouster la production rizicole dans les années 2009 et 2010.

Au Niger, la production céréalière est dominée principalement par le mil qui représente près des trois quarts du volume total (74,7%) et dans une moindre mesure le sorgho (23%). Entre 2000 et 2010, la production céréalière a crû de l'ordre de 66%. Pris individuellement, la céréale qui aura connu la plus forte augmentation est le sorgho (99%), alors que le mil et le riz n'auront augmenté que de 60% et 50% respectivement. A l'inverse, le maïs a enregistré une diminution de 63% au cours des dix années considérées, vu les conditions climatiques peu favorables à sa culture.

Il convient de souligner que ces résultats sont la conséquence de la crise agro-pastorale de la campagne 2009/2010 qui a affecté les tendances d'évolutions appréciables de la période antérieure. Cette crise a causé une baisse de 29% de la production de céréales par rapport à la campagne précédente. A titre de comparaison, la crise de 2004/2005 n'aura entraîné qu'une réduction de 24% de la production céréalière. De fortes baisses ont été notées sur le mil et le sorgho qui enregistrent ensemble un déficit de 410 000 tonnes (respectivement -26% et -21%).

Au Sénégal, entre 2000 et 2010, on note que la production céréalière a connu un accroissement relatif de maïs (316%), de riz (109%), de sorgho (58%) et de mil (35%). Néanmoins ces variations ont connu des pics au cours des cinq dernières années, en particulier le maïs et le mil. Ces fluctuations de production sont liées entre autre à la variation climatique d'une saison à une autre et également aux appuis apportés au monde rural. La production moyenne nette (production brute moins 15% des pertes et semences) pour les cinq dernières années (2004-2009) est évaluée à 1 018 671 tonnes. Comparée aux résultats nets de 2009/2010 (1 460 535 tonnes), on note une hausse de 441 864 tonnes, soit 43,37 %. Le taux moyen de couverture céréalière des besoins de la population par la production disponible est de 46,06 % sur 2004-2009 contre 59,96 % en 2009/2010. La consommation moyenne apparente de 190 kg/hbt/an comparée à la norme officielle (185 kg/hbt/an) laisse apparaître une augmentation moyenne de la consommation céréalière de 5 kg/hbt sur la période. Pour répondre à ces besoins, les importations commerciales (1 013 000 tonnes) de 2009/2010 sont en hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années (985 330 tonnes).

Au Togo, la production de céréales est passée de 851 000 tonnes à 1 060 000 tonnes, soit un accroissement de 25% en dix ans. Le mil n'a cru que de 10%, le sorgho de 27%, le riz de 56%. La faible augmentation de production céréalière est surtout liée à la faiblesse de l'augmentation du maïs (20%) qui est la céréale la plus cultivée dans le pays. En effet, le maïs représente près des deux tiers des céréales cultivées (63,6%), le sorgho (22%), le riz (9%) et le mil (5%). Cette faiblesse s'expliquerait par la réorientation constatée de la production vivrière vers les tubercules au détriment des céréales ces dernières années, ainsi que par la désorganisation de la filière coton.

IV - LE CADRE STRATEGIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

La gestion de la sécurité alimentaire est régie dans l'espace UEMOA par des cadres stratégiques, institutionnels et réglementaires au niveau des Etats, des Partenaires Techniques et Financiers et des organisations des producteurs et privés. A cet effet, une analyse de ces cadres a été réalisée ainsi qu'il suit :

4.1 Au niveau régional

La sécurité alimentaire, de par son caractère transversal, implique une démarche concertée de la part des différents intervenants. Pour ce fait, les pays de l'UEMOA ont mis en place plusieurs cadres de concertation et de structures techniques pour la gestion de la sécurité alimentaire. Avec l'avènement de la Politique Agricole de l'Union (PAU), les Etats membres de l'UEMOA ont adopté plusieurs programmes ou stratégies de sécurité alimentaire. Ces programmes ont également été mis en œuvre dans le cadre des politiques agricoles ou de lutte contre la pauvreté.

- **La politique agricole de l'Union (PAU)**

L'UEMOA est une organisation qui a pour but de promouvoir l'intégration économique parmi les pays partageant une devise commune. Elle a été créée par un traité signé le 10 janvier 1994 à Dakar, au Sénégal, par les Chefs d'État et de gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le 2 mai 1997, la Guinée-Bissau est devenue son huitième membre. Les objectifs fixés par l'UEMOA sont :

- L'augmentation de la compétitivité économique, à travers un marché libre et compétitif, et la rationalisation et l'harmonisation de l'environnement juridique.
- La convergence de politiques et des indices macro-économiques.
- La création d'un marché commun.
- La coordination de politiques sectorielles et l'harmonisation de politiques fiscales.

En décembre 2001, l'UEMOA a adopte sa Politique Agricole de l'Union (PAU). Les grandes orientations de cette politique sont définies par l'Acte additionnel n° 03/2001, qui en précise notamment les objectifs, le champ d'application, les principes directeurs et les axes d'intervention. L'objectif global de la PAU est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Elle vise spécifiquement à :

- Réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- Accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable ;
- Améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social.

La Politique Agricole de l'Union est articulée autour de trois grands axes d'intervention, à savoir :

Axe 1 *: L'adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production. Il s'agit de mettre en place, au niveau régional, un processus de concertation avec les différents acteurs institutionnels et privés pour adapter les filières agricoles aux règles du marché régional et international, en favorisant l'intensification de la production et en améliorant sa compétitivité.*

Axe 2: *L'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées, à travers des interventions portant, notamment, sur l'harmonisation des normes de production et de mise en marché, des normes sanitaires, de la fiscalité appliquée au secteur agricole, sur les dispositifs de contrôle, sur la gestion de la transhumance transfrontalière, sur la gestion des ressources halieutiques et des ressources en eau partagées.*

Axe 3 : *L'insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et dans le marché mondial. Il s'agit de mieux sécuriser les débouchés à l'exportation des productions agricoles et de limiter la dépendance alimentaire des Etats membres de l'Union, en assurant l'insertion progressive de l'agriculture dans les marchés régional et mondial, par des interventions portant, notamment, sur la mise en place d'un cadre de concertation au sein de l'Union pour la préparation des négociations commerciales internationales dans le domaine agricole et d'un système d'information et d'aide à la décision dans les négociations.*

La stratégie d'intervention de cette politique est fondée sur plusieurs principes directeurs, notamment, sur la subsidiarité, la proportionnalité, la régionalité, la complémentarité, la solidarité et le partenariat. Son champ d'application couvre les sous secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroforesterie et de la pêche.

L'UEMOA a aidé ses pays membres à atteindre les critères de convergence macroéconomique, développer une méthode de contrôle efficace, adopter une union douanière et un tarif extérieur commun (début 2000), mettre en accord des réglementations pour les taxations indirectes, et initier des politiques régionales structurelles et sectorielles. Une étude du Fonds monétaire international (FMI) de septembre 2002 a désigné l'UEMOA comme étant "le plus avancé en matière d'intégration" de tous les groupes régionaux en Afrique.

La CEDEAO et l'UEMOA ont développé un plan d'action commun pour la convergence de la libéralisation du commerce et les politiques macro-économiques. Elles se sont aussi mis d'accord sur les règles d'origine communes pour accroître les échanges commerciaux, et la CEDEAO a accepté d'adopter les formulaires de déclarations en douane et les mécanismes de compensation de l'UEMOA.

Au niveau régional, il faut noter aussi l'initiative commune (CEDEAO, CILSS et UEMOA) de mise en place et d'opérationnalisation du Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA). Cet organe sous-régional vise à :

- Instaurer un dialogue permanent et bénéfique entre les acteurs de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest en favorisant les échanges et la concertation entre les acteurs et leurs initiatives,
- Appuyer la mise en place et l'animation des dispositifs de suivi-évaluation des politiques et stratégies de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'ouest,
- d'encourager et d'appuyer la collecte de données dans le domaine de la sécurité alimentaire et,
- Soutenir la diffusion des informations et la communication entre les acteurs, notamment dans le cadre du système fédérateur Agricultural Informations Systems (AGRIS).

Ce processus a connu une grande avancée à travers l'élaboration et la validation d'une Convention-cadre pour le CORESA dont la signature conjointe est envisagée prochainement par les hauts responsables de ces trois institutions.

4.2 Au niveau des Etats

Dans les pays en zone sahélienne et membres de l'UEMOA notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal, plus la Guinée Bissau, le document de référence en matière de sécurité alimentaire est "le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA) du CILSS, adopté par la 13ème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres du CILSS tenue à Bamako en 2002. Le CSSA a été traduit en des documents de stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire selon les priorités des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Cinq (5) pays parmi les pays cités plus haut se sont dotés de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, qui sont des cadres fédérateurs et de référence des politiques sectorielles, notamment celles de développement rural et de sécurité alimentaire. La promotion de la gouvernance locale à travers un processus de décentralisation constitue un des axes majeurs des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Cette option implique la responsabilisation des populations rurales en tant qu'acteurs de développement, dans le cadre d'un partenariat effectif avec l'administration et les services de l'Etat. Ces stratégies de développement rural visent à moyen terme la construction d'une sécurité alimentaire structurelle. Mais parallèlement à la recherche d'une sécurité alimentaire structurelle et durable, les Gouvernements ont retenu de renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles. A l'exception du Sénégal et de la Guinée Bissau, la gestion des crises alimentaires conjoncturelles se fait actuellement dans le cadre de dispositifs régis par des accords États/Donateurs et comprennent des instances décisionnelles (CNSA, HASA, etc.), des systèmes d'alerte précoce (SAP, SIM), des mécanismes de financement (FS) et d'intervention dont des stocks nationaux de sécurité alimentaires ou stocks stratégiques.

Dans les pays de la zone côtière notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo, les documents de référence sont les programmes de lutte contre la pauvreté. Avec l'avènement du PDDAA/NEPAD, l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de la CEDEAO, sont entrain de revisiter leur politique générale de sécurité alimentaire à travers des PNIA.

L'analyse empirique de la vulnérabilité dans la région a notablement évolué au cours de la décennie. La plupart des efforts consentis jusqu'à ce jour visaient à trouver les moyens d'identifier les zones géographiques où résidaient les populations vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire. Néanmoins, ces analyses n'ont pas permis une connaissance des contraintes majeures de sécurité alimentaire afin de mieux définir les stratégies adaptées et durables. Les performances des dispositifs nationaux de prévention

et de gestion des crises alimentaires s'améliorent progressivement en intégrant les expériences et leçons apprises mais les défis à relever en situation de crise alimentaire restent grandes. Les questions principales à résoudre sont relatives à : l'accessibilité physique des vivres, c'est-à-dire la disponibilité au niveau le plus proche des ménages vulnérables ; l'accessibilité économique des vivres à tous, notamment les plus pauvres, par le maintien des prix à un niveau acceptable; la possibilité de cibler éventuellement les cas sociaux spécifiques à travers la mise en place de filets de sécurité alimentaire (ventes à prix réduits, distributions gratuites, food for work, cash for work).

Tableau 1 : Les principaux acteurs de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire

Pays	Structures en charge des SNS et SIE ou SR	Statut
Bénin	ONASA	Office public
Burkina Faso	SONAGESS	Office public
Côte d'Ivoire	OCPV	Office public
Guinée Bissau	*Le Ministère du Commerce joue le rôle d'acteur interventionniste avec la collaboration des opérateurs économiques en cas de crise alimentaire*	
Mali	OPAM	Office public
Niger	OPVN	Office public
Sénégal	CSA	Office public
Togo	ANSAT	Office public

Tableau 2 : Cadres organiques, institutionnels et dispositifs de sécurité alimentaire existants

Pays	SIM	SAP	Enquête agricole	Structure politique	Cadre de gestion de l'urgence et de la SA
Bénin	L'ONASA suit l'évolution du marché. Il diffuse régulièrement un bulletin mensuel sur les prix.	Le SAP est basé à l'ONASA. Mis en place en 1988 à la faveur du Projet SIAR/FAO. Il connaît des difficultés liées notamment au manque de personnel : un seul agent titulaire, appuyé par des stagiaires bénévoles. Il manque de moyens matériels limités et la dotation budgétaire annuelle est très limitée.	Les statistiques agricoles sont collectées à travers une enquête annuelle dirigée par la Direction des Statistiques du Ministère de l'agriculture.	L'ONASA, office céréalier logé au sein du MAEP chargé de la gestion de la SA. Mais il a peu de moyens, pas de personnel, pas de parc automobile et souffre de la mise à disposition tardive des fonds du budget de l'Etat. la Société nationale de Promotion Agricole (SONAPRA) initialement tourné uniquement vers le coton a élargi son activité les achats de céréales à la faveur de la crise de 2010. Elle a ainsi acheté et exporté 21 000 t en direction du Niger et du Nigeria. NB : Les acteurs Comme le PAM et le CRS interviennent dans les achats locaux.	Au Bénin, il n'existe pas de mécanisme formel de concertation Etat/partenaires pour la gestion de la SA. Le Cadre est en formulation pour réaliser une synergie d'action, pour faire jouer la complémentarité dans les interventions des différents acteurs au Bénin.
Burkina Faso	Le SIMA est assuré par la SONAGESS. La collecte se mène sur 37 marchés hebdomadaires ; Le SIM bétail est mené par la DEP des ressources animales sur 13 marchés. La périodicité de transmission des données à partir du terrain est aléatoire et dépend des missions. Le souhait est une meilleure prise en compte des informations sur l'élevage dans le bulletin du GTP.	Le SAP, dans son rôle de suivi de la situation alimentaire dans les zones identifiées comme structurellement vulnérables. Il est confronté au manque de moyens. En effet, les mauvaises conditions de collecte et de transmission des informations, ainsi que le manque de qualifications, et de l'arrêt des financements extérieurs en 1999 ont constitué une forte entrave au bon fonctionnement du système.	Conduite régulièrement par la DGPER à travers le service de statistiques agricoles sur un échantillon de 686 villages avec 706 enquêteurs, 71 contrôleurs et 7 superviseurs nationaux: Couvre les productions pluviales et le maraîchage. Il est envisagé l'extension de l'échantillon à 950 villages.	Le Conseil National de Sécurité Alimentaire est un organe de concertation, de réflexion et d'orientation qui assure la supervision de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire. Il œuvre à l'implication effective de tous les acteurs et responsabilise les collectivités locales et la société civile dans la gestion de la sécurité alimentaire au plan structurel et conjoncturel. Le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation est chargé de la prévention des catastrophes, de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation. C'est l'instance de coordination et d'exécution en la matière. La SONAGESS a pour mission de participer à la sécurisation alimentaire par la gestion des différents stocks et aides	Le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) a pour objectif global de ''contribuer à réduire d'un tiers (1/3) la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015'' par l'augmentation durable de la productivité et de la production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité aux denrées alimentaires ; Le Plan national d'organisation de secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) a pour objectif global de prendre en charge la gestion des interventions d'urgence, en fonction des niveaux de crise identifiés au niveau provincial et national à partir d'une série d'indicateurs de vulnérabilité (déficit céréalier, prix). Le PNOCSUR est géré dans le cadre d'un dispositif CONASUR.

				alimentaires. L'objectif principal étant d'améliorer la sécurité alimentaire par la garantie d'une réserve alimentaire physique disponible sur place.	
Pays	**SIM**	**SAP**	**Enquête agricole**	**Structure politique**	**Cadre de gestion de l'urgence et de la SA**
Guinée Bissau	Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) est également rattaché à la Division des Statistiques Agricoles au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé de la collecte et du traitement de l'information sur les prix des différents produits agricoles et alimentaires.	La Division des Statistiques Agricoles joue le rôle de système d'alerte précoce. Globalement, tous ces dispositifs se heurtent à des problèmes de fonctionnement, à cause du manque de ressources financières et de personnels qualifiés.	Le dispositif d'enquête se déroule de façon plus ou moins discontinue selon les appuis financiers extérieurs. La volonté de conduire l'enquête existe mais les moyens manquent. La motivation du personnel et des enquêteurs de terrain est affectée par leur statut précaire et une rémunération qui n'est pas toujours assurée. Jusqu'en 2008, le système a bénéficié de l'appui de l'UE, qui s'est arrêtée, sans une perspective claire de reprise.	Le Bureau pour la Planification de la Sécurité Alimentaire (BPSA), au sein du Ministère de l'Economie et d'Intégration Régionale, a pour tâche de piloter et coordonner les actions de suivi de la situation alimentaire ; il a en charge la centralisation des informations en provenance des ministères de l'agriculture et celui du commerce. Il fait face à d'énormes difficultés, ne bénéficiant pas d'appuis, et compte un nombre assez limité de cadres, dont la majorité est nouvellement affectée dans le service, ce qui limite fortement sa capacité d'intervention sur le terrain. Le Comité Interministériel de Sécurité Alimentaire (CISA) créée théoriquement n´a pas fonctionnée car le décret qui devait l'instituer et préciser son mandat n'a jamais été officialisé.	Le PNSA a pour objectif global d'accroître la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci d'une justice sociale, en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres.
Mali	Suivi mené par l'Observatoire des marchés Agricoles (OMA). Le dispositif fonctionne. Les informations collectées et diffusées chaque semaine. La gamme des produits couvre les céréales, le bétail, les produits horticoles, le niébé, le fonio etc. 47 marchés sont couverts et l'OMA est financé par l'Etat et le PRMC. L'équipement et la formation **ont été assurés par le PASIDMA, l'USAID,** le CILSS **et l'Etat malien.** Le SIMb est conduit par l'Office Malien du Bétail et de la Viande, mais fait face à beaucoup de difficultés et a reçu de l'OMA à l'appuyer notamment dans les publications. Assuré par la Cellule de Planification et des Statistiques (CPS) qui centralise et analyse les données socio-économiques et coordonne la publication du bilan céréalier.	Suivi des populations et des zones à risques : Mesures d'atténuation, Requête d'aide alimentaire, Proposition d'actions structurantes de sécurité alimentaire à court, moyen et long termes ; Le SAP n'a ni un ancrage ni une assise institutionnellement solide. Il a toujours mené des enquêtes nutritionnelles de conjoncture pour confirmer une situation de crise éventuelle signalée par des indicateurs socio-économiques. Un suivi nutritionnel permanent est prévu à travers des sites sentinelles.	La Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR) se charge de cette activité en relation avec la Direction Nationale des Statistiques et de l'Informatique (DNSI).	Le Conseil National de sécurité Alimentaire (CNSA) vise à fixer les orientations en matière de sécurité alimentaire, à assurer la coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire, à veiller au renforcement de la coopération sous-régionale en la matière, à veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il s'appuie sur ses structures locales (régions, cercles et communes). Le Comité Technique de Coordination des Politiques de Sécurité Alimentaire (CTCPSA) est chargé de coordonner l'ensemble des activités de sécurité alimentaire, de faciliter les concertations entre les différentes parties, de promouvoir les synergies entre les différents acteurs (gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers), de s'assurer de la réalisation des décisions prises, de préparer les documents pour le Conseil national de sécurité alimentaire et de veiller à la publication et à la diffusion des documents. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) : Il assume le rôle important de fournir de l'information qui servira aux buts suivants : (1) préparer des décisions politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire ; (2) suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre des mesures prises ; (3) mieux mesurer le progrès réalisés dans l'accomplissement de l'OMD : (4) assurer la coordination et le pilotage interinstitutionnel de la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).	La SNSA (Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire) adoptée en 2002 est matérialisée à travers le Programme National de Sécurité alimentaire (PNSA) étalé sur 5 ans, lui-même décomposé en sept (7) sous programmes : 1) Valorisation des ressources naturelles ; 2) Intensification des cultures ; 3) Diversification des systèmes de production ; 4) Commercialisation et transformation/valorisation des produits ; 5) Santé et Nutrition ; 6) Dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises ; 7) Mesures d'accompagnement.
Niger	Le SIMA fait le suivi	Placée au Cabinet du	l'Enquête de Prévision et	Comité national de prévention	Le Plan National de

	régulier des marchés des produits agricoles, sur la base d'un échantillon national ; Le SIM bétail suit 70 marchés à bétail au Niger et 7 marchés transfrontaliers avec le Nigeria. Sont également réalisés des bilans fourragers, et le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle (enquête Smart).	Premier Ministre, le SAP est chargé de recueillir, traiter et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire ainsi que d'identifier les actions à mener pour prévenir et atténuer les crises alimentaires S'appuie sur les différents systèmes d'informations dépendant des Ministères techniques (SIMA, SIM-B, EPER) ainsi que sur les comités régionaux et sous-régionaux.	Estimation des Récoltes (EPER) est conduite par la direction de l'agriculture sur un échantillon de 825 villages. Elle est entièrement financée par l'Etat et les collectivités.	et de gestion des crises alimentaires (CNPGCA), instance consultative et de proposition présidée par le Cabinet du Premier Ministre et regroupant les Secrétaires Généraux des Ministères impliqués dans la sécurité alimentaire et la société civile fondé sur un dispositif (DNPGCA). Il s'appuie sur ses structures déconcentrées, la Cellule de crise alimentaire (CCA), et le (CC/SAP), l'OPV. Deux types d'outils sont utilisés : (i) des moyens d'intervention pour la prévention et l'atténuation des crises ponctuelle et (ii) des réserves pour la gestion éventuelle des crises graves.	Contingence a pour objectif de diminuer l'impact des crises alimentaires et nutritionnelles. Plus spécifiquement, de fournir au Gouvernement un instrument lui permettant de gérer de manière appropriée et efficace les différents niveaux de crises par la coordination des interventions publiques dans le cadre du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNPGCA).
Pays	**SIM**	**SAP**	**Enquête agricole**	**Structure politique**	**Cadre de gestion de l'urgence et de la SA**
Sénégal	Le SIM est financé et conduit par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) sur 47 marchés avec 30 enquêteurs. Un des problèmes se situe au coût élevé de la remontée des données qui est fait par téléphone. Le SIM bétail est presque à l'arrêt. Sur 15 marchés suivis, 2 seulement transmettent des données régulièrement faute de moyens financiers. La diffusion du mensuel est arrêtée et le SIM-B ne publie qu'une note trimestrielle.	Le SAP est abrité par le secrétariat exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire (SE/CNSA). Du fait de contraintes budgétaires, le fonctionnement a connu des difficultés à être opérationnel. Toutefois, on note une reprise progressive des activités.	La direction de l'analyse, de la prévision et de la statistique (DAPS) conduit l'enquête agricole sur les cultures pluviales. Elle disposera désormais de représentations régionales avec son propre personnel soit 25 superviseurs, 52 contrôleurs et 249 enquêteurs.	Le Commissariat à la sécurité alimentaire, a pour mission de : Etudier le marché céréalier en liaison avec les autres services concernés ou par le secteur privé. Coordonner la recherche et d'assurer la gestion des aides alimentaires ; Entreprendre ou de participer à toutes activités de promotion de céréales locales ; Assurer la gestion d'un fonds et/ou d'un stock de SA Entreprendre ou de participer à l'élaboration de toutes politiques de sécurité alimentaire ; Le conseil national de sécurité alimentaire est un mécanisme de pilotage, de concertation, de coordination et de suivi-évaluation des programmes de sécurité alimentaire. Son secrétariat exécutif est chargé d'élaborer les programmes et politiques de sécurité alimentaire et du suivi de leur mise en œuvre.	l'Etat poursuivi sa politique de développement agricole à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire qui est d' « assurer à tout moment, à l'horizon 2015, un meilleur accès des populations aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active».
Togo	Le suivi des prix est assuré part l'ANSAT et la DSID sur **un** échantillon de 24 marchés		Le système permanent d'enquête repose sur un échantillon de 1500 ménages repartis sur l'ensemble du pays. L'effectif des enquêteurs est de 152.	L'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) a pour objectif la constitution du stock de sécurité, la promotion de la commercialisation des excédents de production à des prix rémunérateurs sur le marché national, sous- régional et international ; La Chambre d'Agriculture a une place importante dans la gestion de la SA. Elles ont pour rôles le recensement des producteurs, la mobilisation des populations sur la question de la sécurité alimentaire ; le développement des services d'information sur les données de marchés.	Le dispositif national de gestion de la SA se résume en fait à l'ANSAT Aussi les interventions sur le marché national des produits agricoles ainsi que la gestion des stocks souffrent de manque de concertation et de coordination assez marquée.

4.3 Au niveau des partenaires

Les pays de l'UEMOA bénéficient de l'appui et de l'intervention de plusieurs partenaires (bilatéraux ou multilatéraux) pour la réalisation de la sécurité alimentaire. Ces appuis sont réalisés dans un cadre structurel reposant sur des programmes stratégiques couvrant plusieurs années ou un cadre conjoncturel en cas de crise alimentaire. Les principaux intervenants sont de la Coopération internationale bilatérale ou multilatérale (AFD/MAE, UE, USAID, ACDI, etc.), les organisations internationales ou régionales (FAO, FIDA, UEMOA, CEDEAO, CILSS) et les acteurs humanitaires (PAM, ECHO, OCHA, ONG,).

Le PAM est le plus gros acheteur au monde de vivres destinés à des opérations humanitaires. Il effectue la majorité de ses achats dans le continent africain. En 2009, les livraisons mondiales du PAM ont représenté

5,6 millions de tonnes, dont 87 % de céréales et 13 % de produits non céréaliers. L'Afrique subsaharienne a reçu 65 % des livraisons totales daides alimentaires constituées de 87,3 % de céréales. Les Banques Céréalières Villageoises (BCV) font partie de l'action menée par le PAM pour faire face aux crises alimentaires dues à la sécheresse - *les petits exploitants peuvent emprunter des céréales à de faibles taux d'intérêt lorsque leurs réserves alimentaires s'épuisent et rembourser le « prêt » au moment de la récolte*. Le PAM a également mis en place un réseau d'entrepôts de fourniture humanitaires des Nations Unies pour donner plus de souplesse aux interventions et permettre le déploiement des secours dans un délai court (moins de 48 heures). Un des entrepôts se trouve au Ghana avec une capacité de 12 500 tonnes. Le tableau ci-dessous indique les achats du PAM dans l'espace UEMOA.

Tableau 3 : Achats Locaux du PAM 2007-2009 dans l'espace UEMOA

PAYS	2007		2008		2009	
	ACHAT	COÛT (US $)	ACHAT	COÛT (US $)	ACHAT	COÛT (US $)

Source : Publication PAM, 2010

D'autres partenaires interviennent également en appuyant les pays dans la recherche de la sécurité alimentaire avec des approches spécifiques. C'est le cas du Japon qui concentre son appui à travers un programme d'aide alimentaire régulier. Cette aide est monétisée pour appuyer la mise en œuvre des projets de développement (accès à l'eau potable en milieu rural, encadrement dans la maintenance et l'entretien des installations hydro-agricoles et les matériels agricoles). Le programme d'aide alimentaire du Japon vise à combler le déficit de production des pays aidés, en renforçant l'offre sur les marchés. Entre 2003 et 2009, le Japon a injecté sur le marché du Bénin 5 000 tonnes de riz/an et sur le marché du Sénégal, entre 5000 et 15 000 tonnes de riz/an (Cf. Annexe 3).

4.4 Au niveau des organisations des producteurs et privés

Dans le cadre des initiatives sous-régionales, le Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina Faso (CICB) est la seule instance active. Ce Comité vise à mettre sur pied un réseau des céréaliers de l'Afrique de l'Ouest. Pour l'instant, cinq (5) ateliers de formation et de sensibilisation se sont tenus au Mali, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo et au Sénégal. D'autres ateliers restent à programmer (Nigeria, etc.). Cependant l'initiative s'est vite heurtée à l'inexistence d'interprofession de céréales dans les autres pays de la sous-région. Ce préalable indispensable a fait l'objet de formulation d'une démarche entrant dans le cadre d'une activité spécifique. L'USAID à travers son projet ATP s'investi dans la mise en place d'une structure comparable dans un certain nombre de pays dont la Côte d'Ivoire. Il a été programmé le lancement de la mise en place du réseau en mars 2011, avec l'appui de l'UEMOA. Cette volonté commune d'avancer vers cet objectif tient aux nombreux avantages et facilités que cela offrirait à l'ensemble des interprofessions nationales à savoir :

- disposer d'opportunités pour une compétition sur les offres au sein des pays de la sous- région comparable à la collaboration existant entre ECOVISA (en Côte d'Ivoire) et la FEPACI (Burkina Faso) ;
- faciliter les transactions entre les pays de la sous région ;
- élaborer un document unique composé de pièces nécessaires d'accompagnement de toutes transactions transfrontalières pour réduire les tracasseries douanières ;
- certifier les offres émises (qualité et quantité) dans chaque pays de la sous-région.

Le CICB a également entrepris la mise en place d'un système d'information sur le commerce transfrontalier avec les pays voisins (Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana, Mali, Niger, Togo). A l'origine limitées uniquement au maïs, les spéculations retenues se sont élargies au mil et au sorgho. Cela consiste essentiellement à comptabiliser le nombre de camions sortants et entrants pour ensuite évaluer le volume en fonction du tonnage. Le CICB entend se placer comme une interface entre l'Etat et les acteurs. Il aura ainsi pour rôle de créer et d'animer une plate-forme de négociation sur les quantités à exporter et à importer. Cela aiderait à donner des appréciations plus objectives de la situation et contribuer à réduire les réflexes d'imposition de restrictions saisonnières et de contraintes douanières.

Au titre des activités du CICB, il y a la collecte des stocks d'intervention qui a représenté 21 000 tonnes en 2010. La livraison à la SONAGESS par les producteurs est précédée d'une validation préalable par la CICB. Ce rôle lui est dévolu grâce au suivi qui lui donne une bonne connaissance des OPs. Cela assure que les soumissionnaires possèdent les capacités effectives à fournir les quantités et la qualité requises. Cette certification porte sur la capacité de collecte et de stockage du producteur. Pour ce qui est du stock de sécurité, les documents sont avalisés par le CICB. Quelques autres actions entreprises par la structure se déclinent comme suit :

- En collaboration avec le PAM, une formation des acteurs est réalisée pour leur donner des notions sur la logistique, le stockage et la conservation des produits. Les sessions comprennent la formation de formateurs afin de multiplier le volume des bénéficiaires;
- Le contact avec la Chambre de commerce se fait uniquement par l'entremise des commerçants. En réalité, il n'a jamais été directs ;
- Le CICB dispose d'un système d'information sur les marchés qui permet de collecter les données à raison de deux fois dans la journée. Les acteurs sont à la fois contributeurs et bénéficiaires de ce service grâce au système de flotte mobile mis en place qui réceptionne et diffuse l'information en temps réel. Il est envisagé de faire contribuer les OP au fonctionnement de la structure elle-même et au système d'information (SI).

Plusieurs Organisations Paysannes commencent à changer d'échelle leurs stocks. Dans ce cadre, on peut citer les Groupements NAAM du Burkina Faso, Mooriben du Niger, UNPC du Burkina en ce qui concerne le maïs. Le ROPPA est en phase de mettre en place un dispositif régional sur la filière riz compte tenu de l'importance stratégique de ce produit dans le concept de souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest.

4.5. Expériences de Cogestion entre Etats et Partenaires Techniques et Financiers

Deux expériences de cadre réglementaire et institutionnel, avec des fortunes diverses, de cogestion de la sécurité alimentaire peuvent être relevées :

i) l'expérience du Sénégal dans les années 1990 – 1994 à travers le Fonds Commun de Contrepartie à l'Aide Alimentaire (FCCAA) qui était un cadre de concertation doté de ressources financières appuyant la politique de régulation du marché national. Le FCCAA a échoué à causes des interprétations différentes sur le mode et la période dachat ou déstockage des céréales pour réguler le marché;

ii) le Programme de Restructuration du Marché Céréalier du Mali (PRMC) qui a usité un outil : des Contrats Plan. Le PRMC a fait plusieurs réalisations aux plans national et sous régional (étude sur les normes). Le PRMC a beaucoup de réussites et fonctionne toujours.

Le Contrat-Plan État/Donateur précise les engagements réciproques de l'État et de la Société en charge de la gestion des stocks de sécurité alimentaire et des aides alimentaires. Plus spécifiquement, le Contrat-Plan définit :

- les règles de gestion technique et financière du SNS ;
- les mécanismes et procédures de constitution, de reconstitution et de mobilisation du SNS ;
- les obligations de la société relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations sur le marché céréalier ;
- les règles de gestion technique et financière des aides alimentaires ;
- les procédures d'appel d'offres relatives à l'achat et à la vente des céréales SNS ;

- les normes de qualité s'appliquant aux céréales du SNS ;
- les indicateurs de performance permettant de suivre l'exécution du Contrat-Plan et les normes qualitatives des céréales.

V - ETAT DES LIEUX DES STOCKS DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

5.1 Historique des stocks de sécurité alimentaire

Des indépendances jusqu'à dans les années 1980, les Etats se sont toujours investis dans la commercialisation des produits agricoles locaux avec la création des Offices multifonctionnels. Ainsi, des années 1973 à 1985–87, les Offices ont assuré les fonctions de commercialisation des céréales locales de régulation des marchés et de gestion des stocks de sécurité ou tampon selon les pays.

A partir des années 80, on assiste à la libéralisation et au désengagement des Etats des marchés céréaliers avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et des Programmes d'Ajustement sectoriel agricole (PASA). Le rôle des Offices et donc le niveau de stocks a nettement diminué pour laisser les opérateurs privés s'impliquer davantage sur le marché des céréales.

Les politiques et réformes ont eu des effets limités du fait d'un certain nombre de contraintes liées à la croissance démographique, aux aléas climatiques défavorables, à l'inadéquation des infrastructures et aux distorsions des politiques économiques. Ceci a eu des répercussions non seulement sur la sécurité alimentaire mais sur la balance des paiements.

Ainsi, à partir des années 90, d'autres mesures et réformes furent entreprises par les Etats, à savoir :

- La libéralisation du commerce des intrants ;
- La suppression des monopoles d'importation des céréales et liquidation de certaines structures intervenant sur le marché céréalier ;
- La réduction des taxes et levée des barrières non tarifaire à l'exportation ;
- La suppression du système de fixation des prix, etc.

A la faveur des crises alimentaires en 2005 dans la région, les activités de stocks de réserve ont repris de manière significative au Mali, au Niger et au Burkina. Ces activités ont repris à travers des dispositifs conçus avec l'appui des partenaires techniques et financiers et composés principalement d'un stock de réserve alimentaire géré par les Offices et réparti entre un stock physique dont le niveau reste variable selon les pays (35 000 Tonnes au Mali, 10 000 Tonnes au Burkina et 40 000 tonnes au Niger) et un stock financier appelé fonds de sécurité alimentaire mobilisable en cas de crise majeure. Il y'a également un fonds d'intervention ou fonds des donateurs destiné aux interventions ponctuelles d'aide à la promotion des activités génératrices de revenus ou de création d'emplois divers. La problématique des stocks de produits agricoles a été intégrée et prise en compte dans les politiques nationales de commercialisation des pays de l'UEMOA.

5.2 Stocks de sécurité alimentaire existants dans l'espace UEMOA

Avant de passer à l'analyse des stocks existants dans l'espace, il est nécessaire de préciser que le stockage vivrier a pour fonction essentielle un report de consommation ; il consiste donc à constituer un stock, c'est-à-dire à entreposer une partie de la récolte, pour en répartir et en différer la consommation dans l'espace et dans le temps.

On retiendra trois types de fonction :

i) Le stockage d'approvisionnement, entreposé chez les commerçants-détaillants et chez les producteurs – stock paysan : d'un côté, c'est le stockage de la distribution courante et régulière, de l'autre c'est le stockage de subsistance qui peut dépasser les besoins de l'année en prévision de mauvaises récoltes. Mais, l'un ou l'autre peut avoir un but spéculatif.

ii) Le stockage de régulation ou de stabilisation : cette fonction entre dans le processus commercial où joue la loi de l'offre et de la demande. Il consiste en une réserve dans laquelle on puise pour réguler les débits et stabiliser les prix sur le marché. Cette forme de stockage portée par les Caisses de Péréquation ou de Stabilisation des Prix (structures publiques) a été démantelée dans plusieurs pays de l'espace UEMOA.

iii) Le stockage de sécurité, cette fonction est actuellement la plus répandue. Il est destiné à constituer des réserves suffisantes pour ne pas manquer de vivres en dépit de difficultés exceptionnelles d'approvisionnement dans un pays. Il est appelé : stock de sécurité alimentaire ou stock d'intervention ou réserve alimentaire stratégique ou stockage de secours.

Aujourd'hui, presque tous les pays de l'UEMOA disposent de stocks de sécurité alimentaire. Ces stocks ont des fonctions différentes selon le contexte dans lequel ils évoluent. Certains stocks sont régis par un cadre de collaboration entre l'Etat et les donateurs et d'autres stocks servent d'instruments tampons en cas de crises ou à des fins politiques. La gestion des stocks nationaux n'est pas harmonisée dans les pays de l'UEMOA.

- **Au Burkina Faso, au Niger et au Mali** coexistent deux types de stocks nationaux notamment un stock national de sécurité (SNS) alimentaire cogéré par l'Etat et les Donateurs et un stock national stratégique (SNR) indépendant des PTF. Dans chaque pays, le stock conventionnel est constitué d'un stock physique dénommé Stock National de Sécurité (SNS), constitué de céréales (mil, sorgho ou maïs) et d'un stock financier dénommé Fonds de sécurité alimentaire (FSA). Au Niger, le niveau optimal du stock est estimé à un équivalent de 110 000 tonnes réparti en 80 000 tonnes pour le SNS et une capacité d'achat de 30 000 tonnes pour le FSA. Au Mali, Le stock national de sécurité (SNS) a été mis en place par le PRMC dans le cadre du processus de libéralisation du marché céréalier. Son niveau théorique est de 35 000 tonnes, il est géré par l'OPAM et financé par le PRMC à partir du Fonds Commun de Contrepartie (FCC) et du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA). Le SNS est constitué essentiellement de mil/sorgho. Le rôle du SNS est d'être l'instrument principal de mise en œuvre des actions visant à assurer la sécurité alimentaire des populations maliennes à partir des recommandations faites par le Système d'Alerte Précoce (SAP). Le Contrat plan Etat/OPAM précise les règles de gestion du SNS.

- **Au Sénégal et en Guinée-Bissau**, la situation se particularise par le fait que le stock national de sécurité est essentiellement constitué des stocks privés et de stocks d'institutions (PAM). Dans un cas, cela tient au fait que l'Etat se fonde sur la facilité d'approvisionnement du pays liée à la qualité des infrastructures portuaires. Ce faisant, il ne juge donc pas nécessaire de supporter les coûts d'entretien relativement élevés d'un stock de sécurité, alors qu'il est possible d'accéder au marché mondial à moindre frais (pour le riz notamment). Dans l'autre cas, on estime plutôt que la question de l'insécurité alimentaire n'est pas aussi cruciale pour nécessiter la mise en place d'un stock dans le pays. Ce manque de volonté est aussi sous-tendu par un manque de compétences pour mettre en place un tel dispositif.

- **Au Togo et au Bénin,** les stocks sont constitués par les structures publiques (ANSAT, ONASA), les privés et les institutions (PAM, CRS) impliqués dans la gestion de la sécurité alimentaire. Cependant, en l'absence de mécanisme formel de concertation entre les Etats et les différents partenaires, les modalités de constitution ne sont pas formalisées. L'évaluation des besoins pour la soudure reste encore à améliorer, les modalités d'utilisation des stocks sont fortement subordonnées au discours politique. Il convient aussi de souligner que le volume et la nature des spéculations constituant le stockage varient de façon importante, sans indexation sur le niveau de production nationale. Le manque de synergie entre structures et institutions crée un manque à gagner pour les producteurs.

Les limites du processus de gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire portent sur la faible couverture des activités de constitution et de gestion des stocks. En effet, le plus souvent le stock stratégique ne couvre pas les zones affectées et les fonds pour la reconstitution des stocks structurels sont insuffisants. De même la contrainte de leur remboursement annuel de ces stocks rend l'opération précaire et aléatoire. Dans les deux cas (SNS, SNR), les récentes crises de 2007 et 2008 qui ont occasionné la restriction drastique de la disponibilité, notamment des céréales sur les marchés internationaux ; et le jeu des acteurs commerciaux à créer artificiellement des pénuries pour renchérir les prix des produits a modifié sensiblement les positions. Néanmoins, il est admis désormais que les stocks privés ne peuvent à eux seuls assurer la disponibilité et l'accès permanent aux denrées alimentaires. Il est également plus difficile d'anticiper les effets des achats publics : ceux-ci peuvent renchérir les prix s'ils sont concentrés dans l'espace et le temps.

Tableau 4 : Structures des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA

Pays	Stock National de Sécurité alimentaire		Stock d'Intervention ou Stratégique
	Niveau conventionnel	Niveau actuel*	
Bénin		Nd	
Burkina Faso	35 000 T	28 000	10 000 T
Côte d'Ivoire	Néant		
Guinée Bissau	Néant		
Mali	35 000 T	17 000	20 000 T
Niger	100 000 T	32 000	30 000 T
Sénégal	Néant		
Togo	Pm		

(*) Niveau au 15 mars 2011 ; Source : CILSS/SE

De 1970 à 2000, les infrastructures de stockage ont évolué de manière quantitative et qualitative. C'est surtout à la suite de la grande sécheresse de 1973, coïncidant avec la création du CILSS, que les pouvoirs publics se sont préoccupés de doter leur pays de nouveaux moyens de stockage. Les zones équipées en priorité ont été les régions rurales les plus affectées par la sécheresse et surtout les centres urbains. C'est le cas du Sénégal avec l'ONCAD (Office National de Commercialisation et d'Appui au Développement) qui s'occupait à la fois des produits de rente (arachides) et des céréales (mil souna, sorgho, maïs). Ces entrepôts sont en général de grands hangars métalliques, cimentés au plancher et fermés par des murs ou en tôles.

Par la suite durant les années 1980–1995, dans le cadre du Programme de Sécurité Alimentaire (PSA) financé par la République Fédérale d'Allemagne, des infrastructures de stockages modernes remplissant les conditions requises pour un stockage de longue durée ont été réalisées et mises à la disposition des Offices céréaliers : ONASA au Bénin, CSA au Sénégal, OPAM au Mali, OFNACER au Burkina Faso et OPVN au Niger. Ces infrastructures représentent aujourd'hui 60 à 70% des capacités de stockage des Offices dans les pays cités. La mise en place de ces infrastructures de stockage était accompagnée d'un important programme de formation en conservation et gestion des stocks céréaliers.

Globalement, la capacité totale de stockage des pays de l'UEMOA (hormis la Côte d'Ivoire) peut être estimée à environ 624 115 tonnes (tableau ci-dessous), nonobstant les besoins de réfection ou encore d'adaptation aux normes de qualité. Outre le stockage du SNS et SNR, les Offices nationaux de cinq pays sur sept ont suffisamment d'espaces pour consacrer une partie à la conservation du stock régional, environ 177 740 tonnes d'offre de stockage (cf. tableau 5). En réalité, une part importante de ses infrastructures est consacrée à l'entreposage des aides alimentaires, en particulier dans les grandes villes. Par ailleurs, deux pays (Guinée-Bissau et Bénin) ont un besoin d'extension qui est évalué à 50 000 tonnes environ pour leurs besoins de sécurité alimentaire.

Tableau 5 : Capacités de stockage des pays membres de l'UEMOA

Pays	Capacités de stockage (Tonnes)	Offre de stockage* (Tonnes)	Besoins en stockage (Tonnes)
Burkina Faso	98 100	23 000	
Sénégal	87 840	87 840	
Guinée-Bissau	12 295		25000
Bénin	18 080		25500
Niger	154 700	44 700	
Mali	160 600	12 200	
Togo	92 500	10 000	
Total	624 115	177 740	50500

**** = capacité de stockage de l'Office nationale - (SNS + SI)*** *Source : Pays et CILSS/2011*

L'observation de la carte 2 : Localisation des aires de stockage dans l'espace UEMOA montre les possibilités de stockage pouvant intéresser les pays, dans les zones d'action « transfrontalières» des Offices.

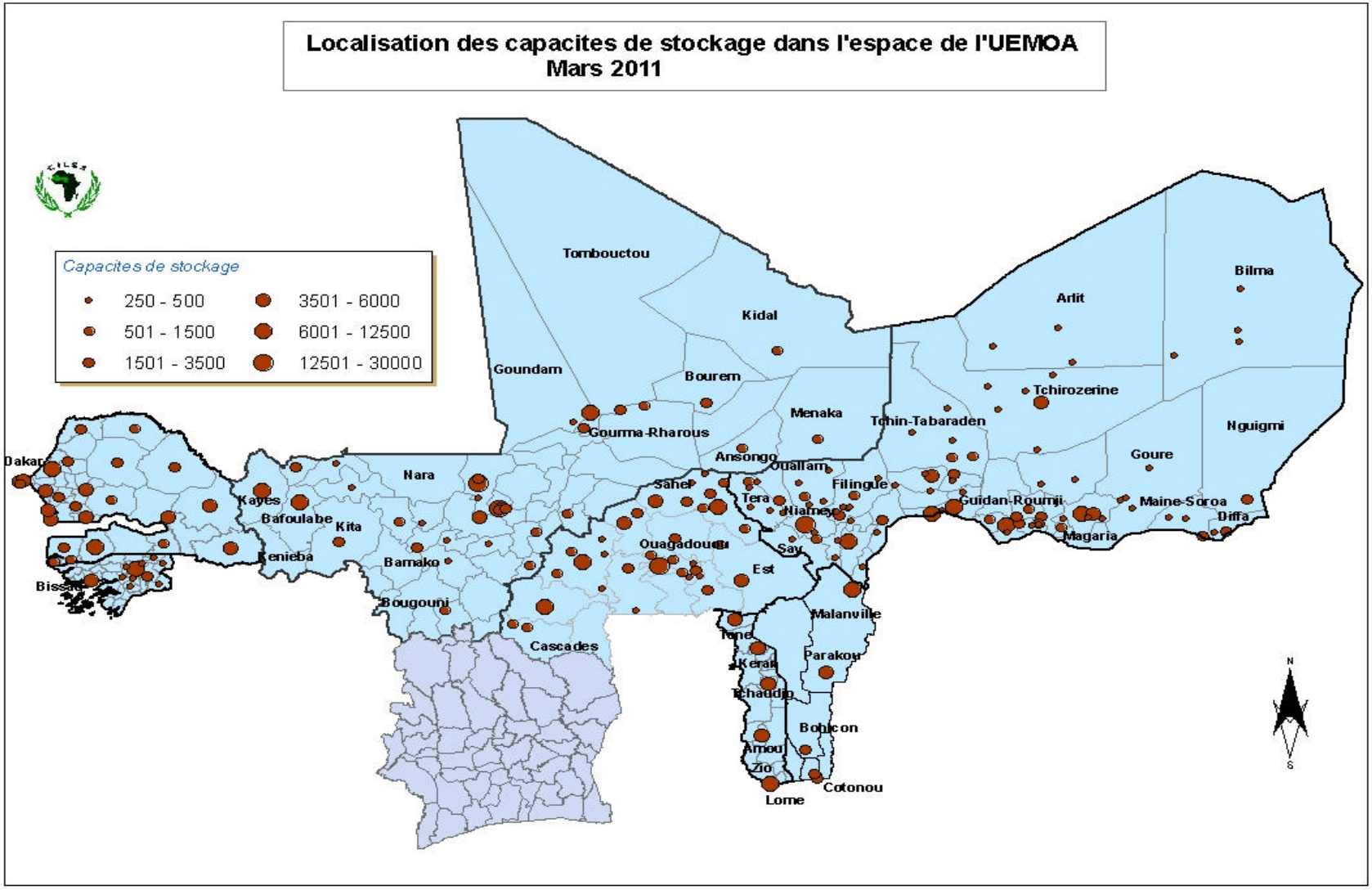
Localisation des capacites de stockage dans l'espace de l'UEMOA
Mars 2011
Capacites de stockage
250 - 500
501 - 1500
1501 - 3500
3501 - 6000
6001 - 12500
12501 - 30000
Tombouctou
Kidal
Goundam
Bourem
Gourma-Rharous
Menaka
Arlit
Tchirozerine
Tchin-Tabaraden
Bilma
Nguigmi
Goure
Maine-Soroa
Diffa
Magaria
Guidan-Roumji
Filingue
Ansongo
Ouallam
Sahel
Tera
Niamey
Say
Ouagadougou
Est
Nara
Kayes
Bafoulabe
Kita
Kenieba
Bamako
Bougouni
Cascades
Malanville
Parakou
Bohicon
Cotonou
Lome
Zio
Amou
Kerak
Tchaudjo
Dakar
Bissau
N
S

Au Burkina Faso, la configuration spatiale des magasins montre de réelles possibilités d'interventions en direction des différents pays frontaliers pour l'hébergement d'une part du stock régional en fonction de leur volume, des opportunités de couverture des zones transfrontalières. Il s'agit notamment :

- *En direction du Mali : Pratiquement toutes les provinces limitrophes avec ce pays disposent de capacités de stockage. On pourrait surtout s'appuyer sur celles des Banwa, de la Kossi, du Sourou, du Yatenga, du Loroum et du Soum, sans omettre le Mouhoun ; ce qui représente au maximum 21 000 tonnes.*

- *En direction du Niger, il existe des installations qui sont localisées dans les provinces mitoyennes que sont le Seno, l'Oudalan et le Yagha. La capacité détenue par ces trois provinces est de plus de 14 000 tonnes.*

- *Sur le flanc sud (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin), les capacités de stockage restent relativement modestes dans les localités frontalières. Par contre certaines provinces jouent le rôle de relais avec ces pays, notamment le Houet, le Boulgou et le Gourma.*

Au Mali, des corridors transfrontaliers disposent de facilités de stockages intéressants et bénéfiques, notamment la disponibilité constante des produits agricoles à des prix assez bas car il s'agit de zones de regroupement de la production (Kayes, Sikasso, Bankass). Il s'agit notamment des corridors :

- *Nord-Ouest (zone frontalière de Kayes/Kidira) où un stockage transfrontalier jouera un effet tampon sur trois pays (Mali, Mauritanie, Sénégal) ; et servira à réguler toute éventualité de crise alimentaire dans les zones frontalières communes à ces pays ;*

- *Sud (zone frontalière de Sikasso/Bobo) où un stockage transfrontalier jouera un effet tampon sur trois pays (Mali, Burkina, Côte-d'Ivoire) ; et servira à réguler toute éventualité de crise alimentaire dans les zones frontalières communes à ces pays ;*

- *Centre-Est (zone frontalière Koro/Bankass-Ouahigouya) où un stockage transfrontalier jouera un effet tampon pour le Mali et le Burkina; et servira à réguler toute éventualité de crise alimentaire dans les zones frontalières communes à ces pays ;*

- *Nord-Est (zone frontalière de Gao) où un stockage transfrontalier jouera un effet tampon pour le Mali et le Niger ; et servira à réguler toute éventualité de crise alimentaire dans les zones frontalières communes à ces pays.*

La gestion efficiente de tels corridors relèvera des politiques nationales de gestion des stocks de sécurité (SNS, SIE), mais aussi des politiques régionales adéquates de coordination des dispositifs nationaux de gestion des stocks de sécurité alimentaire.

Dans tous les pays de l'UEMOA des infrastructures de stockage existent et sont gérées par l'Etat (à travers les Offices ou sociétés d'Etat) ou par des opérateurs privés.

Au Bénin : L'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) est la structure centrale de gestion de la sécurité alimentaire au Bénin. On estime actuellement la capacité de stockage dont il a la charge à environ 18 000 tonnes. Il est confronté néanmoins à des difficultés de fonctionnements liées à la mise à disposition tardive de la contribution budgétaire de l'Etat. En outre, les structures de stockage dont il dispose sont, pour l'essentiel, vieillissantes et pas toujours adaptées, les produits sont stockés en vrac, et sans protections face aux aléas climatiques (chaleur diurne et humidité nocturne). Une grande partie est constituée de silos construits dans les années 1990 et qui n'ont pratiquement jamais été utilisés. Selon certains acteurs, la capacité réelle actuelle de l'ONASA ne représenterait que le quart des besoins effectifs du pays. En termes de mesure provisoire adoptée pour la gestion des urgences, l'ONASA fait appel à des capacités de stockage privées pour combler ce déficit prégnant. Il est supplée par le PAM dont les capacités de stockage sont largement supérieures.

La crise de 2007/2008 qu'a connu le pays a soulevé la nécessité d'accroître le volume du stock tampon actuel, en vue de passer à un niveau beaucoup plus important, afin de mieux s'adapter au nouveau contexte de rupture possible de disponibilité. A cet effet, l'Etat a entrepris d'augmenter la capacité de stockage de l'ONASA de 27 000 tonnes supplémentaires, équivalant à presque la moitié des besoins de consommation du pays. Cette hausse permettra également d'intervenir en faveur des pays voisins, comme ce fut le cas en 2010 avec le Niger.

Au Burkina Faso : Le stock national de sécurité alimentaire (SNS) du Burkina Faso a été mis en place au lendemain de la dissolution de l'Office National des Céréales (OFNACER) pour contribuer à la sécurisation alimentaire des populations. Sa création s'inscrit dans le sens du désengagement de l'Etat du secteur de la commercialisation suite à l'échec des stratégies d'autosuffisance alimentaire nationales conduisant à une vision libérale de la gestion de la sécurité alimentaire. L'ex OFNACER avait fortement contribué à l'accès aux céréales à travers ses magasins et son système de distribution. La gestion des stocks a été confiée à la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS**).** Cette société d'Etat créée en 1994 est l'une des structures spécialisée du dispositif de sécurité alimentaire du Burkina Faso. Elle est liée à l'Etat par un contrat-plan d'une durée de trois ans. L'exécution du premier contrat plan (2002-2005) est intervenue dans un contexte marqué au niveau national par :

- la persistance de l'insécurité alimentaire dans certaines zones à risques alimentaires et pour une partie de la population vulnérable;
- l'existence de politiques agricoles qui favorisent l'augmentation de la productivité et de la production agricole ;
- le développement des échanges avec les pays voisins surtout pour certains produits agricoles.

Pendant l'exécution du premier contrat-plan, la SONAGESS a mis l'accent sur la gestion du stock de sécurité et des aides alimentaires et la gestion du Système d'Information sur les Marchés (SIM). Un nombre réduit d'activités commerciales a été également mené par la société. Le second contrat-plan (2006-2009) a particulièrement mis l'accent sur l'accroissement et la diversification des activités commerciales. La SONAGESS a hérité de 130 magasins de stockage. Mais, son système actuel n'est implanté que dans 9 centres régionaux. Le problème de stockage et donc d'accessibilité physique permanente se pose à un niveau décentralisé, où beaucoup de localités sont dépourvues d'infrastructures de stockage. L'approvisionnement des marchés souffre des capacités de stockage relativement limitées. Les capacités de stockage au niveau villageois sont très faibles et de fortune ; seuls les centres urbains ont des capacités de stockage relativement importantes du fait notamment de la présence de la gare ferroviaire, de l'aéroport et de la concentration des opérateurs économiques privés. Ce sont surtout les stocks des banques céréalières (près de 45 000 T en fonction des années), de la SONAGESS (stock physique de sécurité de 35 000 T) et des commerçants (près de 55 000 tonnes variable en fonction des années) qui ont permis de faire face aux difficultés de sécurité alimentaire conjoncturelle. Le secteur rural souffre de l'absence d'un programme d'infrastructures basé sur un appui à l'investissement privé et une prise en charge par l'État des infrastructures lourdes de base. L'évaluation du volume total actuel intégrant à la fois les magasins de la SONAGESS réservés pour le stock national de sécurité et le stock d'intervention, et les capacités des associations et des privés, montre malgré tout une grande capacité de stockage au niveau du Burkina Faso.

En effet, on estime à plus de 98 000 tonnes le volume total dans l'ensemble du pays (voir tableau en annexe). La répartition montre un déséquilibre entre les régions administratives : ce sont surtout les régions du Centre (26%), du Sahel (20%) et de la Boucle du Mouhoun qui concentrent la part importante des magasins du pays. Il est à noter que la grande majorité de ces magasins est détenue par la SONAGESS, soit 80 650 tonnes, soit plus de 90% de la capacité de stockage du pays. Mais, il faut noter que ces installations sont soit utilisées par la SONAGESS elle-même, ou louées à des opérateurs économiques ou à des institutions telles que le PAM. Néanmoins des privés, des associations et des ONG (CRS) possèdent également des magasins en propres qui ne sont pas des moindres. Il faut noter que l'étendue de la capacité des unités est assez large. Elle va de 250 tonnes à plus de 7000 tonnes. Il ressort que cette capacité globale de stockage administrée par la SONAGESS dépasse généralement le volume physique de ses achats ou stocks (SNS et SI compris). En conséquence, il existe des possibilités d'affectations d'un volume de stockage disponible et utilisable au profit de la dynamique sous-régionale notamment dans les zones frontalières du Mali et du Niger.

En Guinée Bissau

En Guinée Bissau, dans les années 50 déjà, des magasins de stockage avaient été construits pour conserver des réserves céréalières. Plus récemment, des magasins ont été construits par des projets de développement. Ce réseau de magasins d'Etat a été très mal utilisé par les producteurs. Dans certaines régions, ils sont loués aux commerçants privés pour le stockage temporaire de la noix de cajou et/ou sont transformés en magasins pour les différents produits commerciaux[3]. La plupart de ces infrastructures se trouve aujourd'hui dans un état très avancé de dégradation et certains magasins sont pratiquement hors d'usage ou en ruines. La Chambre de Commerce aurait, semble-t-il, proposé que le Gouvernement lui

[3] République de Guinée Bissau ; CILSS ; CSAO : Profil de sécurité alimentaire de la Guinée Bissau ; Rapport final ; avril 2008 ; Page 17

rétrocède formellement l'ensemble des magasins pour les réhabiliter et les affecter au stockage du cajou. Compte tenu des risques des méthodes traditionnelles de stockage, des magasins communautaires de stockage ont été conçus et mis en place pour permettre aux paysans de conserver leurs céréales dans de bonnes conditions, pour être sûr de disposer i) de semences au moment opportun, et ii) d'une réserve alimentaire au moment de la soudure. Les magasins sont de tailles variables selon la diversité des produits à stocker et les volumes espérés retenus. Les plus petits magasins ont environ 150 m^2 utilisable.

Concernant les infrastructures villageoises, les magasins qui existent actuellement ont été mis en place dans le cadre de trois projets financés, l'un par le CILSS, le second par l'Union Européenne et le troisième par la FAO. La mauvaise utilisation et la dégradation des magasins d'Etat peuvent s'expliquer par le fait que leur positionnement régional les rend géographiquement éloignés des populations qui ne s'en sentent pas responsables. La démarche de mise en place des magasins villageois devrait assurer une responsabilisation des communautés locales et une bonne prise en charge des infrastructures. Comme dans bien d'autres cas ailleurs, le désengagement de l'Etat de certaines fonctions n'est pas toujours suppléé efficacement par le privé. Et de plus, certaines localités sont isolées en saison pluvieuse du fait du mauvais état des infrastructures routières. Selon le Ministère du Commerce, la réalisation de capacités de stockage supplémentaire devrait permettre au pays de couvrir ses besoins alimentaires en riz d'au moins 4 à 5 mois. Cela permettra également d'accroître la capacité actuelle (environ 13 000 tonnes) du pays d'au moins 25 000 tonnes pour lui permettre de faire face à ses propres besoins alimentaires et aux volumes d'échanges avec l'extérieur.

Au Mali

Les capacités de stockage du SNS sont réparties sur l'ensemble du territoire national et sont fonction des dispositions prévues dans le contrat-plan n°9 Etat-OPAM. En effet dans l'annexe 1 de ce document (OPAM, 2009), il est stipulé qu'en matière de capacités de stockage du SNS, l'OPAM met à la disposition du SNS, de façon permanente et exclusive, des magasins représentant une capacité de stockage de 40 000 tonnes.

Cette capacité globale qui dépasse le volume physique moyen du SNS doit permettre de garantir une souplesse suffisante lors de la gestion de ce stock. En matière de positionnement régulier du SNS, ce stock en année normale est réparti entre les magasins SNS de manière à répondre au mieux aux impératifs suivants :

i) Réduire les coûts en limitant au maximum le nombre et l'ampleur des transferts se produisant entre l'achat des céréales et leur sortie du SNS pour distribution gratuite ou rotation technique ;

ii) Limiter les risques en s'assurant de pouvoir mettre à disposition localement et sans rupture significative d'approvisionnement les volumes de céréales que nécessiteront les recommandations du SAP.

Dans le respect de ces contraintes, et en prenant en compte les niveaux de risque climatique des différentes régions ainsi que les difficultés particulières de transport qui caractérisent les régions de Tombouctou et Kayes, l'OPAM veille à effectuer un pré-positionnement de céréales SNS dans des zones à risque afin d'assurer un niveau minimum de disponibilité, correspondant à :

2000 tonnes à Kayes,
3500 tonnes à Tombouctou,
3500 tonnes à Gao,
500 tonnes à Kidal, soit un total de 9500 tonnes.

Le solde SNS reste entreposé au niveau des principaux centres d'achats de Ségou et Mopti. Les capacités de stockage globales ont été évaluées à travers le pays en considérant les centres SNS et d'autres types de magasins. Une telle évaluation montre qu'il existe une très grande capacité de stockage dont l'importance varie d'une région à l'autre. Ce sont en effet les régions de Ségou et de Mopti et le District de Bamako qui constituent les principaux centres d'achat et détiennent les plus grandes capacités de stockage avec respectivement 26%, 16% et 14% de la capacité totale de stockage du pays.

Au Niger

L'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) est la structure étatique chargée de la maintenance du stock national de sécurité et de la gestion logistique des aides alimentaires. La mission principale confiée à

l'OPVN consiste à l'entretien des capacités de stockage, les traitements phytosanitaires et le renouvellement annuel d'une partie du stock par rotation technique. Dans ce cadre, il dispose d'une capacité de stockage de 154 700 Tonnes (dont 136700 tonnes en matériaux définitifs et 18 000 tonnes en tôles). Les magasins de stockage au nombre de 235 unités sont disséminés à travers tout le territoire national. Comme on le constate à travers la carte 2, le Niger a des capacités de stockage très importantes le long de sa frontière avec le Mali et le Burkina Faso mais surtout avec le Nigeria. Le pays dispose d'une capacité marginale de 44 700 tonnes. Ces possibilités de stockage sont particulièrement adaptées dans le cadre d'un stock régional.

La mission secondaire de l'OPVN concerne la réalisation de prestations de services au bénéfice de la Commission Mixte de Concertation, de l'Etat et des Donateurs :

- Réception, stockage et commercialisation des aides alimentaires destinées à la vente.
- Achat, tierce détention et vente de céréales hors SNS.
- Organisation du transport de céréales en direction des zones où sont mises en œuvre des actions d'atténuation des crises pour le compte de la CMC (céréales SNS) ou pour le compte de l'Etat et des donateurs (céréales hors SNS).
- Contrôle de la qualité des céréales, traitement phytosanitaire pour le compte de tiers. Les prestations sont financées par l'application de barèmes définis.

Au Sénégal

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) gère les stocks d'intervention. Il dispose d'une capacité de stockage de 84.000 tonnes. Ces magasins ont été construits, soit par des partenaires ou repris par le CSA à la fin des projets. Généralement, il s'agit de magasins construits aux temps de l'ONCAD (office national de commercialisation et d'appui au développement) financé par l'USAID ou d'entrepôts financés par la RFA, à partir de 1980. De nombreuses autres organisations disposent de magasins de stockage (SAED, Port de Dakar, transitaires, privés, etc.). la capacité de stockage du CSA est répartie sur 68 magasins dont :

- 6 magasins de 500 tonnes.
- 43 magasins de 1.000 tonnes.
- 19 magasins de 2.000 tonnes.

L'infrastructure de stockage est globalement satisfaisante, mais certains magasins réalisés sur financement USAID et en degrés moindre ceux de l'ex ONCAD, nécessitent certaines réparations. A cela, il faut ajouter un déficit en matériel ce collecte. Les stocks disponibles sont constitués des stocks privés et des stocks reçus dans le cadre de l'aide bilatérale ou d'urgence. L'état est un tiers détenteur des stocks de sécurité alimentaire. L'aide alimentaire bilatérale, gérée par le Commissariat à la sécurité alimentaire, est essentiellement utilisée comme stock d'intervention. Il dispose d'entrepôts sur toute l'étendue du territoire. Les types de vivres qui sont généralement entreposés sont les céréales (mil, maïs, sorgho, riz importés, maïs concassés), les légumineuses (haricot) et de l'huile. Pour des périodes limitées, le CSA a eu à faire appel à des magasins de tiers (transitaires) à Dakar pour entreposer ces produits importés avant leur monétisation. La capacité sollicitée peut aller jusqu'à 8 000 T. La durée de location de magasin varie généralement entre 1 et 3 mois, mais dans les cas exceptionnels, cela peut aller à une année. Le CSA fait également l'objet de nombreuses sollicitations d'occupations de ces infrastructures pour le stockage de divers produits comme l'arachide, les aliments pour bétails, ou pour des locations temporaires par des opérateurs privés. La location des magasins du CSA peut aller jusqu'à 3 ans. Le coût moyen de location et d'entretien est de 5F/kg sur la période. Il a cependant été souhaité de réaliser une étude d'évaluation financière des coûts actuels d'entreposage, d'entretien et de fumigation au besoin.

Au Sénégal, les capacités de stockage sont entrain d'être sensiblement renforcées. Elle pourrait rapidement atteindre le volume de 100 000 tonnes. Hors de Dakar, de nombreux magasins se trouvent le long de la vallée du fleuve Sénégal, faisant frontière avec la Mauritanie. Ces magasins pourraient éventuellement être dédiés à un stock régional orienté vers un éventuel appui à la Mauritanie qui présente un déficit céréalier chronique, en particulier en riz. Dans cette même idée, des projets avaient été ébauchés en collaboration avec le PAM pour la construction de magasins afin de positionner des produits alimentaires pour anticiper des éventuelles crises en Guinée et en Guinée Bissau. Ces initiatives ont finalement été abandonnées à la faveur de la normalisation de la situation sociopolitique intervenue dans ces pays. Une part non négligeable des espaces de stockage est généralement réquisitionnée pour tous les types de matériels des différents départements ministériels (produits pharmaceutiques, tables-bancs, etc.). Des tentatives de reconquête de ces espaces de stockage du CSA sont menées. Il y a donc nécessité de mener une réévaluation exhaustive des capacités disponibles, celles libérées, l'état actuel et les besoins de réfection nécessaires. En matière

de transport, le volume total de l'emport des camions détenus par le CSA est de 350 tonnes. Le parc automobile est presque réduit à néant. En réalité, ce fait a été voulu par les autorités pour éviter d'étouffer le secteur privé opérant dans ce domaine, ce qui oblige le CSA à contractualiser le transport à des privés lors des opérations de distributions ou de stockage de denrées alimentaires. En outre, à l'intérieur du pays, un projet de construction de magasins de première ligne assez proches des zones de production a été lancé. Les comités villageois seront en charge de leur gestion. Ces magasins auront généralement une capacité de 500 tonnes. Il est prévu d'avoir une articulation avec le CSA, dans le sens où les volumes stockés pourraient être ensuite repris par le CSA pour assurer une meilleure qualité d'entreposage et de commercialisation.

Au Togo

Au centre du dispositif de la sécurité alimentaire se trouve l'ANSAT (Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo) qui a des démembrements dans les cinq régions économiques du pays et des représentations à Lomé, à Atakpamé, à Sokodé, à Kara et à Dapaong. L'ANSAT dispose de soixante sept (67) magasins d'une contenance en pleine charge de 25.000 tonnes répartis dans les cinq régions.

Le stock de sécurité mobilisé jusqu'alors par l'ANSAT se situe autour de 10 000 à 15 000 tonnes de maïs. Il est prévu de passer à 20 000 tonnes, mais faute de ressources financières mises à disposition, cet objectif n'est pas encore atteint. Cela laisse une marge non négligeable de stockage susceptible d'être utilisée au profit d'une initiative régionale. Par ailleurs, le parc automobile est assez restreint. La structure ne dispose que d'un (1) camion de 45 tonnes et cinq (5) véhicules de 15 tonnes, soit un emport total de 120 tonnes.

L'ANSAT constitue son stock à un prix considéré comme prix « plancher ». Grâce à ce prix, il oriente le marché. Il est admis que la qualité de l'information sur les stocks disponibles est généralement approximative. En effet, les données communiquées se sont avérées à plusieurs reprises, invérifiables sur le terrain et en contradiction avec la réalité.

5.3 Tiers détenteurs des stocks

Dans la plupart des pays, l'Etat est le tiers détenteur des stocks. Ces derniers sont confiés à des structures nationales ou publiques. La reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire s'effectuent en priorité par des achats locaux effectués sous forme d'offres publiques d'achat ou d'appels d'offres ouverts aux opérateurs céréaliers comme aux banques de céréales, aux coopératives et autres groupements et associations villageoises. L'offre publique d'achat (OPA) consiste à fixer les prix d'achat des céréales d'avance en se référant aux prix de gros à la vente du mil/sorgho observés sur les marchés de gros par les systèmes d'information sur les marchés (SIM, OMA,). Le financement des achats dans le cadre de la reconstitution des SNS est assuré à travers les fonds de sécurité alimentaire (FSA) par : (i) les contributions financières de l'Etat et de ses partenaires ; (ii) le produit de la vente des céréales (opération vente à prix modérés et lors des rotations de stock). Il existe des acteurs privés -grands commerçants- qui manipulent des quantités énormes de céréales allant jusqu'à dix mille (10 000) tonnes par an. Ils s'approvisionnent sur le marché local. Il y a également les ONG (CRS, OXFAM, Croix rouge, etc.) ainsi que certains donateurs ou acteurs humanitaires qui interviennent dans le secteur céréalier. Ces derniers reçoivent des quantités de céréales à travers des opérations montées par leur siège qui expédient le produit jusqu'à destination.

5.4 Etude économétrique des déficits et excédents céréaliers sur la période 2000-2008

Pour la période 2000-2008, les pays de l'UEMOA enregistrent globalement des déficits céréaliers. Ces déficits sont souvent l'effet des précipitations erratiques et des déprédateurs (criquets, insectes, pertes après récoltes, etc.). Le tableau ci-dessous présente le niveau de production brute (production agricole) des pays sur la période 2000-2008.

Tableau 6 : Déficits et Excédents brut en céréales de 2000 à 2008 (x 1000 T)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bénin	139	72	30	107	134	140	- 70	92	177
Burkina	-193	324	317	584	281	421	780	490	478
Cote d'ivoire	-1262	-1296	-1329	-1378	-1394	-1412	-456	-1654	-1538
Guinée Bissau	-93	-89	-121	-120	-112	-70	-78	-92	-99
Mali	-236	-29	-254	82	390	133	237	325	481
Niger	-698	33	93	206	-566	-66	111	151	713
Sénégal	-1005	-1135	-1179	-713	-1083	-891	-110	-1288	-696
Togo	-139	-100	-132	-148	-176	-170	-146	-176	-143
Total (Exc./Déf)	**-3626**	**-2292**	**-2605**	**-1487**	**-2660**	**-2055**	**-662**	**-2244**	**-804**
sources: CILSS/ DIAPER et FAOSTAT									

A la lumière du tableau ci-dessus, on constate que :

(1) le Mali et le Burkina Faso deviennent des pays excédentaires avec des surplus récurrents ;
(2) les pays côtiers ont des déficits globaux mais ceux ci-concernent le riz. Ils ont un potentiel d'exportation de maïs (excédent théorique) comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 : Excédents de maïs (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo)

Pays	2008	2009	2010
Côte-d'Ivoire	78000	71000	111000
Bénin	198000	241000	348000
Togo	22000	88000	58000

Source : Rapports pays, réunion PREGEC Mars 2011

Les flux habituels concernent principalement trois types de produits vivriers locaux : les céréales Mil/Sorgho ; le maïs et le niébé. Les échanges se passent de la manière suivante :

Les flux de céréales sèches (mil, maïs, sorgho) : le Mali exporte vers le Sénégal, la Mauritanie et la Guinée. Bien que portant sur des quantités limitées, ces céréales circulent dans les deux sens entre le Sénégal et la Gambie ; il en de même entre la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal ;

Les flux de riz local : au Mali, le riz de l'Office du Niger commercialisé dans l'ensemble du pays est exporté vers la Mauritanie et, depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, vers le Sénégal et le Burkina Faso. Le Sénégal reçoit également du riz paddy produit en Gambie, en Guinée Bissau et en Guinée ;

Les flux de réexportation du riz : une grande partie du riz importé en Gambie est réexportée au Sénégal et dans une moindre mesure vers le Mali et la Guinée Bissau. D'autre part, le Mali constitue la principale destination des réexportations de riz réalisées par les opérateurs guinéens. Les réexportations bissau-guinéennes de riz se dirigent vers la Guinée et le Sénégal. Ces activités de réexportation sont le fait des disparités entre les politiques fiscales nationales créant ainsi des différentiels de prix (du simple au double) importants ;

Les flux d'autres produits : le Sénégal exporte le sel et le poisson fumé vers le Mali et la Guinée et importe du Mali du bétail et de la Guinée des fruits et légumes. Le Mali exporte des fruits et légumes vers la Mauritanie. Les fruits et légumes maliens y sont concurrencés par ceux en provenance du Maroc et de l'Europe. Environ 90% du sucre et 98% du thé et de la tomate concentrée importés par la Gambie

sont réexportés vers le Sénégal en raison de la différence de taxation. La Guinée exporte vers le Sénégal et le Mali des fruits et légumes ;

Le sous-ensemble central (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo) est caractérisé par la forte emprise de l'agriculture d'exportation à base de café et cacao, la richesse du sous-sol en or et en bauxite. Il est le plus important foyer d'immigrants en Afrique de l'Ouest surtout vers la Côte d'Ivoire et le Ghana qui demeurent les principaux facteurs de structuration de la zone. Les échanges dans cet espace concernent les produits comme la cola, la noix de coco, le bétail, les fruits et légumes, les tubercules et racines et les céréales.

Tableau 8 : Flux habituels et tendances 2010-2011 (X 1000 tonnes ou 1000 UBT)

Bassins	Riz import	Bétail	Niébé	Tubercules	Mil/Sorgho	Mais	Tendance des flux
Ouest	200-400						Hausse (riz import)
Centre	200-250	300-500					Baisse car crise RCI
Est	200-600	300-500	500-900	Sup à 100	100-500	160-240	Hausse (niébé, bétail)
Total	600-1250	Sup à 600-1000	500-900	Sup à 100	Sup à 100-500	Sup à 160-200	Hausse modérée

Source CILSS 2011

Les pays enclavés comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger exportent du bétail, les fruits et légumes et les céréales vers les pays côtiers, et à un rythme beaucoup plus important depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994. Un effet de la dévaluation (en plus des effets de la réduction des subventions à l'exportation en Europe) était de réduire significativement les quantités de viande de source non africaine (principalement de l'Europe) importées par les pays côtiers (Ghana et Côte d'Ivoire) et donc de donner une opportunité aux éleveurs sahéliens. Dans le même sens, le Niger exporte environ 20 % (entre 17.000 et 100.000 tonnes par an) de son disponible exportable de niébé vers le Togo, le Ghana, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le Ghana et la Côte d'Ivoire sont les principales destinations de l'oignon nigérien (environ 57.123 tonnes en moyenne par an qui rapportent des recettes en US $ 8.560.000). Globalement, le Burkina Faso, le Mali et le Niger exportent annuellement plus de 40.000 tonnes de produits horticoles rapportant des recettes estimées en 1995 à US $ 25 millions.

La Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo quant à eux exportent de la cola, la noix de coco, les tubercules et racines, les céréales (essentiellement du maïs) vers le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Les fruits et légumes font l'objet d'échanges réciproques selon les produits et la période. Il s'agit essentiellement de la mangue, de l'oignon nigérien, de la pomme de terre. Les pays côtiers sont les portes d'entrée pour les produits importés (céréaliers, matériaux de construction, produits pétroliers, etc.) du marché mondial pour les pays sahéliens enclavés. Dans le domaine des produits agro-alimentaires transformés (PAA), la Côte d'Ivoire occupe une place de choix dans la sous-région avec les fruits (ananas, passion, mangue, gingembre, etc.).

Le sous-ensemble oriental (Bénin, Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad) est la zone d'emprise du Nigéria, le géant de l'Afrique de l'Ouest, voire de l'Afrique, tant par l'importance de sa population (plus de 100 millions d'habitants) et de ses groupes ethniques que par la richesse de son sol et de son sous-sol. Ici, la problématique régionale tourne autour d'un développement extraordinaire des échanges régionaux : une quarantaine de produits circulent entre les pays de cette zone. Le principal élément déterminant de ces échanges est le taux de change du Naira qui lui même dépend des exportations de pétrole nigérian. Les politiques économiques du Nigeria (subvention et prohibition) constituent d'autres déterminants du commerce dans cet espace.

Le commerce sous-régional de bétail est également florissant. Le Nigeria a le plus gros potentiel en matière d'élevage dans cet espace. Cependant, il ne satisfait que 61% de sa demande. Ce pays constitue donc un marché important pour le bétail du Niger, du Cameroun et du Tchad. Le Bénin ne couvre que 51% de sa demande qui est satisfaite par les exportations nigériennes. Le commerce sous-régional de bétail concerne près de 200.000 têtes de bovins et 110.000 têtes de petits ruminants par an.

Les exportations des pays limitrophes du Nigeria portent également sur les céréales, le niébé, l'oignon, les produits maraîchers (ail, poivron, tomate, chou). Ces produits font l'objet de transactions transfrontalières très importantes. Le Niger et le Nigeria dégagent des excédents qui sont exportés vers les autres pays de la sous-région. Par ailleurs, le Niger met annuellement sur le marché sous-régional entre 68.000 et 400.000 tonnes de niébé.

En résumé, on peut considérer que la dynamiques des échanges reposent sur :

certaines complémentarités entre les pays au niveau des productions ;
les disparités de politiques monétaires et fiscales ;
les disparités de taxation aux frontières du marché mondial ;
les obstacles informels qui relèvent principalement d'un dysfonctionnement des services de l'Etat.

VI - PROPOSITION D'UN MECANISME DE RENFORCEMENT ET DE COORDINATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

La mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire est perçue comme une démarche positive dans la mesure où elle permettra de lever les entraves formelles et informelles et les rétentions de stocks, ainsi que la lenteur dans le déstockage des produits avant les périodes de récoltes à venir. Au niveau sous-régional le cadre juridique d'un tel dispositif pourra être adopté et régi par les textes juridiques de l'UEMOA qui dispose déjà d'instances statutaires adéquates pouvant gérer un tel dispositif. Il serait surtout pertinent d'impliquer les institutions sous-régionales sœurs (CEDEAO et CILSS) afin d'harmoniser ce cadre juridique avec les dispositions similaires à leur niveau.

6.1 Le Dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA

En termes d'organes et de structuration, il est proposé une composante régionale localisée au niveau sous-régional et des composantes nationales au niveau des pays.

- La composante régionale

Elle sera institutionnellement gérée au niveau de l'UEMOA en harmonie avec le CILSS et la CEDEAO. La gestion technique d'une telle composante régionale pourrait être confiée au CILSS, compte-tenu de ses acquis et expériences dans le domaine de l'information sur la sécurité alimentaire au niveau de la zone du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à travers l'animation du dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) ainsi que le réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA). Cette composante régionale pourrait prendre les décisions adéquates en cas de crise alimentaire, concernant les affectations et modalités de gestion du stock régional via les pays. Un stock financier régional sera pris en compte dans ce processus en plus du stock physique. A cet effet, il faut confier au CILSS, le système d'information et à l'UEMOA, la cellule de prise de décisions.

- Les composantes nationales

Les différents Offices nationaux constitueront les composantes nationales du dispositif régional. L'option proposée est motivée par le souci d'opérationnaliser rapidement le dispositif en s'appuyant sur l'existant, alors que la création de nouvelles structures similaires outre le risque de double emploi dans les pays exigera immanquablement une période relativement longue pour leurs mises en place effectives. A cet effet, la composante régionale pourrait prendre des mesures d'accompagnement visant à renforcer les capacités des Offices nationaux afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles. Présentement, la mission des Offices se limite :

- A la gestion des stocks et à la coordination des informations sur les aides alimentaires physiques et financières,
- Au suivi et à la coordination de l'information sur les banques de céréales en vue de renforcer la sécurité alimentaire à la base,
- A la collecte, le traitement l'analyse et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles.

Le renforcement de capacité concernera :

l'amélioration des capacités de stockage ;
l'amélioration des capacités des Offices notamment en matière de conservation, de certification et de gestion des stocks.

La composante régionale mettrait des fonds à disposition pour acheter sa « part » et louer les magasins si nécessaire.

Des activités de plaidoyer et de sensibilisation devront être menées à l'endroit des décideurs nationaux afin de faire accepter que le dispositif régional soit un instrument de régulation des marchés ou d'atténuation des crises dans l'espace UEMOA.

Cette initiative de l'UEMOA se justifie aussi par la lenteur au niveau des approvisionnements des produits importés; les délais d'arrivage ne permettent pas de faire face à une situation d'urgence. Elle revêt un caractère stratégique en ce sens qu'elle permet la relance de la production céréalière. Elle est également un facteur essentiel dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. L'initiative permettra, d'une part, de soutenir les producteurs au moment de la récolte en leur assurant un revenu décent et de sécuriser l'offre pour le compte des transformateurs de céréales locales qui pourront exercer sans soucis des approvisionnements en produits agricoles ; et, d'autre part, de faciliter l'accès aux produits agricoles notamment en période de soudure. Avec la dynamique actuelle dans les pays portant sur le renforcement de la production céréalière (Riz, Maïs), il se profile à l'horizon, de réels problèmes d'écoulement des surplus ou de gestion des déficits de production qui à l'issue, influeront sur le choix des producteurs en matière de spéculations à programmer les campagnes agricoles suivantes.

Sur la base de ce qui précède, pour la mise en œuvre du dispositif proposé, il est indispensable :

- de définir les termes d'une coordination entre les Etats ;
- de définir un seuil de population à prendre en charge par les stocks nationaux et au-delà duquel le dispositif régional devrait intervenir ;
- d'assurer un bon positionnement des stocks indépendamment des frontières, en les rapprochant davantage des zones déficitaires chroniques, en réduisant les problèmes liés au coût du transport ;
- que la composition des stocks devrait également tenir compte des habitudes alimentaires des zones potentiellement à risque ;
- d'éviter de considérer la convergence de mise en place des structures similaires au sein de l'espace UEMOA et à l'ensemble des pays comme fondamentale pour le lancement de l'initiative. En effet, le processus pourrait être amorcé avec les pays, au cas par cas, qui disposent déjà d'Offices avec des capacités de stockage, quelle que soit la structuration institutionnelle adoptée. Cette démarche permettra d'intégrer progressivement le système de stockage régional au fur et à mesure que les autres pays se dotent de cadre de concertation et de dialogue et d'infrastructures de stockages adéquates.

Il convient de relever que les représentants des Organisations Paysannes rencontrés ont, à l'unanimité, salué l'idée de mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire. Un accent particulier a été mis sur l'opportunité et la pertinence de ces propositions en lien avec le contexte de crise alimentaire actuelle, et de la nécessité de trouver les voies et moyens appropriés permettant de sécuriser les populations rurales et urbaines, en général, et singulièrement les ménages ruraux pauvres qui subissent de plein fouet les répercussions de la flambée des prix des produits alimentaires de base.

Par rapport à la pertinence, les responsables des organisations paysannes ont apprécié les objectifs de l'étude. Ils ont fait remarquer que la mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire cadre parfaitement avec les politiques d'intégration prônées par l'UEMOA et constitue un moyen adéquat pour faire circuler les informations sur les stocks alimentaires dans les différents pays concernés. Ces informations vont concerner les stocks à la fois aux niveaux sous-régional, national et local, et serviront d'outils d'aide à la décision et de planification des interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ce dispositif de coordination sera également pour les acteurs, une occasion de se renforcer mutuellement à travers les échanges d'idées, d'expériences en matière de gestion de stocks lors des rotations techniques et de prévenir les disfonctionnements des marchés. Le dispositif régional devrait être régi par un statut et un règlement intérieur formels. A cet effet, le Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) mis en place par le CILSS pourrait servir de cadre de partage de l'information. L'élargissement du CORESA aux Partenaires Techniques et Financiers sera de nature à crédibiliser davantage l'organe. Il pourra ainsi bénéficier du soutien de l'UEMOA et de la CEDEAO pour la mise en œuvre de certaines mesures notamment la constitution d'un stock régional de sécurité alimentaire.

6.2 Le Pré positionnement d'un stock régional de sécurité alimentaire

Dans l'espace UEMOA, les parties les plus vulnérables en cas de calamité sont les pays enclavés et, à l'intérieur de ceux-ci, ce ne sont pas les grandes agglomérations mais les zones les plus éloignées et les populations nomades. La situation des pays au regard du niveau d'auto-approvisionnement varie considérablement : (a) les pays enclavés à savoir le Mali, le Burkina Faso et le Niger assurent l'essentiel de leurs besoins avec les productions locales et du marché régional; mais ils font recours au marché extérieur pour assurer leur approvisionnement en blé et lissent les variations de production interannuelles, via l'importation de riz. En moyenne pour ce groupe de pays les importations commerciales et l'aide alimentaire représentent moins de 25 kg par habitant, soit de l'ordre de 5 à 10% des disponibilités totales ; (b) les pays de la Côte Atlantique (Sénégal, Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau) sont en revanche structurellement dépendants du marché mondial pour leurs approvisionnements céréaliers, et ce dans des proportions très importantes. Au cours des dix dernières années le taux d'auto-approvisionnement s'est dégradé au point que la production assure désormais moins de 50% des besoins, hormis dans le cas de la Guinée Bissau et du Bénin.

Concernant les lieux d'implantation dun stock régional, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Par exemple, des infrastructures de stockage dans les ports comme de Dakar, d'Abidjan, de Lomé ou de Cotonou seraient précieuses en cas de déficit de la production agricole. Une autre solution porte sur le pré positionnement du SRSA qui pourrait être établi dans les zones transfrontalières proches des contrées structurellement déficitaires, à savoir : (i) Sénégal-Mali (Kayes) ; (ii) Nord du Burkina Faso-Gao-Tombouctou ; (iii) Malan ville-Tahoua-Tillabéry-Kidal. Il est également possible de disposer d'un stock de sécurité régional flottant. Dans ce cas de figure, les délais de mobilisation risque d'être longs et avec un coût élevé des frais de mobilisation. La stratégie la moins coûteuse serait de s'appuyer sur le RESOGEST. Ce dernier aidera le dispositif régional dans la gestion et les achats de produits alimentaires.

Pour les achats de céréales, la collecte se fera dans les grands bassins de production céréales. Exceptionnellement, les achats de riz seront réalisés dans les marchés des régions de Saint Louis (Sénégal), de Nzérékoré (Guinée), de Ségou et Sikasso (Mali), Malan ville (Bénin), Dosso (Niger) et Tenkodogo (Burkina Faso). Les achats de Mil et du Sorgho seront effectués dans les régions de Kaolack (Sénégal), Kayes et Sikasso (Mali), Dédougou et Pouytenga (Burkina Faso), Zinder et Maradi (Niger) et Kano (Nigeria). S'agissant du Maïs, les marchés céréaliers de Sikasso (Mali), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Parakou et Malan ville (Bénin), Bouaké et Korhogo (Côte d'Ivoire). Afin de procéder aux achats des excédents céréaliers, il sera très utile de faire le monitoring des prix dans les zones de pré positionnement et dans les principaux bassins de production, au-delà des frontières.

Un Système d'Information Agricole Régional (SIAR) est en cours de mise en place au niveau de l'UEMOA. Il comporte un volet Système d'information sur la sécurité alimentaire. Par conséquent ce système doit pouvoir assurer certaines activités, à savoir :

Suivre les niveaux d'excédents et déficits en céréales (par type de céréales) en Afrique de l'Ouest ;
Suivre les niveaux de prix des céréales dans les principaux bassins d'achat (zones structurellement excédentaires) et dans les zones à risque (zones structurellement déficitaires) ;
Fournir une information spatialisée sur les niveaux de stocks de tous types : publics, paysans, commerçants, OP.

L'estimation des besoins nationaux résulte de l'addition des déficits locaux, sans prise en compte des échanges inter-régionaux des zones excédentaires vers les zones déficitaires. Or ces échanges semblent dynamiques comme l'atteste l'homogénéité des prix (hors coût de transport) dans les pays. Le seuil de réserve régional se déterminera à partir du gap calculé à travers les différentes donations enregistrées au cours de la dernière décennie.

Le SIAR peut proposer des feuilles Excel qui renseigneront sur :

A. Les déficits et excédents au niveau administratif 3 (basés sur l'atteinte des niveaux inférieur à 90 %, entre 90 et 120 %, et supérieur à 120 % des besoins par rapport à la norme de consommation). Le tableau suivant peut-être utilisé, par pays :

Zone administrative de niveau 2	Population	Besoins céréaliers	Excédent ou déficit	Excédent ou déficit exprimé en %

B. Les prix dans les zones suivantes :

Produit	Marchés de regroupement en zone de production	Zones de consommation déficitaires
Mils et sorgho	Kaolack, Tambacounda, Dédougou, Fada, Kayes, Ségou, Maradi, Zinder, Kano	Matam, Gao, Tombouctou, Kidal, Dori, Djibo, Tillaberi, Tahoua, Diffa
Maïs	Sikasso, Korhogo, Bobo, Parakou, Kankan, Kano	Matam, Gao, Tombouctou, Kidal, Dori, Djibo, Tillaberi, Tahoua, Diffa
Riz local	St Louis, Ségou, Malanville, Sikasso, Dosso, Tenkodogo, Kano	Matam, Gao, Tombouctou, Kidal, Dori, Djibo, Tillaberi, Tahoua, Diffa
Riz importé		Matam, Gao, Tombouctou, Kidal, Dori, Djibo, Tillaberi, Tahoua, Diffa

C. Un calcul des principaux prix de parité à l'importation entre pays ;

D. Une carte des flux potentiels, en fonction des excédents théoriques et des prix de parité ;

E. Un tableau des niveaux de stocks en s'appuyant sur le RESOGEST:

Pays	Stocks publics nationaux	Stocks PAM et autres ONG (CRS, etc.)	Stocks marchands des organisations paysannes	Stocks gros commerçants dans les marchés de regroupement	Stocks décentralisés (communaux, banques de céréales)
.		.			.

Le SIAR devra produire une note danalyse par trimestre. Cette note donnera des axes d'actions pour les gestionnaires du RESOGEST. Elle indiquera notamment : les zones où acheter des céréales, les besoins complémentaires des zones déficitaires et les modes de libération du stock régional : ventes à prix réduit pour lisser les prix ou distributions gratuites. A cet effet, les prévisions des récoltes faites par le CILSS en septembre de chaque année seront d'une grande utilité. Ces prévisions permettent de quantifier les déficits céréaliers et d'ajuster les besoins d'importations et d'aide alimentaire.

6.3 Mécanisme adéquat et coordonné de gestion de la sécurité alimentaire et les ressources nécessaires

L'objectif général de la mise en place d'un dispositif régional de coordination et de renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire est de garantir une disponibilité de céréales dans l'espace UEMOA et dans le temps, pour éviter les ruptures de stocks qui mènent à la flambée des prix, à des souffrances humaines en cas de disette, à des déplacements de populations, et même quelque fois à des troubles sociaux.

Il est en fait clairement indiqué dès le départ qu'il s'agirait de concevoir et définir un dispositif cohérent et opérationnel qui serait basé sur la combinaison de stocks physiques ou financiers détenus par les pays et pour le compte du dispositif régional de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire. A ce titre, il sera nécessaire d'évaluer les besoins éventuels de réhabilitation de certaines infrastructures de stockage qui pourraient être hors d'usage, ainsi que les besoins de renforcement de capacité de ces infrastructures en cas d'insuffisance. Les locations des infrastructures de stockage existants pourront être également envisagées.

La composante régionale conduite par l'UEMOA doit prendre en charge les frais de fonctionnement des composantes nationales (Offices nationaux) afin de couvrir les frais de gestion des stocks nationaux ainsi que les coûts opérationnels des interventions à mener en cas de besoins.

Les Etats, pour exprimer leur volonté politique d'adhésion à une telle initiative, devront aussi mettre à la disposition de l'UEMOA, des espaces pour la construction de nouvelles infrastructures visant à accroître les capacités de stockage local. Il serait important aussi d'instituer une collaboration formelle entre composantes nationales (Offices/SNS) telle que déjà initiée par le CILSS pour la région ouest Africaine (RESOGEST). Chaque pays doit signer et accepter les textes réglementaires et juridiques qui régissent le fonctionnement du dispositif.

Concernant les mécanismes de gestion, l'utilisation du stock régional devra être décidée par une instance politique à l'image du CORESA. Chaque pays devra assurer et gérer la part du stock détenu dans son territoire. La gestion du stock régional de sécurité alimentaire doit s'effectuer de manière à respecter les impératifs majeurs suivants :

i) s'effectuer au moindre coût et suivant des critères stricts d'efficacité ;

ii) permettre en cas de crise alimentaire, la disponibilité rapide des denrées nécessaires pour les premières interventions dans une région. Au stock physique doit être associé un stock financier ou un fonds de sécurité alimentaire pour permettre de procéder aux achats locaux d'urgence ou aux importations commerciales en cas de crise alimentaire majeure.

6.4 Plan d'action

Ce plan d'action est proposé pour assurer la cohérence et accélérer la définition globale du programme de renforcement et de coordination du processus.
Il se fixe pour objectifs de :

- Faire valider le schéma organisationnel proposé par l'étude ;
- Etudier le seuil de réserves notamment le stock régional ;
- Harmoniser les procédures techniques de gestion des stocks ;
- Renforcer les capacités des structures en charge des stocks ;
- Mettre en place un fonds de sécurité alimentaire ;
- Préparer une conférence régionale sur le mécanisme adéquat et de coordination.

Pour faire face à cet ensemble de défis, l'UEMOA devra mettre un groupe de travail composé des parties prenantes (CEDEAO, CILSS, PAM, ONG, PTF).

N°	Activités	Résultat direct	Maître d'ouvrage	Acteurs associés à la mise en œuvre	Coût (millions FCFA)	Echéances
00	**Activités préparatoires**					
001	*Atelier de validation de l'étude sur le dispositif de renforcement et de coordination des stocks*	*Les acteurs nationaux et régionaux de la sécurité alimentaire de la zone UEMOA, partagent et valident les résultats de l'étude*	*UEMOA*	*CILSS*	*50*	*Octobre 2011*
002	*Etude/Diagnostique des infrastructures de stockage dans les zones prédéfinies*	*Les aires/magasins de stockage sont diagnostiqués et connus*	*UEMOA*	*Consultant*	*50*	*Novembre 2011*
003	*Atelier régional sur l'Harmonisation des procédures techniques de gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA*	*Les procédures techniques de gestion des stocks nationaux sont harmonisées dans l'espace UEMOA*	*UEMOA*	*CILSS, CEDEAO, Pays*	*60*	*Décembre 2011*
11	**Mise en place du stock régional de sécurité alimentaire**					
111	*Atelier régional pour la Détermination du seuil du stock régional de sécurité alimentaire et les mécanismes de fonctionnement*	*Le stock régional de sécurité alimentaire est défini*	*UEMOA*	*CILSS CEDEAO Pays UEMOA*	*50*	*Janvier 2012*
112	*Création d'un fonds régional de sécurité alimentaire*	*Un fonds régional de sécurité alimentaire est mis en place dans l'espace UEMOA*	*UEMOA*	*Pays*	*200*	*Mars 2012*
113	*Appui à la constitution du stock régional de sécurité alimentaire*	*Un stock régional est mis en place*	*UEMOA*	*Pays*	*100*	*Mars 2012*
22	**Renforcement des capacités**					
221	Renforcement de capacités des acteurs (Sociétés/Offices en charge de la gestion des stocks) en conservation et gestion des stocks	Les capacités des Offices sont renforcés (gestion des stocks, conservation, infrastructures, etc.)	UEMOA	Pays	500	Avril 2012
222	Atelier régional d'adhésion des pays au dispositif de renforcement et de coordination des stocks (DIRECOSTO)	Les pays adhérent au processus	UEMOA	Pays	50	Mai 2012
	TOTAL BUDGET (FCFA)				1 060	

VII - CONCLUSION

La question des stocks de sécurité alimentaire peut être résumée à l'ensemble des stocks (privés et/ou étatiques) disponibles dans la quasi-totalité des pays. Les investigations menées dans les huit (8) pays de l'UEMOA ont montré que les stocks de sécurité alimentaire existent ; mais ils ont des fonctions différentes. Des stocks stratégiques ou stocks d'intervention de l'Etat, financés et gérés par l'Etat et des stocks nationaux de sécurité alimentaire régis par des contrat-plan Etat/Donateurs. Dans ce contexte, la coordination devient difficile à cause des approches différentes sur leur utilisation. Pour ce qui concerne le stockage des produits, l'espace UEMOA dispose des capacités importantes, même si des réalisations complémentaires seraient nécessaires

A la suite des crises 2005 et 2008, l'environnement national et sous-régional demeure propice à l'instauration d'une solidarité régionale à travers une mutualisation des sociétés et Offices chargés de la gestion des stocks de sécurité alimentaire. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'on assiste depuis un certain temps à des divergences d'approche et de vue entre l'Etat et ses partenaires techniques et financiers sur les voies et moyens de pérennisation du SNS. Cette solidarité pourrait permettre de réduire les ventes à perte de la rotation technique et les achats à prix élevés des céréales au cours des reconstitutions à travers une prospection d'un marché plus large. Les interventions concertées de part et d'autre des zones frontalières et l'harmonisation des procédures de gestion des stocks de sécurité doivent être envisagées à travers un cadre de concertation au niveau sous-régional des sociétés chargées de la gestion des stocks de sécurité. Les acteurs principaux ou les parties prenantes seront notamment les Etats par le biais des Commissariats/Offices nationaux en charge de la gestion des stocks de sécurité alimentaire, les opérateurs économiques céréaliers intéressés par le processus, les banques locales ou mutuelles de crédit et régionales (BCEAO, BAD, BOAD, BRS, ECOBANK) et les institutions régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, etc.).

La mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA apparaît comme étant une initiative pertinente aux yeux des acteurs concernés (Etat, Société civile). Ce serait indiqué que le Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) mis en place par le CILSS serve de cadre de partage de l'information (production agricole, évolution du marché, flux, etc.) et l'outil déclencheur du stock régional de sécurité alimentaire.

Comme principe et pour atteindre ses objectifs :

1. le dispositif devra envisager l'harmonisation de certaines procédures techniques de gestion des stocks, à travers un partage d'expérience pour faciliter les échanges commerciaux et/ou les prêts de stocks dans la sous - région.

2. Il sera également indispensable que les modalités de prélèvement, de mise en vente et de distribution des stocks de sécurité alimentaire soient aussi harmonisées.

3. Il sera nécessaire de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des dispositifs nationaux et d'assurer un plaidoyer auprès des pays pour une relecture harmonisée des plans de contingence ou plan ORSEC dans certains pays afin d'aboutir à des interventions concertées aux frontières.

La nécessité des approches nationales et d'une approche régionale est réelle. Certes, il existe encore des différences profondes, mais il y'a également des similitudes incontestables entre les pays qui peuvent servir de socles à partir desquels le dispositif sera bâti. Chaque entité étant maître de ses options et de ses choix fondamentaux, c'est dans le cadre de ceux-ci que le problème des stocks doit être abordé. Ce respect des orientations nationales est d'autant plus nécessaire que les diverses solutions appliquées depuis quelques années dans les différents pays, par exemple celles relatives au rôle de l'Etat, qui vont du monopole total au libéralisme partiel sont généralement incompatibles et rarement généralisables à toute la zone ouest africaine.

Une étude du CILSS sur la production agricole indique : de plus, aucun pays membre de l'UEMOA n'est homogène, et en schématisant quelque peu, on peut dire que chacun a un nord et un sud dont les potentialités agricoles et notamment céréalières, sont très variables.

Une attention particulière devrait être portée sur la mise en place d'une cellule d'analyse à même de mobiliser des informations rapides et fiables susceptibles de faire l'unanimité autour des actions d'intervention.

Parmi les actions prioritaires pour la mise en place du dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA, on peut citer :

- Elaborer un dossier technique et institutionnel détaillé et consensuel et mobiliser les financements conséquents ;
- Lancer une étude pour déterminer le seuil de réserve (ou stock) régional ;
- Accélérer la mise en place du CORESA et du RESOGEST ;
- Lancer la cellule d'information sur les stocks ;
- Mettre en place un organe de décision, de coordination et de supervision au sein de l'UEMOA ;
- Elaborer un cahier de charge en vue de dégager les rôles et les responsabilités de chaque acteur ;
- Procéder à la signature d'un accord cadre entre les différents intervenants (pays, UEMOA, CEDEAO, CILSS) ;
- Créer un fonds de sécurité alimentaire pour recevoir les contributions de donateurs.

Tableau 9 : PRODUCTION CEREALIERE DES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA 2000-2010

		PRODUCTION BRUTE (tonnes)									
Pays	**Spéculat°**	**2000/2001**	**2001/2002**	**2002/2003**	**2003/2004**	**2004/2005**	**2005/2006**	**2006/2007**	**2007/2008**	**2008/2009**	**2009/2010**
Burkina Faso	*Mil*	604 152	1 009 044	994 660	1 184 282	937 629	1 196 253	1 175 038	966 016	1 255 189	970 927
	Maïs	315 772	606 291	653 081	665 508	481 474	799 052	866 664	533 874	1 013 634	894 558
	Riz	66 395	109 867	89 103	91 052	74 501	93 500	113 724	68 916	195 102	213 584
	Sorgho	847 297	1 371 569	1 373 330	1 610 254	1 134 211	1 552 911	1 515 774	1 507 162	1 875 046	1 521 468
Benin	*Mil*	36 351	39 114	36 593	35 455	36 817	37 000	34 519	44 478	36 282	27 430
	Maïs	750 447	701 438	785 250	773 479	856 014	840 953	841 915	760 683	978 063	1 205 200
	Riz	48 607	57 320	60 765	54 139	65 014	77 128	73 854	68 209	109 371	150 604
	Sorgho	155 278	168 451	179 530	163 277	164 045	167 336	139 152	140 645	142 016	123 959
Togo	*Mil*	nd	40 623	51 726	47 136	34 900	42 158	43 748	45 457	47 402	49 146
	Maïs	nd	464 091	510 060	537 860	522 561	509 469	543 343	545 848	590 105	651 739
	Riz	nid	64 082	69 246	62 107	68 519	72 860	76 284	80 420	85 540	121 295
	Sorgho	nid	141 722	168 183	163 320	169 782	154 849	224 623	210 297	211 258	237 665
Sénégal	*Mil*	600 221	470 105	414 820	628 426	323 752	608 551	494 345	318 822	678 171	810 121
	Maïs	78 593	106 444	80 372	421 419	400 555	399 519	181 585	174 875	397 326	326 666
	Riz	239 800	243 907	172 395	213 805	232 692	308 400	230 740	293 520	517 125	502 104
	Sorgho	143 750	140 297	116 929	189 787	126 492	143 989	121 003	98 981	251 515	226 931
Mali	*Mil*	759 114	792 548	795 146	1 260 493	974 643	1 157 810	1 128 773	1 175 107	1 253 260	1 219 763
	Maïs	214 548	301 931	363 629	454 758	459 463	634 464	706 736	689 918	557 740	839 060
	Riz	742 808	940 938	710 446	938 217	718 086	945 800	1 053 240	1 082 384	1 304 618	1 529 706
	Sorgho	564 661	517 748	641 695	727 632	664 083	629 127	730 040	200 791	969 596	1 039 058
Niger	*Mil*	1 678 631	2 358 741	2 567 219	2 744 908	2 037 714	2 652 391	3 008 584	2 781 928	3 489 391	2 677 855
	Maïs	3 784	2 325	2 907	2 216	3 970	952	19 085	19 324	6 129	1 389
	Riz	60 900	60 200	79 949	56 980	78 099	59 900	78 099	70 000	129 431	91 391
	Sorgho	370 746	663 609	669 709	757 556	599 528	943 940	929 265	975 223	1 311 144	738 661
Côte d'Ivoire	*Mil*	38 422	39 246	40 071	32 730	33 810	34 926	38 308	37 941	45 053	52 557
	Maïs	576 910	584 538	592 267	600 098	619 831	640 213	638 753	531 940	630 188	735 146

	Riz	621 805	634 228	646 899	659 824	681 521	703 931	715 898	606 309	679 969	739 734
	Sorgho	35 171	35 925	36 680	30 047	30 993	32 033	34 920	34 379	40 795	47 590
Guinée Bissau	*Mil*	33 690	28 600	24 240	30 226	31 470	47 200	49 650	26 169	22 850	26 796
	Maïs	29 390	20 080	22 110	26 530	31 860	39 830	39 830	13 907	9 590	10 846
	Riz	106 081	85 056	87 865	97 000	66 424	98 339	106 000	131 250	153 460	154 240
	Sorgho	17 600	15 080	14 700	14 480	15 500	23 350	24 520	14 633	12 520	14 983

Source : AGRHYMET/CILSS et Country STAT/FAO

Tableau 10 **: Tableau de Synthèse des propositions faites par les acteurs de la SA dans les pays membres de l'UEMOA**

	Bénin	Burkina Faso	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Sous quelle forme un stock régional de sécurité alimentaire est-il envisageable ?	1. Mettre en place un stock physique minimum pour réduire les coûts élevés d'entretien ; 2. Un stock financier assorti de procédures administratives moins contraignantes	Sous forme de stock physique et financier		Sous forme de stock physique et financier. Le stock régional devra être réparti dans les différents pays et la gestion matérielle confiée aux différents Offices nationaux	Le stock régional de sécurité doit être un stock physique positionné dans chacun des pays membres et un stock financier.	Stock Physique et financier. Le stock est à instituer pour les pays n'ayant pas de SNS	
Quel est le niveau de coordination minimum requis dans la mobilisation des différents types de stocks ?	1. Les deux formes de stocks doivent être sous la responsabilité de chaque pays ; 2. Les Etats doivent assurer la mobilisation en cas de sollicitations de la communauté régionale ; 3. Donner les moyens financiers aux Offices pour constituer un stock plus important en adéquation avec la politique de SA	1. Définir un seuil de population à prendre en charge par les stocks nationaux et au-delà duquel le stock régional devrait intervenir ; 2. Utiliser les vivres déstockés pour la couverture des déficits ; 3. Les conditions d'utilisation devraient être claires et consensuelles ; 4. Les décisions de recours au stock régional doivent relever des Chefs d'Etat ; 5. Assurer la flexibilité d'utilisation du stock ; 6. Le CILSS devrait jouer le rôle de structure technique ; 7. Privilégier la dimension sociale sur une logique purement commerciale ;	1. Mettre en place un système assez contraignant pour la gestion du stock régional ; 2. Envisager une spécialisation de certains pays par rapport aux différentes spéculations entrant dans la constitution du stock.	La gestion institutionnelle reviendra à l'UEMOA en harmonie avec le CILSS et la CEDEAO. La gestion technique sera confiée au CILSS. Le cadre juridique doit être consensuel et signé par chaque pays ;	1. Mettre en place un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA. 2. Le CORESA devra servir de cadre juridique de ce dispositif.	Mettre en place un cadre non contraignant d'utilisation de ce stock ;	1. Assurer la libre circulation des populations et des produits du crû ; 2. Réaliser des infrastructures de stockage adéquates; 3. Fonder La solidarité régionale sur une base légale

Quels sont les partenaires potentiels ?		1. La primauté de la responsabilité revient a la région ; Les PTF pourront y participer, mais ils devront être soumis aux conditions arrêtées par la région. 2. Des modalités de participation des ONG à cette initiative devraient être définies.		1. Les Etats membres de l'UEMOA (Offices); Le secteur privé devra être impliqué dans l'approvisionnement et la reconstitution des stocks ; 2. Les PTF pour soutenir la mise en place et la reconstitution 3. La société civile (surtout les organisations de producteurs) au niveau régional et national devra être associée		1. Le secteur privé pourrait apporter son concours dans le stockage ; 2. Le secteur privé doit avoir un rôle déterminant dans la constitution des stocks ; 3.Les PTF devront avoir une responsabilité dans la mise en place d'encadrement et de suivi du stock régional	
En quoi la mise en place d'une cellule analysant les informations existantes et les mettant à disposition pourrait être utile au niveau régional ?		1. Renforcer les capacités en matière de SIM des structures nationales pour une meilleure production d'informations fiables 2. Renforcer les composantes marchés et flux transfrontaliers. 3. Mettre en place le système d'informations sur les prix niveau bord champs.		La cellule devrait être comparable au RESIMAO. Elle pourrait être reliée à des cellules nationales bâties sur des structures actuelles (SAP, OMA, etc.). Les acteurs nationaux et régionaux contribueraient à l'animation de ces cellules	Cette cellule sera chargée de l'élaboration de diagnostics de conjoncture sur la SA et une meilleure gestion régionale des flux internes et externes de produits alimentaires. Elle devra s'intégrer aux autres systèmes d'information sur la sécurité alimentaire régionaux.		

Quelles sont les actions prioritaires pour la mise en place du dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA ?		1. Orienter le processus en priorité sur la résolution des situations de déficits. La régulation des prix suivra dans une seconde étape ; 2. Augmenter **les** capacités d'achat des Offices nationaux pour permettre de faire des offres aux autres Offices du réseau.	Renforcer le BPSA pour lui permettre d'assurer la coordination des aides humanitaires ;	1. Susciter une volonté politique et dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre concrète 2. Passer au lancement effectif à travers une réunion ministérielle, précédée d'une réunion des experts 3 Elaborer un dossier technique et institutionnelle détaillé et consensuel et mobiliser les financements conséquents ;	1. Faire du dispositif un instrument de régulation des marchés ou d'atténuation des crises dans l'espace UEMOA ; 2. Dynamiser le CORESA 3. Mettre en place un organe de décision, de coordination et de supervision 4. Etablir un cahier de charge pour dégager les rôles et les responsabilités de chaque acteur ; 5. Etablir un accord cadre entre les différents intervenants (pays, UEMOA, PTF). 6 Créer un fonds de sécurité alimentaire pour recevoir les contributions des PTF	1. Déterminer les lieux de pré-positionnements des stocks ; 2. Renforcer les systèmes d'informations ; 3. Mettre en place une structure régionale technique de pilotage s'appuyant sur l'existant au niveau national.	
Détermination du niveau et de la composition du stock	Constituer les stocks régionaux au sein des pays en fonction des productions nationales	1. Définir la contribution de chaque Etat au stock régional en relation avec le niveau de son SNS, lorsqu'il existe ; 2. Arrêter à 5% du stockage national de sécurité, la contribution de chaque état au stock régional.	Evaluer de façon rigoureuse les besoins de chaque pays ;	Faire de l'UEMOA l'espace prioritaire d'approvisionnement pour la constitution/ reconstitution régulière du stock régional. En cas de faible disponibilité pour certains produits, les autres pays de l'Afrique de l'Ouest pourraient être sollicités		1. Constituer des stocks par groupe de pays aux habitudes alimentaires communes (sahéliens, côtiers, etc.), 2. Le niveau du stock régional devra représenter le besoin d'un mois de l'ensemble des	Convenir d'un seuil d'alerte consensuelle pour les interventions sur les marchés ;

		3. Envisager la définition d'un pourcentage de la production nationale à mettre à la disposition du niveau régional ; 3. Explorer la possibilité de stockage de produits transformés du fait de la facilité de transport et de conservation de plus longue durée ; 4. Définir une liste consensuelle des produits à stocker				pays ; 3. Tenir compte de la part de consommation du bétail dans le volume du stock	
Mesures de renforcement du système national	1. Renforcer la capacité de stockage et le parc auto de l'office; 2. Renforcer les capacités en conservation et en gestion des stocks ; 3. Mener une étude sur le niveau optimal de stocks national de sécurité alimentaire ; 4. Appuyer la mise en place d'un mécanisme national de gestion de la SA; 5. Appuyer l'accès à l'information de marché de l'espace ouest africain et sa diffusion, 6. Appuyer le plaidoyer contre les tracasseries routières ;	1. Amorcer le processus avec les pays disposant d'Offices de stockage (les autres y participeraient une fois leurs Offices constitués) ; 2. Positionner les installations complémentaires à construire dans les zones chroniquement déficitaires, indépendamment des frontières nationales	1. Appuyer le Gouvernement pour la mise en place d'un stock de réserves qui devra représenter 4-5 mois des besoins du pays ; 2. Mettre en place une structure étatique en charge de la gestion de la SA et qui serait l'interlocutrice des institutions ; 3. Elaborer un cadre de gestion de la SA. 4. Adopter des mesures vigoureuses pour accroître la productivité en renforçant l'investissement au profit de la petite irrigation, la fourniture de	Renforcer les capacités de stockage ; Renforcer les ressources humaines et leurs capacités		1. Appuyer le CSA à devenir le rôle de banque des banques de céréales des associations 2. Aider à la mise en place un système de caisses communautaires	1. Appuyer la mise en place d'un code de bonne conduite des intervenants sur le marché ; 2. Appuyer la mise en place et le renforcement des organisations d'acteurs (production et commercialisation des produits agricoles) 3. Définir un cadre de gestion de la sécurité alimentaire au Togo 4. Développer un marché des intrants au Togo

	7. Appuyer la participation aux appels d'offres (ONASA) ; 8. Mette en place un stock financier national ; 9. Réaliser l'évaluation des infrastructures de stockages et des besoins 10. Appuyer les estimations de récoltes; 11. Accroître la production agricole nationale		semences et réduire la trop forte dépendance vis-à-vis de la pluviométrie ; 5. Organiser les importateurs privés en GIE de manière à réduire les charges et à mieux faire concorder les importations et les besoins du pays				
Un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire est il envisageable dans l'espace UEMOA ?				Mener des plaidoyers à l'endroit des décideurs nationaux en faveur d'un dispositif régional UEMOA			
Financement		Le financement des stocks devra être assuré par les OIG régionales avec un organe de gestion régional.					

Tableau 11 : Aperçu de l'Aide alimentaire japonaise au Bénin et au Sénégal

A11.1 Aide du Japon au Bénin (2001-2005)

Année fiscale	Quantité (tonne)	Prix de cession au Kg (FCFA)	Année d'exécution
KR1-2001	4365,785	166,66	2003
KR1-2002	5117,3360	150	2004
KR1-2003	5133,5788	150	2005
KR1-2004	4474,3518	166,66	2006
KR1-2005	5562,0174	166,66	2007

A 11.2 Aide du Japon au Sénégal (2003-2009)

Année fiscale	Produits	Quantité totale (TM)
1999	Riz japonais (5%), riz australien (40%), riz thaïlandais (50%), riz vietnamien (5%)	5 556,0000
2000	Riz américain (50%), riz thaïlandais (50%)	9 341,2540
2001	Riz américain (50%), riz chinois (50%)	6 849,3150
2002	Riz américain (75%), riz australien (25%)	7 395,9811
	Maïs jaune sud-africain	2 881,0000
2003	Riz australien (100%)	6 775,9500
2004	Riz australien (85%), riz thaïlandais (15%)	5 652,1451
2005	Riz australien (50%), riz vietnamien (50%)	6 054,7949
2006	Riz américain (50%), riz vietnamien (50%)	5 660,4023
2008	Riz américain (54%), riz thaïlandais (46%)	14 317,1390
2009	Riz américain (100%)	15 972,000

Tableau 12 : Capacités de stockage dans les pays de l'UEMOA (mars 2011)

Bénin

N° d'ordre	COMMUNES	Capacité de stockage de l'ONASA					Besoins en infrastructures de stockage		
		Infrastructures propres		Infrastructures louées		Tonnage total	Nombre	Tonnage	Coûts estimatifs FCFA
		Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage				
	Département de l'Alibori								
01	Karimama					-			
02	Malanville	7	7 300			7 300			
03	Kandi					-	1	2 000	135 000 000
04	Banikoara					-			
05	Ségbana					-			
06	Gogounou					-			
	Département de l'Atacora					-			
07	Boukoumbé					-			
08	Natitingou					-	1	2 000	135 000 000
09	Toucountouna					-			
10	Tanguiéta					-			
11	Matéri					-			
12	Cobly					-			
13	Kérou					-			
14	Kouandé					-			
15	Péhunco					-	1	2 000	135 000 000
	Département Atlantique					-			
16	Toffo					-			
17	Zè					-	1	500	35 000 000
18	Allada					-	1	500	35 000 000
19	Tori-Bossito					-			
20	Abomey-Calavi			4	1 200	1 200			
21	Sô-Ava					-			
22	Ouidah					-			
23	Kpomassè					-			
	Département du Borgou					-			
24	Sinendé					-			
25	Bembereké					-			
26	N'Dali					-			
27	Pérérè					-			
28	Nikki					-			
29	Kalalé					-	1	500	35 000 000
30	Parakou			1	6 000	6 000	2	4 000	270 000 000
31	Tchaourou					-			
	Département des Collines					-			
32	Ouèssè					-	1	500	35 000 000
33	Savè					-	1	500	35 000 000
34	Glazoué					-	1	500	35 000 000
35	Dassa-Zoumé					-			
36	Savalou					-	2	1 000	75 000 000
37	Bantè					-			
	Département du Couffo					-			

38	Klouékanmè					-			
39	Lalo					-	1	500	35 000 000
40	Toviklin					-			
41	Aplahoué					-	1	500	35 000 000
42	Djakotomè					-			
43	Dogbo					-			
	Département de la Donga					-			
44	Copargo					-			
45	Djougou					-	1	2 000	135 000 000
46	Ouaké					-			
47	Bassila					-			
	Département du Littoral					-			
48	Cotonou	10	1 580			1 580	1	2 000	135 000 000
	Département du Mono					-			
49	Lokossa					-	1	500	35 000 000
50	Athiémé					-			
51	Houéyogbé					-			
52	Bopa					-			
53	Comé					-	1	500	35 000 000
54	Grand Popo					-			
	Département de l'Ouémé					-			
55	Sèmè Podji					-			
56	Porto-Novo					-	1	1 000	75 000 000
57	Aguégués					-			
58	Adjarra						-		
59	Avrankou						-		
60	Akpro-Misséreté					-			
61	Dangbo					-			
62	Adjohoun					-			
63	Bonou					-			
	Département du Plateau					-			
64	Ifangni					-			
65	Sakété					-			
66	Pobè					-	1	500	35 000 000
67	Adja-Ouéré					-			
68	Kétou					-	1	500	35 000 000
	Département du Zou					-			
69	Abomey					-	1	500	35 000 000
70	Agbangnizoun					-			
71	Djidja					-			
72	Bohicon			1	2 000	2 000	1	2 000	135 000 000
73	Za-Kpota					-			
74	Covè					-	1	500	35 000 000
75	Zagnanado					-			
76	Ouinhi					-	1	500	35 000 000
77	Zogbodomè					-			
	Total	17	8 880	6	9 200	18 080	26	25 500	1 755 000 000

Burkina Faso

Localisation	Nombre	Capacité	Propriétaire	Total	TotSec
Ouagadougou	3	50		150	150
Ouagadougou	13	500	SONAGESS	6500	6500
Ouagadougou	4	750		3000	3000
Ouagadougou	6	1500		9000	9000
Ouagadougou	1	7000	CRS	7000	7000
Bogandé	1	200		200	200
Bogandé	1	250	SONAGESS	250	250
Bogandé	2	500		1000	1000
Gorom	3	525	SONAGESS	1575	1575
Gorom	2	500		1000	1000
Dori	6	500		3000	3000
Dori	1	250	SONAGESS	250	250
Dori	8	525		4200	4200
Dori	1	750		750	750
Arbinda	3	525	SONAGESS	1575	1575
Djibo	5	525		2625	2625
Djibo	1	450	SONAGESS	450	450
Djibo	2	500		1000	1000
Kaya	4	500		2000	2000
Kaya	1	1500	SONAGESS	1500	1500
Titao	3	525	SONAGESS	1575	1575
Ouahigouya	1	1500		1500	1500
Ouahigouya	6	500	SONAGESS	3000	3000
Déou	1	250	SONAGESS	250	250
Gorgadji	1	500		500	500
Gorgadji	1	200	SONAGESS	200	200
Markoye	2	200		400	400
Markoye	1	500	SONAGESS	500	500
Séba	3	500	SONAGESS	1500	1500
Tinakoff	1	200	SONAGESS	200	200
Fada NGourma	2	500		1000	1000
Fada NGourma	2	1000	SONAGESS	2000	2000
Fada NGourma	2	1500		3000	3000
Koudougou	4	500	SONAGESS	2000	2000
Sissili(Léo)	1	500	FEPPASI	500	500
Dédougou	14	500	SONAGESS	7000	7000
Dédougou	2	350	UGCPA	700	700
Solenzo	1	500	SONAGESS	500	500
Banwa	1	500	DRA	500	500
Nouna	2	500	SONAGESS	1000	1000
Balés (Boromo)	1	500	SONAGESS	500	500
Nayala(Toma)	1	500	SONAGESS	500	500
Sourou(Tougan)	1	500	SONAGESS	500	500
Bobo-Dioulasso	2	1500		3000	3000
Bobo-Dioulasso	5	500	SONAGESS	2500	2500
Bobo-Dioulasso	1	100	UPPAH	100	100
Bobo-Dioulasso	1	1000	SOVICA/Bobo	1000	1000

Bobo-Dioulasso	1	500	More	500	500
Bobo-Dioulasso	1	500	Moussa	500	500
Bobo-Dioulasso	1	500	Go Oumou	500	500
Léraba	2	500	SONAGESS	1000	1000
Banfora	2	500	SONAGESS	1000	1000
Tenkodogo	4	500	SONAGESS	2000	2000
Yahika/Boudri/Zorgho	1	100	GV	100	100
Boudri/Zorgho	1	100	Commune	100	100
Zorgho	2	1000	OFNACER/DPA	2000	2000
Mogtédo/Zorgho	1	1000	CAM	1000	1000
Méguet/Zorgho	1	150	Commune	150	150
Zoungou/Zorgho	1	500	GVPI	500	500
Ziniaré	1	1000	DPA	1000	1000
Donsin/Ziniaré	1	300	ASK	300	300
Boussé	1	1000	DPA	1000	1000
Dédougou	2	500	SONAGESS	1000	1000
Dédougou	1	1000		1000	1000
Dédougou	1	1500		1500	1500
Total général				98100	98100

Guinée-Bissau

Localité	Propriété	Capacité	Nombre
Banbadinca	Etat	réparation	1
	Privé	10	1
Gambiel	Privé	175	1
Xitole	Privé	100	1
	Etat	Réparation	1
Ga Mamamudu	Etat	100	1
	Etat	Réparation	1
Galumaro Cosse	Etat	100	1
Bafata	Etat	500	1
	Projection	1000	2
	Privé	8000	1
Comtubuel	Etat	100	1
Gabu	Etat	1000	2
Canhamine	Etat	100	1
Sonaco	Etat	200	1
Bruntuma	Etat	100	1
Pirada	Etat	200	1
Soritumbato	Etat	100	1
Candjunfa	Etat	100	1
Imabe	Etat	100	1
Badjocunda	Etat	100	1
Pitche	Etat	200	1
Boe	Commune	10	1
Total		**12295**	**25**

Mali

Localités	Centre SNS	Capacités	Autres magasins	Capacités	Capacités totales
	SNS		**Autres magasins**		
			Mag gar IA	800	800
			Mag gar IB	700	700
			Mag gar II	1500	1500
			Mag CEE	500	500
			Mag Principal A	3000	3000
			Mag Principal B	2000	2000
			Mag Niaréla	750.00	750
District de Bamako/Ville de Bamako			Mag SNS	10000.00	10000
Total Bamako	**SNS**		**Autres magasins**	**19250**	**19250**
Région de Kayes					
Kayes - villes	2 magasins	2000	6 magasins	5200	7200
Kayes - cercle					
Diéma			1 magasin	450	450
Kita			2 magasin	2250	2250
Nioro			1 magasin	500	500
Yélimané			1 magasin	2000	2000
Total Kayes	**SNS**	**2 000 T**	**Autres magasins**	**10400**	**12400**
Région de Kkoro					
Koulikoro - ville	SNS	Néant	3 magasins	2500	2500
Koulikoro - cercle					
Kolokani			1 magasin	1250	1250
Banamba			1 magasin	500	500
Dioïla			1 magasin	250	250
Nara et arrond			6 magasins /450 T	2700	2700
Total Koulikoro	**SNS**	**Néant**	**Autres magasins**	**7200**	**7200**
Région de Sikasso					
Sikasso -ville	SNS	Néant	3 magasins	2700	2700
Sikasso - cercles					
Bougouni			1 magasin	1800	1800
Kolondiéba			1 magasin	800	800
Koutiala			3 magasins	3000	3000
Yanfolila			Néant		
Yorosso/Kouri			2 magasins	900	900
Total Sikasso			**Autres magasins**	**9200**	**9200**
Région de Ségou					
Ségou - ville	15 magasins	11000	Autres magasins		11000
		6000	MT1	1700	7700
		2000	MT3	750	2750
			MT4 (Tôles)	500	500
			MT5	3000	3000
			MT6 (semi-dur)	750	750
			MT7	1000	1000
Ségou - cercles	SNS	Néant			26700

Baraouéli			1 magasin	500	500
Bla			1 magasin	450	450
Macina			5 magasins	2350	2350
Niono			1 magasin	500	500
San			5 magasins	5050	5050
Tominian/Katiéna			2 magasins	950	950
Total Ségou			**Autres magasins**	**17500**	**62250**
Région de Mopti					
Mopti-ville	SNS	Neant	3 magasins	2650	2650
Sévaré	10 magasins	10000			10000
Mopti-cercles	SNS	Neant			
Bandiagara			1 magasin	500	500
Bankass			3 magasins	2050	2050
Djénné			3 magasins	1600	1600
Douentza			3 magasins	1400	1400
Koro			3 magasins	1900	1900
Ténenkou			1 magasin	500	500
Youwarou			1 magasin	1000	1000
Total Mopti	**SNS**	**10 000 T**	**Autre magasins**	**11600**	**21600**
Région de Tbctou					
Tbctou-ville	3 magasins	3500	4 magasins	7300	10800
Tbctou-cercles					
Diré			2 magasins	2750	2750
Goudam			1 magasin	500	500
Gourma-Rharous			1 magasin	1000	1000
Niafouké			1 magasin	1000	1000
Total Tombouctou	**SNS**	**3500**	**Autres magasins**	**12550**	**16050**
Région de Gao					
Gao-ville	2 magasins	2000	6 magasins	5400	7400
Gao-cercles					
Ansongo			1 magasin	1000	1000
Bourem			3 magasins	2300	2300
Ménaka			1 magasin	1000	1000
Total Gao	**SNS**	**2000**	**Autres magasins**	**9700**	**11700**
	Région de Kidal				
	Kidal-ville	1 magasin	500	1 magasin	450
Total Kidal	**SNS**	**500 T**	**Autres magasins**	**450**	**0**
Total Général	**SNS**	**38 000 T**	**Autres magasins**	**97850**	**159650**

Niger

Région	Localités de stockage	Matériaux définitifs	Tôles	Total
Tillabery	Abala	500		500
Tahoua	Abalakh	500	1 000	1 500
Agadez	Aderbissinat	300		300
Agadez	Agadez	4 000	1 000	5 000
Maradi	Aguié	500		500
Agadez	Arlit	450		450
Tillabery	Ayorou	300		300
Tahoua	Bagaroua	500		500
Zinder	Bakin Birji	3 500	1 000	4 500
Tillabery	Baleyara	1 000	1 000	2 000
Tillabery	Bani Bangou	500		500
Tillabery	Bankilare	500		500
Zinder	Belbedji	500		500
Agadez	Bilma	450		450
Dosso	Birnin Gaoure	500		500
Zinder	Birnin kazoe	300		300
Tahoua	Birnin Konni	8 500		8 500
Tillabery	Bonkoukou	300		300
Diffa	Bosso	300		300
Tahoua	Bouza	500		500
Maradi	Dakoro	1 000	1 000	2 000
Zinder	Damagaram	500		500
Tillabery	Damana	300		300
Tillabery	Dargol	300		300
Zinder	Dengas	500		500
Diffa	Diffa	2 000	1 000	3 000
Tillabery	Dingazi Banda	300		300
Agadez	Dirkou	300		300
Dosso	Dogondoutchi	1 500	1 000	2 500
Dosso	Dosso	11 500	1 000	12 500
Agadez	Elmeki	300		300
Agadez	Fachi	300		300
Dosso	Falmey	500		500
Tillabery	Fandou mayaki	300		300
Tillabery	Filingue	1 000		1 000
Dosso	Gaya	1 000		1 000
Maradi	Gazaoua	500		500
Tillabery	Gotheye	500		500
DIFFA	Goudoumaria	500		500
Zinder	Goure	500		500
Maradi	Guidan Roumdji	1 000		1 000
Zinder	Guidimouni	300		300
Agadez	Iferouane	500		500
Tahoua	Illela	500		500
Tillabery	I-n-Ates	300		300
Agadez	Ingale	500		500
Tahoua	kao	300	1 000	1 300
Tahoua	keita	500		500
Zinder	Kelle	300		300
Tillabery	Kollo	500		500

Dosso	Kore Mairoua	500		500
Dosso	Loga	500		500
Tahoua	Madaoua	2 000		2 000
Maradi	Madarounfa	500		500
Zinder	Magaria	6 500		6 500
Diffa	Maine Soroa	2 000		2 000
Tahoua	Malbaza	500		500
Tillabery	Mangaize	300		300
Maradi	Maradi	9 000		9 000
Zinder	Matameye	1 000		1 000
Maradi	Mayahi	500	1 000	1 500
Zinder	Mirriah	500		500
Diffa	Nguigmi	3 500		3 500
Niamey	Niamey	23 800	5 000	28 800
Tillabery	Ouallam	1 500		1 500
Tillabery	Sanam	300		300
Tillabery	Say	500	1 000	1 500
Agadez	Seguedine	300		300
Tahoua	Tahoua	5 000	1 000	6 000
Zinder	Takeita	500		500
Zinder	Tanout	3 500		3 500
Zinder	Tasker	500		500
Tahoua	Tassara	500		500
Maradi	Tchadoua	3 500		3 500
Agadez	Tchighozerine	300		300
Agadez	Tchinta Bourak	300		300
Tahoua	Tchin-Tabaradene	500		500
Agadez	Teguida-N-Tessoumt	300		300
Tillabery	Tillabery	Tera	500	
Maradi	Maradi	Tessaoua	3 500	
Tahoua	Tilemses	300		300
Tillabery	Tillabery	1 000	1 000	2 000
Tahoua	Tillia	500		500
Tillabery	Tiloa	300		300
Agadez	Timia	300		300
Tillabery	Torodi	500		500
Zinder	Zinder	9 000		9 000
TOTAL				150 700

Sénégal

Région	Département	Localité	Capacité	Nombre	Type	Etat	Total
		Thiès	1000	7	RFA	Bon	7000
	Thiès		2000	1	USAID	Bon	2000
			500	6	RFA	Bon	3000
		Mbour	2000	1	USAID	Bon	2000
Thiès	Mbour	Joal	1000	1	USAID	A réparer	1000
		Fissel	1000	1	USAID	Bon	1000
		Tivaouane	1000	1	USAID	Bon	1000
	Tivaouane	Niakhene	1000	1	USAID	Bon	1000
		Thilmakha	1000	1	USAID	Bon	1000
	Kaolack	Kahone	2000	1	USAID	Bon	2000
			1000	4	RFA	Bon	4000
Kaolack	Nioro	Nioro	1000	1	ONCAD	Bon	1000
		Wack ngouna	1000	1	ONCAD	A réparer	1000
		Medina sabback	1000	1	ONCAD	A réparer	1000
		Keur madiabbel	1000	1	USAID	A réparer	1000
Kaffrine	Kaffrine	Kaffrine	2000	1	ONCAD	A réparer	2000
		Koungheul	2000	1	ONCAD	A réparer	2000
	Gossas	Gossas	2000	1	ONCAD	A réparer	2000
Fatick		Colobane	2000	1	ONCAD	Bon	2000
		Fatick	2000	1	ONCAD	Bon	2000
	Fatick	Sokone	1000	1	ONCAD	A réparer	1000
		Djilor	1000	1	ONCAD	A réparer	1000
		Fimela	1000	1	USAID	A réparer	1000
	Diourbel	Diourbel	2000	1	ONCAD	Bon	2000
			1000	6	RFA	Bon	6000
Diourbel	Mbake	Mbake	2000	1	ONCAD	Bon	2000
	Bambey	Bambey	2000	1	ONCAD	Bon	2000
	Louga	Louga	2000	1	USAID	Bon	2000
	Kebemer	Kebemer	2000	1	ONCAD	Bon	2000
Louga		Darou mousty	2000	1	USAID	A réparer	2000
	Linguere	Linguere	2000	1	ONCAD	Bon	2000
		Dahra	2000	1	USAID	Bon	2000
Tamba	Tamba	Tamba	1000	4	RFA	Bon	4000
		Koumpentoum	1000	1	USAID	A réparer	1000
	Bakel	Bakel	1000	1	USAID	A réparer	1000
Kedougou	Kedougou	Kédougou	1000	1	USAID	A réparer	1000
Kolda	Kolda	Kolda	1000	1	USAID	A réparer	1000
	Vélingara	Kounkane	1000	1	USAID	A réparer	1000
Sedhiou	Sedhiou	Djinde	1000	1	USAID	A réparer	1000
Matam	Matam	Ourossogui	2000	1	ONCAD	Bon	2000
		Thilogne	1000	1	ONCAD	Bon	1000
Saint louis	Podor	Podor	2000	1	USAID	Bon	2000
		Thille bboubbacar	1000	1	USAID	Bon	1000
		Ndioum	1000	1	USAID	A réparer	1000
		Aere lao	1000	1	USAID	A réparer	1000
	Dagana	Dagana	2000	1	ONCAD	A réparer	2000
	Saint louis	Saint louis	500	1	EMPRUNTE PAR		500

					CSA		
Ziguinchor	Ziguinchor	Ziguinchor	840	1	LOUE PAR CSA		840
Dakar	Dakar	Dakar	500	1	EMPRUNTE PAR CSA		500
			2000	1			2000
Ensemble				72			87840

Togo

N° d'ordre	**Région**	**Nombre de magasins**	**Contenance**
1	Maritime	10	75000
2	Plateaux	20	6000
3	Centrale	12	4000
4	Kara	12	4000
5	Savanes	13	3500
Total		67	92500

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Nom et prénoms	Fonction	Email/téléphone	Structures
	BENIN		
Irénée Bio ABOUDOU	Directeur Général ONASA	Tél : (+229) 95.40.31.91	ONASA
Hilaire KOTOMALE	DT/ ONASA	Tél : (+229) 97.60.74.51	ONASA
Isbath MAMA	S/SMES-ONASA	Tél : (+229) 97.77.31.72	ONASA
Ousmane KADIRI BOUKARY	Ingénieur Génie de Procédés de Production chimiques /Agro-alimentaire, Chef service Formation/Information	04 BP 0759 Tél : (+229) 21 33 72 88 Cel:(+229)90.91.62.39/93.47.03.65 kadiriousmane@yahoo.fr cab@intnet.bj	Réseau de chambre d'agriculture
Taïrou BOURAIMA GNA	Secrétaire Exécutif National	04 BP 0759 - Cotonou Tél : (+229) 21.33.72.88/90.03 14 25 tairoug@yahoo.fr/cab@intnet.bj	Réseau de chambre d'agriculture
Pierre Philippe AFOUDA	Administrateur du Tourisme et Hôtellerie, Directeur	01 BP 342 Tél : (+229) 21 30 15 54 90 94 39 60/95 35 80 22	Réseau de chambre d'agriculture
	BURKINA FASO		
YONLI Foldiore	DG Suivi d'urgence	Yonli.eric@yahoo.fr	SP/CONASUR
NOMBRE Constance	DG Suivi d'urgence	nomdenise@yahoo.fr	SP/CONASUR
SIMDE Rufin	Directeur de la gestion des stocks	simderufinm@yahoo.fr	SONAGESS
SAVADOGO Tinga Charles	Directeur Général	sonagess@fasonet.bf	SONAGESS
Eric Sy SANOU		Syeric_sanou@yahoo.fr	SE/CNSA
Compaoré Boureima		boureimacomp1@yahoo.fr	SE/CNSA
Mme Mireille Barbier	Conseiller en Agriculture		Catholic Relief Service
Wambi C	Chargé du Suivi Evaluation		Catholic Relief Service
Landri Ouedraogo	Chargé de la gestion des vivres		Catholic Relief Service
	GUINEE-BISSAU		
Filipe Luis MENDES	Tecnicc	Tel : (245) 5345097	Bureau de planification de la sécurité alimentaire
Augusto BIDINTE	Estatistico	Augusto.Bidinte@yahoo.com	Bureau de planification de la sécurité alimentaire
Gracicesa Insai GOMES	Tecnicc	Insaigomes@hotmail.com	Bureau de planification de la sécurité alimentaire
Barros Bacar BANJAI	Ministre		Ministère de l'Agriculture
Hypolito DJATA	Conseiller du Ministre		Ministère de l'Agriculture
José ALVES	Economiste	jalves@uemoa.int	Représentation UEMOA BISSAU
Mama Samba EMBALO	Vice Président de	msembalo@gmail.com	ANAG
Agostinho Imtanté	Tecnico (ANAG)		ANAG
Manuel Rames Flavio	Tecnico (ANAG)	Flavio.mra@hotmail.com	ANAG
Conca Djato	Secretario (ANAG)		ANAG
Wainel B. Correia	Tecnico (ANAG)	Wabaco@yahoo.com	ANAG
Rui Jorge Alves da FONSECA	Assistant au Représentant	Ruijorgealvesda.fonseca@fao.org	Représentation nationale de la FAO
De Barros Helder Henrique	Directeur Général	hhenribarros@yahoo.com.br	Direction générale du commerce et de la concurrence
Joao Anibal Pereira	Directeur	Japereira_djo@yahoo.com.br	Cabinet de planification de l'agriculture
Suanda Infonda	Technicien	Infosuanda@yahoo.com. br	Direction des statistiques agricoles
Alonso FATY	Président	Roppaguinebissau@yahoo.fr Tel (245) 6674077/5350364/7220447	ROPPA Guinée-Bissau
Balamussa SAMA	2ème Vice-président		ROPPA Guinée-Bissau
Virginia Carine Rendall M. Sà	Directrice adiministrative	Gomes.gmoes@gtelecom.gw	Ets Gomes&Gomes, import-export denrées alimentaires
Joao Henrique	Responsable stock		Ets Gomes&Gomes
	MALI		
- Mme Lansry Nana Haïdara ;	Commissaire à la Sécurité Alimentaire ;	csa@cefib.com Tél. (+223) 20 29 15 36	Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
- Mme Dicko Bassa Diané ;	chef du département de la promotion des échanges commerciaux	dickobassadiane@yahoo.fr Tél. (+223) 20 29 15 36	Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Mr Samba Dollo,	Chef Département Production, Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DPPGCA)	csa@cefib.com Tél. (+223) 20 29 15 36	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
Mr Bakary Diallo,	Président Directeur Général (PDG)	diallo-bakary@yahoo.fr Tel :(223) 221 04 06	Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)
Mr Oumar Traoré,	Coordonnateur	coc@cefib.com Tel : 00 223 20 21 49 53	Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC)
Mr Salif Diarra,	Coordinateur National	salif@datatech.net.ml Tél: (00 223) 20 25 40 73	Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)
Mr Fousseyni Mariko,	Directeur Général	mfousseyni@yahoo.fr Tél. (+223) 66 75 50 77	Cellule de Planification et de Statistiques/Secteur Développement Rural
Mr Moussa Bandiougou Fofana	Expert CPS chargé de l'Enquête Agricole	cedifo@yahoo.fr Tel : 00 223 66 72 99 75 00 223 20 22 32 24	Cellule de Planification et de Statistiques/Secteur Développement Rural
Mr Abdoulaye Djiguiba Kéita	Conseiller technique	abdoulaye.keita@apcam.org abdoulaye.djiguiba@yahoo.fr Tel 00 223 20 21 87 25	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM)
Mr Manda Sadio Keita,	Assistant au Représentant Chargé des Programmes	manda.keita@fao.org (+223) 66 73 90 99 (+223) 20 22 37 13	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
Mr Mamy Coulibaly,	Chef de division technique	sapmali@datatech.net.ml (00223) 20 21 27 28	Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)
Mr Soumaïla Diarra,	Responsable des enquêtes	sapmali@datatech.net.ml (00223) 20 21 27 28	Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)
Mr Salif Sissoko,	Coordonnateur de programme	salif.sissoko@gmail.com Tél.:+223 66 71 44 71 +223 76 21 79 88	Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)
Mr Mohamed Haïdara,	Coordonnateur National	momo_haïdara@yahoo.fr Tel (00 223) + 21 97 60 (00 223) 76 28 24 67	ONG Afrique Verte – Mali
Mr Amadou Thiam,	Chargé de Programme/Bureau du Mali	amadou.thiam@wfp.org Tel 20 22 20 45	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
	NIGER		
Minkeila HAMIDOU	Coordinateur	cca-pm@intnet.ne (227)20 72 35 78	Cellule Crises Alimentaires
Saley KIARI	Chef de service gestion des stocks	Kiarisaley@yazhoo.fr (227) 94 85 24 12/20 73 23 07	Office des Produits céréaliers du Niger
Bassirou MOUSSA TAHIROU	Cadre de gestion	Bamoussa20022002@yahoo.fr (227) 96 48 51 29	Office des Produits céréaliers du Niger
Moustapha NIASSE	Coordonnateur Programme d'urgence agricole	moustapha.niasse@fao.org (227) 20 72 29 62/96 53 53 76	FAO NIGER
Nourou Macki TALL	Assistant Coordonnateur Unité de Coordination des Urgences Agricoles	nourou.tall@fao.org (227) 20 72 29 62/93 99 72 95	FAO NIGER
	SENEGAL		
DIOP Massamba	Chef DAA	elmassdiop@yahoo.fr	CSA
BADJI Kalifa	Chef DTL	Bkalifa2000@yahoo.fr	CSA
DIATTA Jean Paul	Chef DAF	jpdiatus@yahoo.fr	CSA
NIANG Moussa	Chef CEI	moussniang@yahoo.fr	CSA
NGUIRANE Allassane	CT/DIRCSA	nguirzo@yahoo.fr	CSA
GAYE Ousmane	Chef DAA	O_gaye@hotmail.com	CSA
DIOP Nar	Inspecteur Dakar	Diopn2@hotmail.com	CSA
FALL Madjeumb	Chef DRH	madjeumb@hotmail.com	CSA
NDIAYE Ibrahima	Chef du Bureau Concertation/ Responsable SAP	BP. 27161 – Dakar Tél. (+221) 77 722 31 31 adjiagnil@yahoo.fr	SE/CNSA
DIOP Amadou Demba	Chef projet PNASA	BP : 27161 Dakar Tél +221 33 889 75 50 diopist@yahoo.fr	SE/CNSA
FAYE Modou M'Backé	Secrétaire Exécutif	BP : 27161 Dakar Tél +221 33 889 75 50 modoumbacke4@yahoo.fr	SE/CNSA
	TOGO		
Lt/Col AGADHE	Directeur Général ANSAT	tchagadazi@yahoo.fr	ANSAT

Biraguitcha ANWONE	Chef Division R.H Production, Formation	banwone@yahoo.fr	ANSAT
Kokoutzé DZAKA	Chef Division Marketing/Région maritime	dzakasara@hotmail.com	ANSAT
Yendabré BOUDOU	Chef Division Exportation	bouyend@yahoo.fr	ANSAT
Hègonwé EGBARE	Chef Division Commercialisation Planification	oscaregbare@yahoo.fr	ANSAT
Adjt Moustapha YARNABA	Chef Division Finances et Comptabilité	yarnaba@yahoo.fr	ANSAT
Essogmira TCHAKREDEOU	Secrétaire Général BN-CRA	etchakpedeou@yahoo.fr Tél :(+228) 909.80.27/320.64.83	Chambre d'agriculture
Mme Sika BUTU	Assistante du Secrétaire Général/BN-CRA	sikabrit@yahoo.fr Tél : (+228) 919 20 21	Chambre d'agriculture
Mlle Irpindi GARBA	Technicienne Supérieure en Economie BN-CRA	irenegarba@yahoo.fr Tél : (+228) 988 42 28	Chambre d'agriculture
Assoumanou TCHABA	Employé de Bureau	orobellow23022006@yahoo.fr Tél : (+228) 082.40.15	Chambre d'agriculture
DJAHLIN Philippe BROOHM	Directeur Général	Angle Av. de la Présidence Avenue Georges Pompidou BP 360 - Tél : (+228) 223 29 00 Cel : 071 72 72 Email : bpdjahlin@yahoo.fr ccit@ccit.tg	Chambre de commerce et d'industrie
Yawo Gilbert Josias KAVEGE	Responsable Service Fichier Consulaire Observatoire Economique	Angle Av. de la Présidence Avenue Georges Pompidou BP 360 - Tél : (+228) 221.70 65 Cel : 914 19 39/949 61 48 Email : gilbertjosias@ccit.tg gilbertjosias@gmail.com gilbertjosias@yahoo.com	Chambre de commerce et d'industrie
Epiphane Comlan N. YAKPEY	Service Espace Création d'Entreprises	Angle Av. de la Présidence Avenue Georges Pompidou BP 360 Tél :(+228)223.29.00/221.70. 65 Cel : (+228)921.80.52/011.26.86 Email : eyakpey@yahoo.fr ccit@ccit.tg	Chambre de commerce et d'industrie
Malamaté ADJARE	Attaché de Presse	Angle Av. de la Présidence Avenue Georges Pompidou BP 360 Tél :(+228) 221.20.65/221.70.65 Cel :(+228) 948.58.01/909.06.58 ogma@netcourrier.com ccit@ccit.tg	Chambre de commerce et d'industrie

Annexe 2 : Bibliographie

- Colloque de Nouakchott : La politique céréalière dans les pays du Sahel : Le Stockage des céréales/Aperçu, Réflexions et Sugges tions CILSS, Nouakchott : 2-6 juillet 1979
- CILSS – Rapport de la mission de plaidoyer pour la mise en place d'un réseau des Sociétés/Offices chargés de la gestion des stocks de Sécurité Alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest – Avril 2009.
- Guide de l'importateur de céréales (Burkina Faso), CILSS/PAROC (Programme d'Appui Régional aux Organismes Céréaliers), Ouagadougou : janvier 1992.
- Actes de la rencontre des DG des organismes céréaliers, organisée par le PAROC à Dakar 13-17 avril 1992 CILSS/PAROC.
- Séminaire tenu à Ouagadougou : L'ordinateur : Bréviaire pratique d'utilisation et d'organisation des fichiers CILSS/PAROC15-19 juin 1992.
- Détermination d'un niveau optimal du stock de sécurité au Mali – CILSS septembre 1993.
- La politique céréalière dans les pays du Sahel – CILSS Colloque de Nouakchott – juillet 1979.
- Description synthétique de l'approche PAROC pour la détermination du niveau du stock de sécurité et de sa répartition géographique ainsi que de celui du fonds de sécurité CILSS mai 1993.
- Détermination d'un niveau optimal du stock de sécurité au Mali CILSS Septembre 1993.
- Réflexion sur la rotation technique des stocks de sécurité au Sahel CILSS Version d'octobre 1993.
- Comptes rendus, Concertations régionales sur la mise en place du Réseau des Sociétés/Offices chargés de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest Niamey, juin 2007 Bamako, juillet 2008 Dakar, février 2010.
- Contribution à l'élaboration des TDR de l'étude menée par le PAM au compte de la CEDEAO sur la faisabilité de la mise en place d'un stock régional d'urgence et de réserves alimentaires PAM – CEDEAO 2010.
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest – Sécurité Alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone de Kano-Katsina-Maradi (K2M) – Rapport de mission conjoint – Juillet 2006.
- Afrique Verte, 2011 /Renforcer les capacités des OPA à travers l'analyse de l'évolution du prix des céréales locales au Burkina Faso, Mali et Niger durant la période 2010- 2011), Déc. 2010.
- Office des produits agricoles du Mali (OPAM), 2009 /Contrat – Plan N°9 ETAT/OPAM pour la période 2009 – 2011.
- Ministère de l'Agriculture du Mali, 2010/Plan National d'Investissement du Mali, Sept., 2010
- Système d'Alerte Précoce (SAP)-Mali, 2008/Note technique d'évaluation provisoire de la situation alimentaire au Mali, campagne 2008/2009, Nov. 2008.
- Système d'Alerte Précoce (SAP)-Mali, 2009/Etude de base de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Mali (EBSAN), Mars 2009 (Donnes de juillet 2007 et Mars 2008).
- Accord cadre entre l'Etat du Niger et les donateurs.
- Plan d'action de contingence –volet Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle- novembre 2007.
- Evaluation de la campagne Agricole 2010/2011.
- Le contexte de la vulnérabilité structurelle par système de production au Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal – Projet d'Alerte Précoce et Prévisions des Production Agricoles - AP3A.